PARKS CANADA AGENCY

Corporate Plan
2000/01 — 2004/05

Parks Canada Parcs Canada

Canada

TABLE OF CONTENTS

Executive Summary 2

Parks Canada Agency Profile 5

Mandate 5

National Programs 5

System of National Parks 5

System of National Historic Sites 6

System of National Marine Conservation Areas 6

Other National Programs 6

Federal Heritage Buildings Program 9

Heritage Railway Stations Program 9

Canadian Heritage Rivers System Program 9

Federal Archaeology Program 9

National Program for Grave Sites of Canadian Prime Ministers 10

International Obligations 10

Authorities 10

Accountability Instruments 11

Organizational Structure 12

Executive Board 12

Environmental Scan 13

Government Directions and Priorities 13

Panel on Ecological Integrity in Canada's National Parks 14

Changes in Canadian Society 15

Environmental Trends 15

Market Trends 16

Attitudes Toward Canadian History and Heritage 16

Working with Aboriginal Communities 17

Stakeholder Participation 18

The Canadian Parks Partnership and Co-operating Associations 18

Other Owners of National Historic Sites 18

Tourism Partners 18

Volunteers 19

Objectives, Performance Results and Strategies 20
Planning Model 20
Stewardship of National Heritage Places 21
Establishment of National Heritage Places 21
Heritage Resources Protection 25
Heritage Presentation 30
Use and Enjoyment by Canadians 32
Visitor Services 32
Townsites 35
Through Highways 36
Corporate Services 37
Management of Parks Canada 38
People Management 41

Financial Information 44
Background 44
Significant Data 44

Appendix 1: Summary of Parks Canada Plan for 2000-05 52

Appendix 2: Performance Measurement Summary of Parks Canada Plan for 2000-05 57

Appendix 3: Glossary of Terms 60

EXECUTIVE SUMMARY

This Corporate Plan for the Parks Canada Agency outlines strategic objectives and investment strategies for the period 2000-01 to 2004-05.

The Agency's priorities fall into the following five areas.

VISITOR SERVICES

Parks Canada places a high priority on providing visitors at national parks, national historic sites and national marine conservation areas with quality services to enable them to enjoy and appreciate heritage places.

The Agency receives 25 million person-visits annually at some 180 parks, sites and canals throughout Canada. These services generate in excess of $2 billion in economic impacts. Visitation is relatively stable at this time and modest growth may be anticipated over the period of this plan. Visitor satisfaction is in the 85% range. In public surveys of quality of service, Parks Canada is ranked first amongst all federal government programs.

The objective is to sustain quality service at the 85%, or above, satisfaction level within the existing operating budget.

HERITAGE RESOURCE PROTECTION

Ecological Integrity

Ecological integrity is the first priority in the management of national parks so that future generations can appreciate and benefit from these special places. Recent State of the Parks Reports have identified that the ecological integrity of Canada's national parks is under threat. The Government of Canada commissioned an independent Panel on Ecological Integrity, which reported in March of 2000. The Panel report confirms that there is a significant deterioration occurring which requires immediate attention. It proposes a series of recommendations that would require an estimated $328 million of additional investment over the next five years.

The Agency's strategic objectives for the period of this plan are threefold.

- Existing funds will be used to address the most critical ecological issues and to sustain monitoring at current levels.
- Action will be taken to complete or put in place the necessary legislative, policy and administrative mechanisms to address issues raised in the Panel's report.
- An analysis of the report will be completed and a request for long term funding to implement the Panel's recommendations will be made during the first year of this plan.

Commemorative Integrity

The Agency's policy on commemorative integrity provides the framework for the long term protection, presentation, management, operation, monitoring and reporting on national historic sites. It has become a model for other organizations and institutions both nationally and internationally.

Active implementation of commemorative integrity began in 1995 and commemorative integrity statements have been completed for 50% of the 145 national historic sites administered by Parks Canada. By the end of 2001-02, commemorative integrity statements will have been completed for 85% of the sites and completion of the balance is estimated in the following year. This is a significant achievement and will provide for the first time ever, a consistent national base for the protection and presentation of national historic sites and their associated resources.

An important concern, dealt with later in this summary, is that the heritage assets that are an integral part of national historic sites are in a deteriorating condition.

ESTABLISHMENT OF NATIONAL HERITAGE PLACES

Parks Canada is required under its Agency legislation to put in place system plans which provide strategic direction for the establishment of national parks, marine conservation areas and national historic sites.

The strategic objective established by the national park system plan is to represent each of the 39 natural regions of Canada; 25 of the regions are now represented.

The strategic objective established for national marine conservation areas is to represent each of the 29 marine regions of Canada. The implementation of this plan is in its early stages and five regions are currently represented.

The national historic sites system plan is being updated in the current year and the objective is to have this plan approved in the first year of this corporate plan. Strategic priorities within the systems plan will include representation of Aboriginal, ethno-cultural communities and women's history.

The government of Canada has indicated, as one of its priorities, the extension of its national system of heritage places. This corporate plan provides for funding for recently created national parks, marine conservation areas and historic sites. Parks Canada will continue investments in recently created parks and sites where development is already underway and funds have previously been committed. The rate of further extension of the system is subject to the availability of the required funds, and financial support for this objective will be sought during the first year of this plan.

HERITAGE PRESENTATION

The interpretation, education and outreach initiatives of Parks Canada constitute one of the most highly valued programs offered by the Parks Canada Agency.

Symbolically, the national heritage places of Canada rank among the highest of Canada's symbols. At individual parks and sites the interpretive programs have deep and lasting impacts on individuals and families and their knowledge, understanding and pride in Canada. They are also the subject of national documentaries such as the television series "Great Canadian Parks", Roberta Bondar's millennium photo documentary on national parks, and the "History Lands Series" on History TV. Increasingly, in the past five years, the electronic highway through the internet has increased access to these places. Parks Canada's site has moved during this period from 2.7 million hits per year to 63.6 million hits per year.

The immediate objectives for the period of this plan are threefold.

Corporate image and messages will be aligned so as to be delivered nationally in a coherent and consistent fashion.

Existing on site programs will be sustained. Support will continue to be offered to the 48 co-operating associations and their 15,000 volunteer members. A modest extension of outreach programs will occur.

The fundamental elements and framework of Parks Canada on the Internet will be consolidated and the base completed.

The longer term objectives will build upon this base and will include the following elements.

Five percent of the Agency's budget will be dedicated to communicating, educating and interpreting places administered by Parks Canada.

As financial resources become available the on-site physical infrastructure, interpretive centres, discovery places, publications and materials will be restored and updated. This will constitute an element of both the ecological integrity and infrastructure funding initiatives.

Parks Canada will seek to access general federal funding in support of connecting Canadians through the electronic highway. Priorities will include building a virtual journey of Canada's heritage places, providing access to Canadian content through digitization of original research material, and providing access to Canadian youth to educational materials, journeys of discovery.

Finally, over time, Parks Canada will seek to increase its presence in urban centres utilizing its existing presence, building on opportunities to expand this presence, and working in outreach with third parties to extend the knowledge and understanding of Canada's special places.

MANAGEMENT OF PARKS CANADA

A major strategic objective for the period of this plan will be to put the Agency's financial house in order. Resource requirements for ecological integrity, commemorative integrity, extension of the systems of parks and sites, and management of built assets all require attention.

A comprehensive review of the existing infrastructure (with a replacement value in excess of $7 billion) has indicated that the majority of assets have now passed their expected life cycle and 2/3 of these assets are now only in fair to poor condition. A serious aspect of this concern is the loss of irreplaceable cultural assets. Concern about this situation was also expressed in the Panel on Ecological Integrity report, as the state of some of these facilities also negatively impact on ecological conditions in the parks. Investment needs for long-term sustainability are in the order of $95 million per year above current levels.

Available resources within this plan will address, as a priority, those issues which impact on health and safety.

The strategic objective is to put in place, on a long-term sustainable basis, a plan and resources which will enable the Agency to comply with its mandated responsibility for management of its built assets and for the protection of the historic and cultural resources with which it is entrusted. Resources to support these initiatives will be sought during the first year of this plan.

Tom Lee
Chief Executive Officer
Parks Canada Agency

PARKS CANADA AGENCY PROFILE

MANDATE

Parks Canada was established as an agency of the federal government in the *Parks Canada Agency Act* in December 1998. Its mandate is to protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and to foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

NATIONAL PROGRAMS

For more than a century, the Government of Canada has been involved in protecting outstanding natural areas and in commemorating significant aspects of Canadian history. Parks Canada manages three major programs: national parks, national historic sites and national marine conservation areas.

System of National Parks

Through the national parks program, representative examples of Canada's natural regions are protected, their value is communicated to the public, and services and facilities are provided so that people may use and enjoy them.

Canada's national parks system began in 1885 when the federal government reserved 26 square kilometres around the hot mineral springs near what is now the town of Banff. The Banff Hot Springs Reserve was officially set aside in the *Rocky Mountains Park Act of 1887*. When the *National Parks Act* was introduced in 1930, there were 14 parks. Today, there are a total of 39 national parks. The first national parks systems plan establishing the parks according to an organized set of principles, was published in 1971. In the *State of the Parks 1997 Report*, Parks Canada agreed on a framework of indicators to assess ecological integrity to support ecosystem management based on the need to maintain ecological integrity.

The establishment of new national parks is guided by the National Parks System Plan. This plan is founded on ensuring that each of the 39 natural regions of Canada is represented by at least one national park. The process includes five steps: identifying representative natural areas, selecting a potential national park, assessing park feasibility, negotiating a park agreement and obtaining clear title, and establishing a new national park in legislation.

System of National Historic Sites

The national historic sites program consists of places declared to be of historic significance to the nation by the Minister of Canadian Heritage. The first step toward establishing the national historic sites program took place in 1914, when Fort Howe in Saint John, New Brunswick, was set aside as a Dominion park. The setting aside of historic Fort Anne in Annapolis Royal, Nova Scotia in 1917 and the establishment of the Historic Sites and Monuments Board of Canada in 1919, laid the foundation for Canada's system of national historic sites. Canada's family of national historic sites now numbers over 864 sites across the country, 145 of which are administered by Parks Canada. The *Historic Sites and Monuments Act* of 1953 provides statutory authority for the commemoration of places of national historic significance. The first national historic sites system plan, organizing Canadian history into three major categories of social, economic and political history, was introduced in 1981. This system plan is currently being updated. In addition to national historic site designations, nationally significant persons and events are also designated. These designations are made by the Minister of Canadian Heritage on advice from the Historic Sites and Monuments Board of Canada through a process managed by Parks Canada.

Historic canals form an integral part of the national historic sites program. In 1972, seven federally operated canals were transferred to Parks Canada from the Department of Transport because of their heritage value. Two other canals were transferred in subsequent years. Boaters and non-boaters alike can experience historic waterways such as the Rideau Canal, which was built after the War of 1812 to provide an alternate shipping route to Upper Canada that would be safe from American attack. The authorities for this program are the *Department of Transport Act* and the *Historic Sites and Monuments Act*.

System of National Marine Conservation Areas

In 1986, the national marine conservation areas program was established to protect and preserve a network of areas representative of Canada's marine environments. A system plan was published in 1995 to divide Canada's coastal waters and Great Lakes into 29 marine natural regions.

Through the national marine conservation areas program, representative examples of Canada's 29 marine regions will be represented. Still in its formative stages, there are agreements for three marine conservation areas and reserves, including Saguenay-St. Lawrence Marine Park, which protects elements of the St. Lawrence River estuary, Fathom Five in Georgian Bay, and Gwaii Haanas (which spans two marine regions) in the Queen Charlotte Islands. Together, these represent four of the 29 marine regions, while a fifth is represented by the marine component of the Pacific Rim National Park Reserve. While the *National Parks Act* currently provides the authority to establish such areas, the proposed *Marine Conservation Areas Act* will provide the legislative framework for this program. New national marine conservation areas are established using the process followed for new national parks.

OTHER NATIONAL PROGRAMS

Parks Canada also directs delivery in additional programs that conserve aspects of Canada's heritage.

CANADA
NATIONAL PARKS AND
NATIONAL PARK RESERVES
OF CANADA
NATIONAL MARINE
CONSERVATION AREAS
Quttinirpaaq
Ivvavik
Vuntut
Aulavik
Tuktut Nogait
Ukkusiksalik
Auyuittuq
Kluane
Nahanni
Wood Buffalo
Wapusk
Gwaii Haanas (R)
Gwaii Haanas National Marine Conservation Area
Pacific Rim (R)
Jasper
Mount Revelstoke
Glacier
Banff
Kootenay
Waterton Lakes
Elk Island
Prince Albert
Grasslands
Riding Mountain
Mingan Archipelago (R)
Terra Nova
Forillon
Cape Breton Highlands
Prince Edward Island
Kejimkujik
La Mauricie
Saguenay-St. Lawrence Marine Park
Fathom Five
Fathom Five National Marine Park
Georgian Bay Islands
St. Lawrence Islands
Bruce Peninsula
Point Pelee
Parks Canada
Parcs Canada

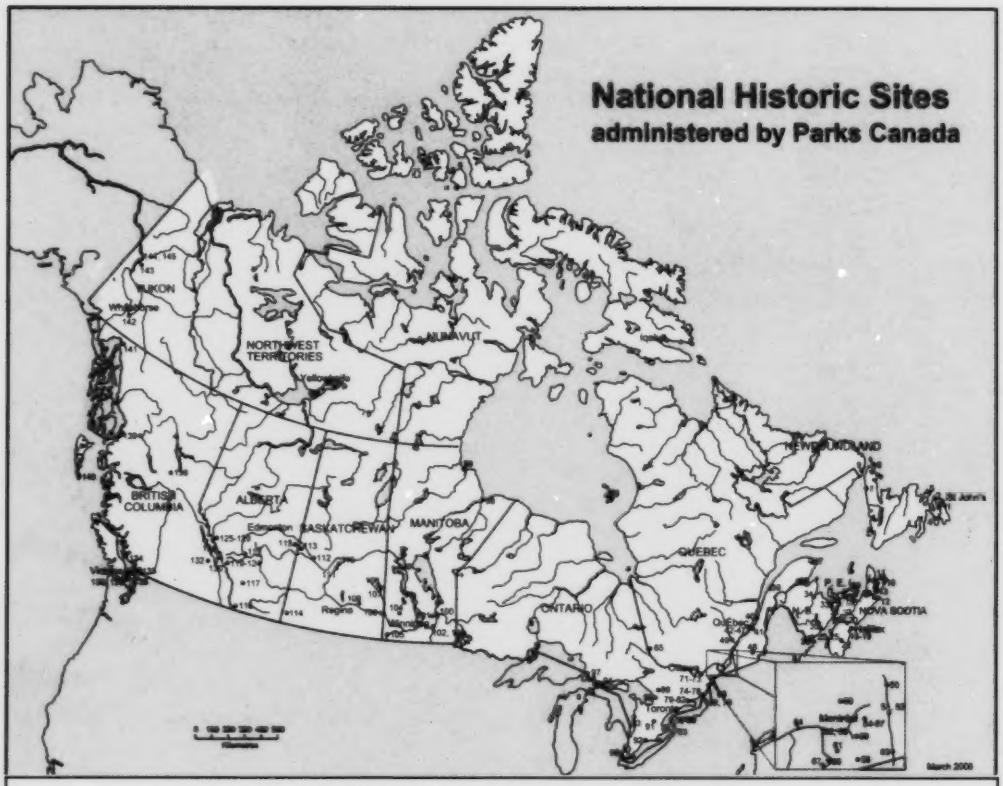

The 145 National Historic Sites administered by Parks Canada

NEWFOUNDLAND
1. CAPE SPEAR
2. SIGNAL HILL
3. HAWTHORNE COTTAGE
4. CASTLE HILL
5. RYAN PREMISES
6. L'ANSE AUX MEADOWS
7. PORT AU CHOIX
8. HOPEDALE MISSION
9. RED BAY

NOVA SCOTIA
10. FORTRESS OF LOUISBOURG
11. MARCONI
12. GRASSY ISLAND
13. ST. PETERS CANAL
14. ALEXANDER GRAHAM BELL
15. FORT McNAB
16. GEORGES ISLAND
17. HALIFAX CITADEL
18. PRINCE OF WALES TOWER
19. YORK REDOUBT
20. FORT EDWARD
21. GRAND-PRÉ
22. KEJIMKUJIK
23. FORT ANNE
24. SCOTS FORT / THE SCOTCH FORT
25. PORT-ROYAL

PRINCE EDWARD ISLAND
26. PORT-LA-JOYE – FORT AMHERST
27. ARDGOWAN
28. PROVINCE HOUSE
29. DALVAY-BY-THE-SEA HOTEL

NEW BRUNSWICK
30. FORT GASPAREAUX
31. FORT BEAUSÉJOUR
32. LA COUPE DRY DOCK
33. MONUMENT LEFEBVRE
34. BEAUBEARS ISLAND
35. CARLETON MARTELLO TOWER
36. ST. ANDREWS BLOCKHOUSE

QUÉBEC
37. GRANDE-GRAVE
38. BATTLE OF THE RESTIGOUCHE
39. POINTE-AU-PÈRE LIGHTHOUSE
40. GROSSE ÎLE AND THE IRISH MEMORIAL
41. FORT NO. 1 AT POINTE DE LÉVY
42. ARTILLERY PARK
43. CARTIER-BRÉBEUF
44. FORTIFICATIONS OF QUÉBEC
45. MAILLOU HOUSE
46. QUÉBEC GARRISON CLUB
47. MONTMORENCY PARK
48. LOUIS S. ST. LAURENT

QUEBEC *continued*
49. FORGES DU SAINT-MAURICE
50. SAINT-OURS CANAL
51. CHAMBLY CANAL
52. FORT CHAMBLY
53. FORT LENNOX
54. THE FUR TRADE AT LACHINE
55. LACHINE CANAL
56. LOUIS-JOSEPH PAPINEAU
57. SIR GEORGE ÉTIENNE CARTIER
58. BATTLE OF THE CHÂTEAUGUAY
59. SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE CANAL
60. SIR WILFRID LAURIER
61. COTEAU-DU-LAC
62. CARILLON BARRACKS
63. CARILLON CANAL
64. MANOIR PAPINEAU
65. FORT TÉMISCAMINGUE

ONTARIO
66. GLENGARRY CAIRN
67. SIR JOHN JOHNSON HOUSE
68. INVERARDEN HOUSE
69. BATTLE OF THE WINDMILL
70. FORT WELLINGTON
71. LAURIER HOUSE
72. RIDEAU CANAL
73. MERRICKVILLE BLOCKHOUSE
74. BELLEVUE HOUSE
75. MURNEY TOWER
76. SHOAL TOWER
77. CATHCART TOWER
78. FORT HENRY
79. TRENT-SEVERN WATERWAY
80. MNJIKANING FISH WEIRS
81. CANAL LAKE CONCRETE ARCH BRIDGE
82. PETERBOROUGH LIFT LOCK
83. NAVY ISLAND
84. QUEENSTON HEIGHTS
85. BUTLER'S BARRACKS
86. FORT GEORGE
87. FORT MISSISSAUGA
88. POINT MISSISSAUGA LIGHTHOUSE
89. BETHUNE MEMORIAL HOUSE
90. SAINT-LOUIS MISSION
91. WOODSIDE
92. SOUTHWOLD EARTHWORKS
93. POINT CLARK LIGHTHOUSE
94. FORT MALDEN
95. BOIS BLANC ISLAND LIGHTHOUSE
96. FORT ST. JOSEPH
97. SAULT STE. MARIE CANAL

MANITOBA
98. YORK FACTORY
99. PRINCE OF WALES FORT
100. LOWER FORT GARRY

MANITOBA *continued*
101. ST. ANDREW'S RECTORY
102. THE FORKS
103. RIEL HOUSE
104. RIDING MOUNTAIN PARK EAST GATE REGISTRATION COMPLEX
105. LINEAR MOUNDS

SASKATCHEWAN
106. FORT ESPERANCE
107. FORT PELLY
108. FORT LIVINGSTONE
109. MOTHERWELL HOMESTEAD
110. BATOCHE
111. BATTLE OF FISH CREEK
112. FORT BATTLEFORD
113. FRENCHMAN BUTTE
114. FORT WALSH

ALBERTA
115. FROG LAKE MASSACRE
116. FIRST OIL WELL IN WESTERN CANADA
117. BAR U RANCH
118. ROCKY MOUNTAIN HOUSE
119. SKOKI SKI LODGE
120. CAVE AND BASIN
121. HOWSE PASS
122. BANFF PARK MUSEUM
123. ABBOTT PASS REFUGE CABIN
124. SULPHUR MOUNTAIN COSMIC RAY STATION
125. JASPER PARK INFORMATION CENTRE
126. ATHABASCA PASS
127. YELLOWHEAD PASS
128. JASPER HOUSE
129. HENRY HOUSE

BRITISH COLUMBIA
130. KICKING HORSE PASS
131. TWIN FALLS TEA HOUSE
132. ROGERS PASS
133. FORT LANGLEY
134. STANLEY PARK
135. GULF OF GEORGIA CANNERY
136. FISGARD LIGHTHOUSE
137. FORT RODD HILL
138. FORT ST. JAMES
139. KITWANGA FORT
140. NAN SDINS / NINSTINTS
141. CHILKOOT TRAIL

YUKON TERRITORY
142. S.S. KLONDIKE
143. DREDGE NO. 4
144. DAWSON HISTORIC COMPLEX
145. S.S. KENO

March 2000

Federal Heritage Buildings Program

Parks Canada is responsible for operating the Federal Heritage Buildings Review Office, which provides for the designation of federal heritage buildings. This office manages the evaluations, designations and intervention review process that are integral to the implementation of the program. Before changes can be made to a federal building 40 years of age or older, the building must be evaluated to determine if it should be designated as a federal heritage building. Once designated, it is the responsibility of custodian departments to protect the heritage character of the buildings under their care. Over 1,300 of the federal government's 60,000 buildings have been designated, including landmark federal buildings in communities across Canada, such as the Supreme Court of Canada building. The authority for this program is the Treasury Board Heritage Buildings Policy.

Heritage Railway Stations Program

Railways have played a major role in Canada's development, and railway stations are important public symbols. Parks Canada undertakes the research that leads to the designation of Heritage Railway Stations, and processes requests from railway companies for authorization to undertake interventions to designated stations. There are 166 designated heritage railway stations, including Windsor Station in Montréal. The authority for this program is the *Heritage Railway Stations Protection Act.* New heritage railway stations are identified for commemoration using the process followed for new national historic sites.

Canadian Heritage Rivers System Program

The Canadian Heritage Rivers System (CHRS) is Canada's national program for freshwater heritage conservation. It is a co-operative program involving all provinces, territories and the federal government. The objectives of the program are to give national recognition to Canada's outstanding rivers and ensure long-term management that will conserve their natural, historical and recreational values. To date, 31 rivers from across Canada have been nominated to the system. New rivers are proposed for nomination to the independent Canadian Heritage Rivers Board, usually by provincial governments. The Board recommends nominations to the Minister of Canadian Heritage and to the appropriate provincial or territorial minister.

Parks Canada is the lead federal agency in the CHRS and provides funding assistance and technical advice to provincial and territorial governments for studies and plans leading to the designation of rivers to the System. Parks Canada also provides support in promoting and raising awareness of the CHRS program both nationally and internationally. All federal, provincial and territorial ministers responsible for the CHRS program are signatories to a CHRS Charter which defines the operating principles for the program. These principles are based on intergovernmental co-operation.

Federal Archaeology Program

The purpose of the Federal Archaeology Program is to protect and manage archaeological sites and artifacts found on federal lands. The authority for this program is the Government of Canada's Archaeological Heritage Policy Framework. Parks Canada's role is to implement this policy by providing expert advice to federal land managers and the necessary administrative tools.

National Program for Grave Sites of Canadian Prime Ministers

The objective of the National Program for Grave Sites of Canadian Prime Ministers is to ensure that the grave sites are conserved and recognized in a respectful and dignified manner. The national program provides Canadians with information on the lives and accomplishments of each former prime minister as well as the locations of their final resting places. To date, eight former Prime Ministers have been commemorated, and the remaining six are in the planning stage. Commemoration will be provided for all deceased Canadian Prime Ministers.

INTERNATIONAL OBLIGATIONS

Parks Canada contributes to international heritage conservation through its leadership and participation in international conventions, programs, agencies and agreements.

Parks Canada represents the Government of Canada on the UNESCO Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage (the World Heritage Convention). Parks Canada is also a member state for the World Conservation Union (IUCN), and serves jointly with the Canadian Conservation Institute as the representative to the International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property (ICCROM).

In Canada, Parks Canada contributes to the implementation of:

- the UNESCO Program on Biosphere Reserves;
- the Biodiversity Convention;
- the Arctic Environmental Protection Strategy;
- The Hague Convention on the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict;
- the Convention on the Means of Prohibiting and Preventing the Illicit Export, Import and Transfer of Ownership of Cultural Property; and
- a variety of programs under the Arctic Council.

AUTHORITIES

The Parks Canada Agency has been established as a "departmental corporation" under Schedule II of the *Financial Administration Act* and as a separate employer under Part II of Schedule 1 of the *Public Service Staff Relations Act*. This means that Parks Canada is a separate legal entity, reporting to the Minister of Canadian Heritage, dedicated to delivering the programs set out within the Agency's legislation and policy authorities. The Minister remains responsible for the overall direction of the agency.

The Parks Canada Agency has been provided with more flexible human resource, administrative and financial authorities. These authorities include:

a) separate employer status to enable the design of a human resources management framework that is more responsive to Parks Canada's particular operational requirements and the conditions in which its employees work;

b) full revenue retention and reinvestment to contribute to the financing of services;

c) a two-year rolling budget to promote the wise investment of public funds and to allow for funding advances; and

d) a non-lapsing account to finance the establishment of new national parks, national historic sites and national marine conservation areas.

In addition, Parks Canada has received a new capital program, contracting and real property authorities to streamline administrative processes and paperwork, at the same time respecting the need for the Minister and Parliament to oversee the Agency's operations.

ACCOUNTABILITY INSTRUMENTS

The foundations of Parks Canada's accountability framework are the legislative and policy authorities for national programs. These authorities are, in turn, elaborated by **Parks Canada's Guiding Principles and Operational Policies**, which are approved by the Minister and tabled in Parliament.

System plans set out the basis for establishing new national parks, national marine conservation areas and national historic sites. Approved by the Minister and tabled in Parliament, these plans are stable and do not require frequent updating.

Management plans are prepared in consultation with Canadians for each heritage place administered by Parks Canada. Although they are a long-term blueprint for conservation, presentation, development and operations, they are reviewed every five years to take into account changes to public policy and the external environment. Management plans establish the objectives for resource protection and heritage presentation programming related to ecological and commemorative integrity, and the type, character and location of visitor services and facilities. They are approved by the Minister and tabled in Parliament.

The **Report on Plans and Priorities** (RPP) and the **Corporate Plan** for the Parks Canada Agency are prepared annually to identify objectives, results, key activities, performance measures and financial plans for the approaching three and five-year period, respectively. The Corporate Plan is approved by Treasury Board, and the RPP and Corporate Plan Summary are tabled in Parliament.

The **Departmental Performance Report** and **Annual Report** state accomplishments and the use of financial resources based on the management objectives, results and performance targets set out in the Report on Plans and Priorities and the Corporate Plan. These annual reports are approved by the Minister and tabled in Parliament.

Every second year, a **State of Protected Heritage Areas Report** assesses the ecological and commemorative integrity of Canada's heritage places, services offered to visitors and progress in establishing new heritage places. It is approved by the Minister and tabled in Parliament. This report may also serve as a focus of discussion for the Minister's **biennial round table** meetings with groups and individuals interested in Parks Canada programs and operations.

The final element of the accountability framework is **the report on human resource management**. This report, prepared at least every five years and made available to the public, provides an independent assessment of how well Parks Canada respects its human resources values and operating principles.

ORGANIZATIONAL STRUCTURE

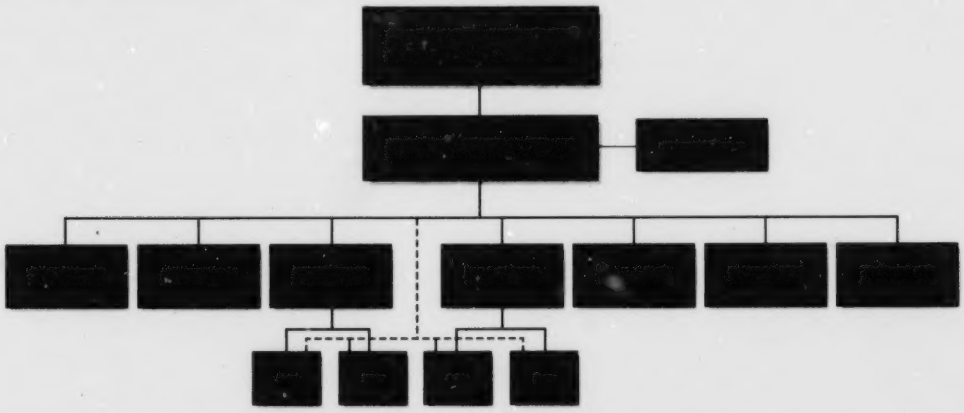

The structure of the Parks Canada Agency is based on the principles of organizational simplicity and administrative efficiency. There are two levels of management — the national office and field units; both are supported by service centres.

The Minister is accountable to Parliament for all Parks Canada activities. The CEO reports to the Minister. The Aboriginal Affairs Secretariat is responsible for the overall co-ordination of Aboriginal issues in Parks Canada (with the exception of land claim issues) and reports directly to the CEO. The National Parks and the National Historic Sites Directorates develop program direction and operational policy for Parks Canada's natural and cultural heritage programs respectively. Through the Chief Administrative Officer, the Strategy and Plans Directorate provides business, real property and financial services. The Directors General for Eastern, and Western and Northern Canada give strategic direction to the field units and service centres. Communications provides strategic communication support to the Agency. The Chief Human Resources Officer guides the provision of human resource service delivery for the Agency, in addition to assuming its responsibilities as the employer.

Program delivery, including on-site services to visitors, is the responsibility of Parks Canada's 32 field units. Field units are groupings of national parks, national historic sites and national marine conservation areas that are usually in proximity to one another. As such, they can share certain management and administrative resources. The field unit superintendents are accountable to the CEO through annual business plans. They report to and receive advice and program guidance from the Directors General for Eastern, and Western and Northern Canada.

There are also four service centres, located in Halifax, Québec City, Cornwall/Ottawa and Winnipeg, with smaller branches in Calgary and Vancouver, that support the organization in a variety of professional and technical disciplines such as biology and history. The service centres are accountable to the CEO for their annual business plans. They report to and receive advice and program guidance from the Directors General for Eastern, and Western and Northern Canada.

EXECUTIVE BOARD

Parks Canada's Executive Board comprises the CEO, the four Directors General, the Chief Administrative Officer, the Executive Directors of the field units in Quebec and the Mountain Parks, the Executive Director of Ecological Integrity, the Chief Human Resources Officer, the Senior Financial Officer, the Director of Communications, and the Senior Legal Counsel. As the senior decisionmaking body, the fundamental responsibility of the Executive Board is to set the longterm strategic direction and priorities for the organization. The Board also approves resource allocations, new initiatives and service innovations proposed each year in national office, field unit and service centre business plans.

ENVIRONMENTAL SCAN

This section presents a variety of factors, many external to Parks Canada's operating environment, that have been taken into account in developing this plan and deciding on investment priorities.

GOVERNMENT DIRECTIONS AND PRIORITIES

Policy direction, specific to Parks Canada, has been provided by the Government through "Securing Our Future Together" in 1997, which outlined the platform of the Liberal party for the current mandate:

- to maintain the long-term ecological integrity of our national parks;
- to work toward completing the national parks system; and
- to continue establishing new national marine conservation areas and developing related legislation and policies.

Parks Canada can also contribute in a significant way to the more broad direction given to all Government departments and agencies in the 1999 Speech from the Throne:

- to develop relationships with Aboriginal peoples;
- to promote Canada's culture at home and abroad; and
- to continue to extend the Canada's national parks system; and
- to make Canada a preferred tourism destination.

In the Federal Budget of February 2000, the Government announced that new funding will be provided for federal infrastructure and Parks Canada will seek funding to recapitalize its infrastructure. No new funding has been allocated for highways managed by Parks Canada. No new funding was identified for the creation of new national parks, marine conservation areas or national historic sites. Parks Canada will continue to seek new funding to allow the completion of new national parks, acquire new national historic sites, and to cost-share with partners to ensure the commemorative integrity of national historic sites.

There were a number of other announcements in the budget that are of specific interest to Parks Canada. The Government made a commitment to develop initiatives in support of the restoration and preservation of Canada's built heritage. Parks Canada has been working closely with the Department of Canadian Heritage with a view to establishing a national register and conservation standards in respect of heritage property. The Government also announced that it will provide funding for Species at Risk and made a commitment to introduce legislation and develop stewardship programs. In addition, a tax reduction for capital gains will be provided for donations of ecologically sensitive

land. Another new initiative is the offer of federal services and Canadian Culture on-line, including digitization of collections and exhibitions of federal institutions to make them accessible through the internet. A virtual museum will be established by linking the collections of over one thousand museums via the internet. Parks Canada will pursue the inclusion of historical documents, photographs or artifacts to this collection.

PANEL ON ECOLOGICAL INTEGRITY IN CANADA'S NATIONAL PARKS

One of the federal government's important Red Book commitments in 1997 was to establish an expert panel to provide advice on maintaining the ecological integrity in Canada's national parks. In November, 1998, the Minister established an independent Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks to study the state of ecological integrity in the national parks, from a science perspective, and to identify remedial strategies applicable to the entire national park system. Composed of independent scientific experts, the Panel spent 12 months visiting selected, representative national parks across the country, meeting with park staff and stakeholders, and studying the many issues facing the parks.

The concerns related to the ecological integrity of Canada's national parks have their basis, in part, in the park system's history. The system is now 115 years old, starting with the establishment of Banff in 1885 and notions about the ideals for national parks have varied over this long period. There was a stage when the parks were viewed primarily as recreational and tourism resources. In the last decade, the need for increased emphasis on assessing the cumulative impacts of intensifying use and development has become apparent. More recently, the greatest stress on park ecosystems is from growing external threats. Over the last decade, legislation and policy including the *National Parks Act* and the Parks Canada Policy document have placed the highest priority on the protection of ecological integrity.

The Panel report assesses the nature and scope of the concept and definition of ecological integrity, as applied by Parks Canada, and defines and evaluates the issues related to the maintenance of ecological integrity in Canada's national parks. It identifies and defines threats and challenges. It concludes that national parks are under serious threat from stresses originating both inside and outside the parks - habitat loss and fragmentation, loss of large carnivores, air pollution, pesticides, exotic species and over-use. The report assesses the approach, methods and programs developed by Parks Canada in terms of its actual effects on the maintenance of ecological integrity and where appropriate, makes recommendations related to new, additional or alternative approaches and methods to improve the performance of Parks Canada in ensuring long-term maintenance/restoration of ecological integrity.

In doing so, the Panel Report addresses the following key questions:

- How to improve existing administrative and scientific programs to guarantee the ecological integrity of the national parks.
- How to make optimum use of available science and technologies.
- How to improve Parks Canada's decision-making processes and management tools to integrate the management of national parks into their regional environment while ensuring the preservation of their ecological integrity.

- How to improve the integration of its research and ecosystem management activities with those of public and private bodies working in the field of research and resource management.
- How to benefit from the traditional knowledge of the Aboriginal peoples and integrate it in the management of park ecosystems.
- How to expand Parks Canada's capability in ecosystem-based management, and enhance its relationships with adjacent land management agencies, stakeholders, first nations and universities, to achieve this goal.

The panel has concluded that our national parks are under serious threat from stresses originating both inside and outside the parks, and that unless action is taken now, deterioration across the whole park system will continue. This landmark report is a call to action for Parks Canada and for all Canadians to live up to our collective responsibility to protect the existing national parks and to expand the parks system.

CHANGES IN CANADIAN SOCIETY

According to Canada's most recent census, the number of people who have recently moved to and are now living in Canada is approximately five million—just over 16 percent of Canada's total population. Many of these people did not grow up learning about Canada's explorers and nation builders. For many, the Canadian experience is largely an urban one. This is also true for a large proportion of Canada's youth.

The changing Canadian demographics challenge Parks Canada to develop programs that will reach more Canadians and foster an appreciation and understanding of the essence of Canada's heritage places. Increasingly, Canada's heritage places can become important venues for new Canadians, as well as their friends and relatives from abroad, to learn about Canada's natural and human history.

ENVIRONMENTAL TRENDS

The world's population has increased by almost five times since the early 1900s. During the same period, the global economy has grown by 20 times, the consumption of fossil fuels by 30 times and industrial production by 50 times. Human activities are altering the pace of ecological change and drastically transforming the world's ecosystems.

The Commission for Environmental Co-operation, under the North American Free Trade Agreement, has expressed concerns about the current rate of degradation of North America's air quality, freshwater ecosystems and reserves, wetlands, forested land and wildlife habitats. Along the North American coasts, human-induced stresses such as terrain modification and renewable and non-renewable resource harvesting affect marine ecosystems. These effects have culminated in habitat degradation as well as the loss of or decline in some fish stocks. All of these factors present difficulties for the maintenance of ecological integrity in national parks and national marine conservation areas.

Canada is recognized as a country with abundant natural resources. However, changes in the quality of Canada's ecosystems have become more obvious in the last decade. Reductions in old-growth forests and the fragmentation of natural landscapes have negatively affected species that require large and continuous habitat. Stocks of some commercial fish species have declined dramatically. As well, development pressures in the South and resource extraction opportunities in the North have created an urgency to set aside land for conservation.

At the same time, there are encouraging developments in ecosystem management, such as the steps being taken by governments and partners throughout North America to protect more and larger representative marine and terrestrial areas, to encourage public-private partnerships that harmonize land-use practices and to promote sustainable development.

MARKET TRENDS

National parks, national historic sites and national marine conservation areas are significant components of Canada's network of heritage attractions of interest to both Canadian and international travellers. Canadians today generally have more disposable income, but international travel, especially to the United States, has become more expensive. Since the likelihood of travel increases with education and aging baby boomers are better educated than previous generations, Canada could experience an increase in domestic leisure travel during the next few years.

Internationally, the favourable exchange rate and the ease of international travel are expected to attract even more visitors from the United States and the United Kingdom. Central America is also expected to emerge as a tourism market for Canada. In contrast, tourism from Asia, Germany, France and other European countries is not expected to be a major growth area at this time.

Canada's heritage places contribute significantly to the Government's efforts to make this country a preferred tourism destination. People interested in heritage tourism look for adventure, learning and authenticity in a natural or cultural environment, and they understand the importance of protecting heritage places. These people tend to travel farther, stay longer and spend more than other leisure travellers. However, as travellers seek to avoid peak-season crowds, heritage tourism may increase demand for shoulder-season and off-season use in remote areas, placing additional pressure on wildlife during critical mating and birthing seasons. In some national parks, tourism pressures will place challenges on Parks Canada to maintain ecological integrity. Parks Canada will need to find innovative ways to manage market demand to preserve ecological and commemorative integrity within the system of protected heritage places. Carefully planned promotion will be needed to attract visitors in numbers consistent with local carrying capacities.

Within the next five years, Aboriginal tourism could emerge as an important market. Tourism trends indicate that more knowledgeable tourists are looking for authentic and intellectually stimulating activities. Aboriginal tourism products could meet this need. There are many opportunities for Parks Canada to work with Aboriginal communities to realize these opportunities.

ATTITUDES TOWARD CANADIAN HISTORY AND HERITAGE

Canadians attach a high importance to the preservation of the nation's heritage. According to a 1998 Goldfarb report, 93 percent of Canadians consider it important to preserve Canada's heritage and 90 percent consider preservation of the historical record essential to promoting pride in the country. Not surprisingly, these findings parallel a strong interest in Canadian history, although more than 80 percent of the respondents thought that Canadians as a whole do not take enough pride in their heritage and history. Moreover, more than 80 percent think that greater awareness of our heritage and history would help Canadian unity. National historic sites are considered as more than just

important national symbols — almost 55 percent of Canadians identify historic sites as being important sources of information about Canada and Canadians. When selecting travel destinations, cultural activities (including visits to historic places) rank among the top three key motivators, along with recreation and shopping facilities. Parks Canada has an opportunity to respond to this desire for knowledge and to foster increased pride and understanding of Canada through strategic communication efforts.

Another significant trend is the increasing importance that Parks Canada places on co-operation with other owners of national historic sites and federal custodians of heritage buildings and archaeological resources. Since the 1970's over 20% of Canada's historic places have been lost. Canada's historic places continue to face increased threats as significant changes in the economy may lead to the abandonment or marginalization of commercial, industrial, religious, residential and public infrastructure that has important heritage value. This will increase pressure on heritage organizations such as Parks Canada to help owners find new ways to use and protect these properties.

WORKING WITH ABORIGINAL COMMUNITIES

Parks Canada has increasingly found common ground with Aboriginal people in establishing and managing heritage places. When the establishment of national parks, national historic sites and national marine conservation areas involves land claims issues, Parks Canada can contribute to the resolution of comprehensive claims settlements. Through the National Historic Sites Cost-Sharing Program, Parks Canada works with Aboriginal communities to protect and present their heritage. In addition, approximately one third of Canada's 39 national parks have co-operative management boards. Aboriginal communities are important service providers to visitors. Through jointly developed tourism strategies, there are many opportunities for Parks Canada and Aboriginal people to promote authentic visitor experiences. These co-operative activities can help to diversify and develop local economies.

Parks Canada created the Aboriginal Affairs Secretariat in 1999 as part of Canada's Aboriginal Action Plan, commonly known as Gathering Strength. Its mandate is to provide national leadership and support within the Agency in matters relevant to Canada's Aboriginal people. The Secretariat will encourage consultation with Aboriginal people on Parks Canada's interpretation and public education programs to celebrate Aboriginal heritage at national parks and national historic sites across the country; identify economic opportunities associated with national parks, national historic sites and national marine conservation areas for the benefit of Aboriginal communities and Parks Canada; and stimulate dialogue with Aboriginal people at the national and local levels in order to build trust and resolve issues.

The Secretariat has established a national network of some 40 staff members throughout the country, including eight persons dedicated exclusively to working with Aboriginal people in order to resolve issues and to develop economic opportunities. The network represents all Parks Canada operational units and was created to foster relations between the Agency and First Nation communities neighbouring national heritage places.

STAKEHOLDER PARTICIPATION

Parks Canada relies on the support and interest of members of the public—the "stakeholders" in Canada's systems of heritage areas. These stakeholders include:

- advisory boards and town councils;
- business partners, including chambers of commerce;
- Canadian Parks Partnership (CPP) and co-operating associations;
- community groups;
- environmental and cultural heritage non-governmental organizations;
- federal, provincial, territorial and municipal governmental organizations;
- other owners of national historic sites;
- professional associations;
- tourism partners;
- universities and colleges; and
- volunteers.

What these various groups have in common is their desire to influence and support the creation, designation, commemoration and operation of Canada's heritage places. The importance of stakeholders is illustrated in the following examples.

The Canadian Parks Partnership and Co-operating Associations

The Canadian Parks Partnership is the national organization representing 48 co-operating associations that work at 62 national parks, national historic sites and national marine conservation areas and is present in every province. The roughly 15,000 members of co-operating associations bring about community involvement in management and operations. These nonprofit partners also co-ordinate special programs, such as Parks Day and Take-A-Hike, that increase the public's awareness of Parks Canada's heritage places. Revenues earned by individual co-operating associations are re-invested in the operation of heritage places.

Other Owners of National Historic Sites

More than 650 of Canada's national historic sites are owned by non-federal governmental organizations, the profit and not-for-profit sectors, and individuals. Ensuring the commemorative integrity of these places requires a close working relationship between the owners and Parks Canada.

Tourism Partners

The Canadian Tourism Commission (CTC) has emerged as a strong force in Canadian tourism. By promoting the natural environment and cultural heritage as the country's main tourism products, the CTC's direction supports the efforts of Parks Canada to draw attention to Canada's special places. However, this promotion needs to be carefully targeted and managed to ensure protection of the commemorative and ecological integrity of national historic sites and national parks.

Volunteers

Volunteers have supported Parks Canada's mandate for approximately 20 years. In 1997–98, approximately 3,400 volunteers contributed more than 90,000 hours of their time creating historical re-enactments, designing exhibits, studying wildlife for research purposes, presenting archaeology programs and assisting with campground visitor programs.

Parks Canada's volunteer program was reviewed in September 1999. The review was designed to identify areas of strengths and weaknesses in the functioning of the program.

Some areas of improvement were identified. For instance, although it was reported that most park/site volunteer programs were more than five years old, 50% of personnel who are responsible for the volunteer program had less than two years experience with the Volunteer Program. There were also a number of positive findings. For example: policies and procedures are in place, particularly in managing risk situations and the roles of paid staff and volunteers; employees are consulted regularly about where they think volunteer resources would be most useful; and the National Office (National Volunteer Co-ordinator) provides assistance when needed.

OBJECTIVES, PERFORMANCE RESULTS AND STRATEGIES

PLANNING MODEL

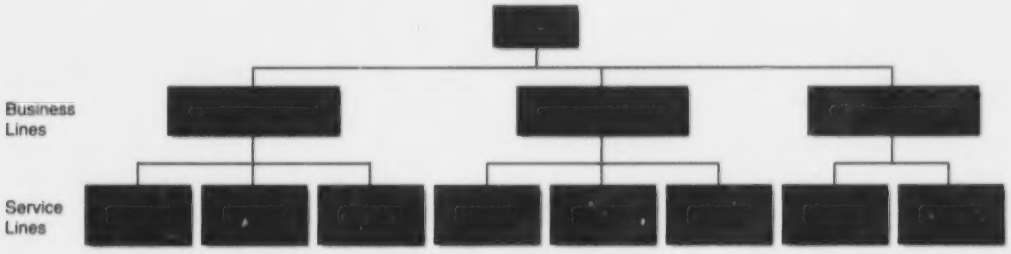

The Parks Canada mandate is to protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure their ecological and commemorative integrity for present and future generations.

The Parks Canada plan is organized according to its business and service lines. The business lines and service lines for Parks Canada are based on the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS). The PRAS is the framework for all planning and reporting to Treasury Board and to Parliament. At the highest level, three business lines encompass results-oriented groupings of activities broadly describing the nature of Parks Canada's business. The business lines provide the high-order objectives for the corporate plan. Flowing from the business lines are eight service lines that provide an appropriate level of detail to establish specific accountabilities for results. Accordingly, the service lines are the building blocks for the corporate plan and for field unit, service centre, and national office business plans, which support the corporate plan.

Within each service line, Parks Canada has established strategic objectives, planned results, performance measures and key strategies. **Strategic objectives** are the long-term (5-10 year) objectives which provide the direction to achieve the mandate. These new strategic objectives are a consolidation of the "desired outcomes" and "strategic directions" from the 1999-00 Corporate Plan. The **planned results** identify what the organization expects to achieve over the five-year planning period. The 1999-00 "priorities for the planning period" are now called "planned results" to use consistent terminology with Parks Canada's Report on Plans and Priorities, which was tabled in Parliament on March 30, 2000. **Performance measures** consist of **indicators**, which provide a means to assess progress in achieving the results, and **targets**, which provide time-based measurable commitments.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Key strategies are identified to address issues and describe key activities to achieve the planned results. Parks Canada's strategic objectives, planned results, performance indicators and targets are summarized in Appendix 1 and Appendix 2. Parks Canada's planned expenditures are presented in Table 4 on page 48.

STEWARDSHIP OF NATIONAL HERITAGE PLACES

This business line encompasses establishment, protection and presentation of heritage places. Stewardship includes identifying and establishing national heritage places as well as managing and protecting the natural and cultural resources in Canada's heritage places. Stewardship also includes communicating key messages of national significance and providing educational opportunities. Parks Canada collaborates with national and international stakeholders in fostering and advocating heritage protection and presentation.

As outlined in the PRAS, Parks Canada's objectives relating to stewardship of national heritage places include the following: to protect and present national heritage places and to foster understanding of and respect for these national symbols; to have Canadians recognize and value national heritage places as central to their sense of identity and nationhood; and to provide a strong leadership role, both directly and indirectly, in protecting and presenting heritage places.

The key result of this business line is the establishment, protection and presentation of places that are of natural and cultural heritage significance. This business line is delivered through three service lines: establishment of national heritage places, heritage resources protection and heritage presentation.

Establishment of National Heritage Places

Description

This service line covers system planning, which includes identifying themes for national heritage places and how these themes could be represented, negotiating with stakeholders for their inclusion in the national systems, preparing the necessary documentation for ministerial approval of inclusion in the systems, and all work necessary to bring the new heritage places into operation.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To work toward completing the systems of national parks and national marine conservation areas in representing all of Canada's terrestrial and marine regions and to enhance the system of national historic sites which commemorates Canada's history.	Completion of new national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions.	Number of natural regions represented by national parks Number of marine regions represented by national marine conservation areas
	Completion and commemoration of new national historic sites, persons and events of national significance, particularly in under-commemorated areas.	Number of new commemorations developed Number of commemorations delivered Number of commemorations delivered in under-commemorated areas

Key strategies are identified to address issues and describe key activities to achieve the planned results. Parks Canada's strategic objectives, planned results, performance indicators and targets are summarized in Appendix 1 and Appendix 2. Parks Canada's planned expenditures are presented in Table 4 on page 48.

STEWARDSHIP OF NATIONAL HERITAGE PLACES

This business line encompasses establishment, protection and presentation of heritage places. Stewardship includes identifying and establishing national heritage places as well as managing and protecting the natural and cultural resources in Canada's heritage places. Stewardship also includes communicating key messages of national significance and providing educational opportunities. Parks Canada collaborates with national and international stakeholders in fostering and advocating heritage protection and presentation.

As outlined in the PRAS, Parks Canada's objectives relating to stewardship of national heritage places include the following: to protect and present national heritage places and to foster understanding of and respect for these national symbols; to have Canadians recognize and value national heritage places as central to their sense of identity and nationhood; and to provide a strong leadership role, both directly and indirectly, in protecting and presenting heritage places.

The key result of this business line is the establishment, protection and presentation of places that are of natural and cultural heritage significance. This business line is delivered through three service lines: establishment of national heritage places, heritage resources protection and heritage presentation.

Establishment of National Heritage Places

Description

This service line covers system planning, which includes identifying themes for national heritage places and how these themes could be represented, negotiating with stakeholders for their inclusion in the national systems, preparing the necessary documentation for ministerial approval of inclusion in the systems, and all work necessary to bring the new heritage places into operation.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To work toward completing the systems of national parks and national marine conservation areas in representing all of Canada's terrestrial and marine regions and to enhance the system of national historic sites which commemorates Canada's history.	Creation of new national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions.	• Number of natural regions represented by national parks • Number of marine regions represented by national marine conservation areas
	Designation and commemoration of new national historic sites, persons and events of national historic significance, particularly in under-represented priority areas.	• Number of new sites, persons or events designated • Number of designations relating to strategic priorities • Number of national historic sites enhanced by cost-share agreements

Performance Measures

Parks Canada manages 39 national parks and national park reserves representing 25 of the 39 natural regions of Canada (i.e., 64% of the regions are represented). Subject to availability of funding in future years, the target is to represent three more regions over the next three years.

Currently, there are three national marine conservation areas and one park reserve representing five of the 29 marine regions of Canada. Again, subject to the availability of funding in future years, the target is to represent two more regions over the next three years.

The target is to designate 135 new sites, persons or events over the next five years, 55 of which will relate to strategic priorities of Aboriginal, ethno-cultural communities and women's history. Currently, there are 251 designations relating to Aboriginal, ethno-cultural communities and women's history, representing 14.4% of the overall total of 1745 designated sites, persons or events. The target is to increase this to 16.3% of the overall total by the end of the five-year planning period.

Since 1988 there have been 53 historic site cost sharing agreements, of which 15 are still active. The target over the next five years, subject to available funding, is to enter into agreements with 43 of the backlog of 63 national historic sites that have already been approved. In addition, the target is to enter into agreements with 32 new sites under the terms of the revised National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program.

Targets for National Historic Sites Cost-Sharing Agreements

Cost Sharing Agreements	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Previously Approved	14	13	8	6	2
New	0	5	5	10	12

Key Strategies

Creation of New National Parks and National Marine Conservation Areas in Unrepresented Regions

Canadians are increasingly concerned about the environment that will be inherited by our children and the Government maintains its long-standing commitment to protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage. Canada is divided into 39 terrestrial natural regions, each with distinctive characteristics such as vegetation, physiography, and environmental conditions. In the long term, Parks Canada is committed to representing each of these distinct regions with at least one national park. Amendments to the *Canada National Parks Act*, introduced in March 2000, formally establish seven new national parks and one park reserve, and streamline the process for establishing new national parks. Fourteen natural regions are not yet represented by a national park. To date, 25 natural regions are represented by 39 national parks, and land is reserved in three other natural regions for future national parks.

The expansion of the national marine conservation areas system is also based on a national system plan. This plan identifies 29 marine natural regions. Agreements are currently in place to represent five of these regions. In 2000-01, Parks Canada will invest $3.8 million into capital and operating expenses for the development of Saguenay and Gwaii Haanas national marine conservation areas.

Performance Measures

Parks Canada manages 39 national parks and national park reserves representing 25 of the 39 natural regions of Canada (i.e., 64% of the regions are represented). Subject to availability of funding in future years, the target is to represent three more regions over the next three years.

Currently, there are three national marine conservation areas and one park reserve representing five of the 29 marine regions of Canada. Again, subject to the availability of funding in future years, the target is to represent two more regions over the next three years.

The target is to designate 135 new sites, persons or events over the next five years, 55 of which will relate to strategic priorities of Aboriginal, ethno-cultural communities and women's history. Currently, there are 251 designations relating to Aboriginal, ethno-cultural communities and women's history, representing 14.4% of the overall total of 1745 designated sites, persons or events. The target is to increase this to 16.3% of the overall total by the end of the five-year planning period.

Since 1988 there have been 53 historic site cost sharing agreements, of which 15 are still active. The target over the next five years, subject to available funding, is to enter into agreements with 43 of the backlog of 63 national historic sites that have already been approved. In addition, the target is to enter into agreements with 32 new sites under the terms of the revised National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program.

Targets for National Historic Sites Cost-Sharing Agreements

Cost-Sharing Agreements	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Previously Approved	14	13	8	6	2
New	0	5	5	10	12

Key Strategies

Creation of New National Parks and National Marine Conservation Areas in Unrepresented Regions

Canadians are increasingly concerned about the environment that will be inherited by our children and the Government maintains its long-standing commitment to protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage. Canada is divided into 39 terrestrial natural regions, each with distinctive characteristics such as vegetation, physiography, and environmental conditions. In the long term, Parks Canada is committed to representing each of these distinct regions with at least one national park. Amendments to the *Canada National Parks Act*, introduced in March 2000, formally establish seven new national parks and one park reserve, and streamline the process for establishing new national parks. Fourteen natural regions are not yet represented by a national park. To date, 25 natural regions are represented by 39 national parks, and land is reserved in three other natural regions for future national parks.

The expansion of the national marine conservation areas system is also based on a national system plan. This plan identifies 29 marine natural regions. Agreements are currently in place to represent five of these regions. In 2000-01, Parks Canada will invest $3.8 million into capital and operating expenses for the development of Saguenay and Gwaii Haanas national marine conservation areas.

In 2000-01, Parks Canada will invest $4.1 million in the development of three parks established since 1996 (Wapusk, Tuktut Nogait, Sirmilik) to operate at minimal operational levels. In addition, $680,000 will be invested in projects where feasibility studies or negotiations are underway for four national parks: Gulf Islands, Interlake (Manitoba Lowlands), Torngat Mountains (Labrador) and Ukkusiksalik (Wager Bay) and two national marine conservation areas: Gwaii Haanas and Lake Superior. Additional funding is being confirmed for a proposed feasibility study for Mealy Mountains (Labrador). Three of the proposed new national parks (Gulf Islands, Interlake and Ukkusiksalik) and both national marine conservation areas are projected to be established over the next three years. The agency will not proceed to the next phase of the establishment process until new funding is secured.

Parks Canada funding for the continued expansion of the national parks and national marine conservation areas systems is not in place. The following new proposals have been deferred until adequate funding for planning, negotiations and subsequent development and operations can be provided. Feasibility studies would then proceed for the following two national parks: Wolf Lake (Yukon) and Nahanni expansion; and two national marine conservation areas: Southern Strait of Georgia (British Columbia) and Lake Ontario. The cost of developing the eight national parks and four national marine conservation areas where feasibility studies or negotiations are planned or underway is $224 million in start-up funds and $15 million in annual operating expenses, excluding costs for recapitalization of assets. This would enable representation of 33 of the 39 terrestrial natural areas and nine of the 29 marine natural areas.

Designation and Commemoration of New National Historic Sites, Persons or Events of National Historic Significance

National Historic Sites connect Canadians and reflect the rich history and heritage that defines Canada. Parks Canada is responsible for the national program of historical commemoration, which includes sites, persons and events of national historic significance.

These commemorations cover many aspects of our history. In the last decades of the 20th century, the way we perceive history has broadened to include such areas of study as business and industry, urban and rural development patterns, Aboriginal history as well as many facets of our social history. The National Historic Sites of Canada System Plan, scheduled for approval by the Minister of Canadian Heritage in 2000, provides priorities and a thematic framework for national commemoration that reflect this expanded view of Canadian history. The objective is to illustrate the full range and diversity of Canadian history through a system of sites, persons and events deemed significant to the nation.

Aboriginal, ethno-cultural communities and women's history have been identified as the three strategic priorities for enhancing the National Historic Sites System. Aboriginal history encompasses the full record of presence and activity of First Nations, Inuit and Métis peoples in Canada. Parks Canada's objective is to achieve an inclusive commemoration program that better represents the broad diversity of the history of ethno-cultural communities in Canada. The women's history initiative seeks to enhance the representation of women in all aspects of the system through designations which actively recognize the important role of women in Canadian society.

In 1999-00, there were three new designations for Aboriginal history, five new designations for ethno-cultural history and one new designation for women's history. Parks Canada conducted consultations and planning studies related to enhancing the national historic sites system and invested in thematic commemorations (Shipbuilding in New Brunswick and Underground Railroad). For 2000-01, an investment of $750,000 in consultation, planning studies and thematic commemorations are planned. Other system enhancement investments have been deferred pending new funding.

The national historic sites of Canada are diverse in ownership and management. Of the 864 sites designated to date, 720 are administered by parties other than Parks Canada. Many of the national historic sites of Canada in this extended family are under threat and steps are needed to ensure their survival for the benefit of future generations of Canadians. Parks Canada works with the owners and operators of these national historic sites to support them in their efforts to ensure the commemorative integrity of the national historic sites of which they are stewards.

Parks Canada's National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program is a vital tool by which the federal government engages Canadians in helping to ensure the commemorative integrity of national historic sites of Canada, by contributing funds toward projects related to the planning, acquisition, conservation and presentation of these places of national historic significance. In 2000-01, Parks Canada will allocate $2.6 million to the 15 currently active cost-sharing agreements, and will spend an additional $3.3 million over the five-year planning period to honour the remaining years of these agreements. Until new funding is secured, Parks Canada will not pursue any new agreements and will not open the National Historic Sites Cost-Sharing Program to new applicants. Currently, 63 national historic sites have been approved for cost-sharing but there is inadequate funding to enter an agreement. Funding of $30 million will be sought for national historic sites on the waiting list that have been approved for cost-sharing.

Revised terms and conditions for the National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program are scheduled for approval in 2000-01 and will require an amendment to the *National Historic Sites Policy*. Changes will include improving the program by encouraging a broader array of project types and aligning approvals with annual funding availability. If new funding is secured, the cost of implementing 32 new cost-sharing agreements applied for under the terms of the revised National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program will be $15 million over five years. The focus of these agreements would be on mitigating emerging threats to national historic sites and commemorating the three strategic priorities of Aboriginal history, ethno-cultural communities and women's history. Enhancing the national historic sites system as planned over the next five years will also require new funding of $12 million for site acquisition and development, as well as additional support for preparation, conservation and interpretations designed to extend the reach of the program.

If new funding is not received, Parks Canada would be unable to meet its funding requirement for the enhancement of the national historic sites system. Consequences would include the irrecoverable loss of historic fabric due to the permanent loss of cultural resources within Canada's family of National Historic Sites. In addition, certain opportunities to present messages of national historic significance would continue to go unrealized, while the strategic priorities of Aboriginal history, ethno-cultural communities and women's history would remain under-represented within Canada's National Historic Sites System.

Parks Canada also contributes to international heritage conservation through its leadership and participation in international conventions, programs, agencies and agreements. Parks Canada is involved in several bilateral and multilateral initiatives. For example, pursuant to a May 1998 cooperation agreement with the United States National Park Service, annual meetings are held involving heads of agencies to review activities carried out under the 1988 memorandum of understanding and to identify new priority areas for co-operation.

Heritage Resources Protection

Description

This service line relates to maintaining and restoring ecological integrity and the protection component of commemorative integrity in heritage places managed or influenced by the Parks Canada Agency. Parks Canada conducts ecosystem research and monitoring to maintain a data base of trends and condition changes to advance understanding of a site's functioning and desired state. Ecosystem management and protection interventions include fire prevention, managing insect infestation, flood/avalanche control, studies, implementation of the Environmental Assessment Process and liaison to influence actions on adjacent lands. Research and monitoring of cultural resources requires establishing a baseline and desired condition for each protected heritage area and managing a data base to monitor trends and condition changes over time. Interventions to manage and protect cultural resources include preparing plans, emergency protection, liaison to influence actions on adjacent lands, studies and implementation of the Environmental Assessment Process.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators

Performance Measures

Measurement of Ecological Integrity

Ecological integrity means, with respect to a park, a condition that is determined to be characteristic of its natural region and likely to persist, including abiotic components and the composition and abundance of native species and biological communities, rates of change and supporting processes. For national parks, both external stressors (e.g., pollution, climate change, introduction of exotic species), and internal stressors (e.g., park infrastructure and visitor use) affect the ecosystems within park boundaries. Parks Canada reported on the cumulative impact of all stressors on individual park ecosystems in the *1997 State of the Parks Report*. This information has been updated to include two new national parks that have been added in the north. Ratings of impacts on the ecosystem range from one (representing no impairment of the ecosystem) to five (representing severe impairment of the ecosystem). The percentage of parks in each category is shown in Figure 1 on next page.

Heritage Resources Protection

Description

This service line relates to maintaining and restoring ecological integrity and the protection component of commemorative integrity in heritage places managed or influenced by the Parks Canada Agency. Parks Canada conducts ecosystem research and monitoring to maintain a data base of trends and condition changes to advance understanding of a site's functioning and desired state. Ecosystem management and protection interventions include fire prevention, managing insect infestation, flood/avalanche control, studies, implementation of the Environmental Assessment Process and liaison to influence actions on adjacent lands. Research and monitoring of cultural resources requires establishing a baseline and desired condition for each protected heritage area and managing a data base to monitor trends and condition changes over time. Interventions to manage and protect cultural resources include preparing plans, emergency protection, liaison to influence actions on adjacent lands, studies and implementation of the Environmental Assessment Process.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To sustain the ecological integrity of ecosystems within national parks and marine conservation areas and to ensure the commemorative integrity of national historic sites.	Improved ecological integrity of national parks.	• Ratings of impairment of ecological integrity for national parks
	Improved commemorative integrity of national historic sites.	• Ratings of asset conditions of cultural resources, communication to the public and management practices respecting commemorative integrity
	Statutory protection for historic places under federal jurisdiction and tools to enable non-federal stewards to protect heritage places.	• When the program is developed, the indicator will be the number of new historic protected areas

Performance Measures

Measurement of Ecological Integrity

Ecological integrity means, with respect to a park, a condition that is determined to be characteristic of its natural region and likely to persist, including abiotic components and the composition and abundance of native species and biological communities, rates of change and supporting processes. For national parks, both external stressors (e.g., pollution, climate change, introduction of exotic species), and internal stressors (e.g., park infrastructure and visitor use) affect the ecosystems within park boundaries. Parks Canada reported on the cumulative impact of all stressors on individual park ecosystems in the *1997 State of the Parks Report*. This information has been updated to include two new national parks that have been added in the north. Ratings of impacts on the ecosystem range from one (representing no impairment of the ecosystem) to five (representing severe impairment of the ecosystem). The percentage of parks in each category is shown in Figure 1 on next page.

Figure 1: Percentage of National Parks by Degree of Ecological Impairment

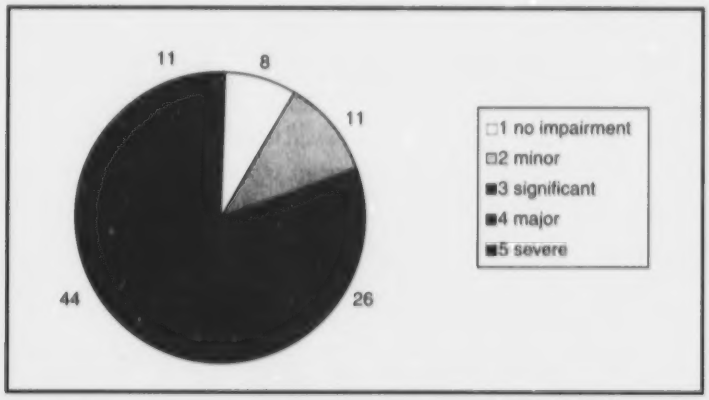

Changes in the overall levels of impairment of parks ecosystems, either for better or worse, occur over many years. Some positive changes are expected over the next five years. The negative impact resulting from ecosystem internal stressors such as park management practices, park facilities and visitor use are expected to decline over the next five years.

Measurement of Commemorative Integrity

Commemorative integrity is defined as the health and wholeness of a national historic site. It is achieved when resources that symbolize or represent the site's importance are not impaired or under threat, reasons for the site's national significance are effectively communicated to the public, and the site's heritage values are respected in all decisions and actions affecting the site. In evaluating commemorative integrity, the three aspects (i.e., resource or asset condition, communication of significance, and management practices) are rated separately.

Cultural assets are core to Parks Canada's mandate and the agency is responsible for their preservation and protection for future generations. The table below provides the condition rating, defined as the risk to asset for built cultural assets at national historic sites, which includes buildings, bridges, fortifications, marine works, and grounds, and excludes monuments and plaques, collections and in-situ archeological resources. This ranks assets ranging from threats to individual components to advanced deterioration of the entire asset. Assets rated "fair" may need to be restored over the next five years but meet service demand while assets rated "poor" may need to be restored over the next one to three years, with the asset providing reduced or unsafe service. Closed assets are unsafe, unstable or unuseable and immediate recapitalization is required.

Ratings of Asset Condition of Built Cultural Resources of National Historic Sites

Year	Asset Condition of Cultural Resources as a Percentage of Total Number of Assets			
	Good	Fair	Poor	Closed
1997 State of Parks Report (n= 950)	33	50	14	3
1999-00 (n=1200)	35	41	20	4

The increase in the inventory of cultural resources from 950 to 1200 assets over the last three years reflects progress made in the Cultural Resource Management Level I and II designation process, not the purchase of additional assets. The table shows an increase in the number of resources rated poor from 1997 to 1999. Over the planning period, Parks Canada projects an increase in the number of built cultural assets in poor condition based on projected expenditures.

Ratings of the communication of significance and of management practices have been completed for 12 of the 145 sites administered by Parks Canada. These reviews were performed by teams consisting of both Parks Canada staff and local experts. Communication of significance measures the degree to which:

- the national significance of the site is communicated effectively,
- the range and complexity of historical perspectives are communicated, and
- the site communicates the general values of the national historic sites program.

The rating of management practices assesses the degree to which decisions and actions contribute to the achievement of commemorative integrity. It includes an assessment of inventories and evaluations of cultural resources, inputs into decisions, maintenance programs, records, and monitoring and remedial action to address deficiencies. The target is to improve the percentage of "good" ratings for communication of significance and management practices.

Ratings of Communication and Management Aspects of Commemorative Integrity of 12 National Historic Sites

Aspect of Commemorative Integrity	Good	Fair	Poor
Communication of Significance (n=12 sites)	33%	33%	33%
Management Practices (n=12 sites)	58%	42%	-

Key Strategies

Ecological Integrity of National Parks

National parks protect natural environments representative of Canada's natural heritage and contribute directly to the conservation of biological diversity. Protection of ecological integrity is the overriding consideration for Parks Canada in national parks. Parks Canada will work towards ensuring that parks remain representative of their natural region, including the composition and abundance of native species and biological communities in each national park, recognizing that parks have a finite capacity to withstand development and human use.

One of Parks Canada's key priorities in the short term will be to implement the Minister of Canadian Heritage's Action Plan to restore or maintain ecosystems and the ecological integrity of national parks. The Government has already taken strong actions relating to ecological integrity, and in response to the report of the Panel on Ecological Integrity, the Minister has announced a series of immediate actions including making ecological integrity central in national parks legislation and policy, building partnerships for ecological integrity, planning for ecological integrity and renewing the Parks Canada Agency to support the ecological integrity mandate. The Chief Executive Officer will report on Parks Canada's response to the panel report at the Parks Canada Round Table to be held before the end of 2000.

Figure 1: Percentage of National Parks by Degree of Ecological Impairment

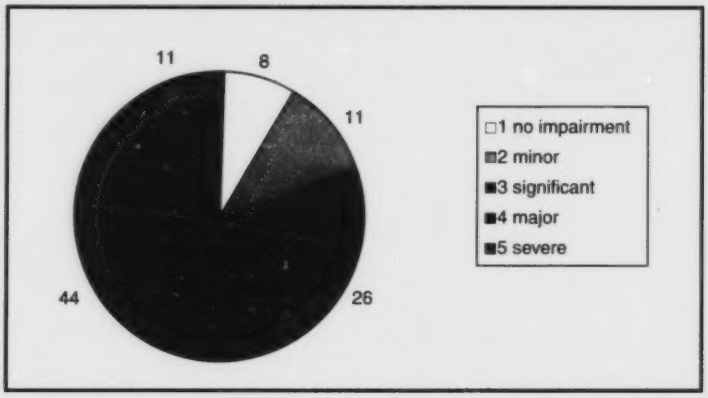

Changes in the overall levels of impairment of parks ecosystems, either for better or worse, occur over many years. Some positive changes are expected over the next five years. The negative impact resulting from ecosystem internal stressors such as park management practices, park facilities and visitor use are expected to decline over the next five years.

Measurement of Commemorative Integrity

Commemorative integrity is defined as the health and wholeness of a national historic site. It is achieved when resources that symbolize or represent the site's importance are not impaired or under threat, reasons for the site's national significance are effectively communicated to the public, and the site's heritage values are respected in all decisions and actions affecting the site. In evaluating commemorative integrity, the three aspects (i.e., resource or asset condition, communication of significance, and management practices) are rated separately.

Cultural assets are core to Parks Canada's mandate and the agency is responsible for their preservation and protection for future generations. The table below provides the condition rating, defined as the risk to asset for built cultural assets at national historic sites, which includes buildings, bridges, fortifications, marine works, and grounds, and excludes monuments and plaques, collections and in-situ archeological resources. This ranks assets ranging from threats to individual components to advanced deterioration of the entire asset. Assets rated "fair" may need to be restored over the next five years but meet service demand while assets rated "poor" may need to be restored over the next one to three years, with the asset providing reduced or unsafe service. Closed assets are unsafe, unstable or unuseable and immediate recapitalization is required.

Ratings of Asset Condition of Built Cultural Resources of National Historic Sites

Year	Asset Condition of Cultural Resources as a Percentage of Total Number of Assets			
	Good	Fair	Poor	Closed
1997 State of Parks Report (n= 950)	33	50	14	3
1999-00 (n=1200)	35	41	20	4

The increase in the inventory of cultural resources from 950 to 1200 assets over the last three years reflects progress made in the Cultural Resource Management Level I and II designation process, not the purchase of additional assets. The table shows an increase in the number of resources rated poor from 1997 to 1999. Over the planning period, Parks Canada projects an increase in the number of built cultural assets in poor condition based on projected expenditures.

Ratings of the communication of significance and of management practices have been completed for 12 of the 145 sites administered by Parks Canada. These reviews were performed by teams consisting of both Parks Canada staff and local experts. Communication of significance measures the degree to which:

- the national significance of the site is communicated effectively,
- the range and complexity of historical perspectives are communicated, and
- the site communicates the general values of the national historic sites program.

The rating of management practices assesses the degree to which decisions and actions contribute to the achievement of commemorative integrity. It includes an assessment of inventories and evaluations of cultural resources, inputs into decisions, maintenance programs, records, and monitoring and remedial action to address deficiencies. The target is to improve the percentage of "good" ratings for communication of significance and management practices.

Ratings of Communication and Management Aspects of Commemorative Integrity of 12 National Historic Sites

Aspect of Commemorative Integrity	Good	Fair	Poor
Communication of Significance (n=12 sites)	33%	33%	33%
Management Practices (n=12 sites)	58%	42%	-

Key Strategies

Ecological Integrity of National Parks

National parks protect natural environments representative of Canada's natural heritage and contribute directly to the conservation of biological diversity. Protection of ecological integrity is the overriding consideration for Parks Canada in national parks. Parks Canada will work towards ensuring that parks remain representative of their natural region, including the composition and abundance of native species and biological communities in each national park, recognizing that parks have a finite capacity to withstand development and human use.

One of Parks Canada's key priorities in the short term will be to implement the Minister of Canadian Heritage's Action Plan to restore or maintain ecosystems and the ecological integrity of national parks. The Government has already taken strong actions relating to ecological integrity, and in response to the report of the Panel on Ecological Integrity, the Minister has announced a series of immediate actions including making ecological integrity central in national parks legislation and policy, building partnerships for ecological integrity, planning for ecological integrity and renewing the Parks Canada Agency to support the ecological integrity mandate. The Chief Executive Officer will report on Parks Canada's response to the panel report at the Parks Canada Round Table to be held before the end of 2000.

On March 1st 2000, the Agency proposed legislative amendments to the *Canada National Parks Act* to reconfirm that maintaining ecological integrity is the first priority in national parks. In accordance with section 16 (1) of the *Parks Canada Agency Act*, the Agency will also develop a Charter revolving around the concepts of ecological and commemorative integrity using a working group and consulting with staff and stakeholders. The Charter will be completed for review at the Parks Canada Round Table in 2000. In addition, Parks Canada will accelerate the legal designation of wilderness areas in national parks across the system. For example, the designation of wilderness areas in the Banff, Jasper, Yoho and Kootenay national parks should be completed by the fall of 2000.

Parks Canada will continue to pursue mutually beneficial arrangements and work collaboratively with federal, provincial, territorial and Aboriginal government agencies to build partnerships for effective ecosystem-based management by participating in regional planning processes, biosphere reserves, model forests and World Heritage initiatives. These initiatives will also include research, monitoring and public education activities in support of maintaining the ecological integrity of each national park. Parks Canada staff will advance park values more actively by participating in local and regional processes which may affect the ecological integrity of national parks, and by building partnerships and cooperative arrangements that respect jurisdictions outside park boundaries.

Parks Canada will improve relationships and co-operative activities with Aboriginal people, particularly at the local level and find new ways to work with Aboriginal people toward common goals of conservation, education and economic development. Through these sustained efforts, it is felt that a foundation will be laid for current and future initiatives such as the incorporation of enhanced levels of traditional knowledge in ecosystem management.

The *Parks Canada Guide for Management Planning* will be revised to ensure that ecological integrity is identified clearly as the core of national park management plans; the renewed Park Management Planning Process will require a five-year State of the Park Report for each park and annual report on the implementation of the Park Management Plan.

Parks Canada will ensure that those who market and use national parks understand the ecological integrity mandate so that national parks attract visitors to the right place, at the right time, in the right numbers and with the right expectations. The appropriateness of visitor activities will be examined during the park management planning process with public consultations to ensure that Canadians will continue to visit, appreciate and enjoy their national parks in ways that leave them unimpaired for future generations. There is no intention of removing historic uses such as existing golf courses and ski hills; they will be carefully managed to mitigate and reduce their impacts.

Parks Canada will ensure that maintenance of ecological integrity is the primary consideration in Parks Canada's assessment of any capital redevelopment of facilities, accommodations and infrastructure belonging to both Parks Canada and to private or commercial operators.

A program to monitor ecological integrity has been developed by Parks Canada and this monitoring program will be fully integrated into the management accountability framework. Accountabilities will be established relating to implementation of the monitoring program as well as the outputs obtained from the monitoring process. Thus, monitoring will serve as a tool for the adaptive management of national parks. A comprehensive active management strategy will be implemented to restore ecosystem integrity and reduce the negative impacts of human-induced stressors.

Steps will be taken to renew the Agency to ensure that adequate scientific advice is provided in decision-making at all management levels in Parks Canada. Responsibilities and accountability of Parks Canada managers with respect to ecological integrity will be emphasized and all national staff will complete a training and orientation program in ecological integrity within two years.

The Panel Report indicates that Parks Canada requires significant additional funding if it is to fulfil its mandate relating to ecological integrity. Parks Canada will work with central agencies to develop a funding strategy. In 2000-01, Parks Canada will evaluate the Panel's detailed recommendations and develop longer term strategies and related funding requirements for government consideration. This will include the development of a national science strategy focussing on organizational and staffing requirements within the Agency and formal connections with universities and other science-based agencies. These new initiatives will be implemented when new funding is received.

National Parks management practices, as well as the management practices of the townsites managed by Parks Canada, impact on the ecosystems in and around national parks and national historic sites. In order to accurately gauge, and ultimately reduce our impacts, Parks Canada will be reviewing its environmental management system and associated performance indicators in 2000-01. National and local action plans will be created with specific targets and time frames, clear definitions of roles, responsibilities and accountabilities and provision for yearly follow-up monitoring and reporting of progress.

Commemorative Integrity of National Historic Sites

Canada's national historic sites are among its most important symbols and landmarks, representing thousands of years of human history and hundreds of years of nation building. Commemorative integrity refers to the health and wholeness of a site. It includes not only protection and conservation, but also the communication of historic value and meaning. A Commemorative Integrity Statement provides a benchmark for the commemorative integrity of individual national historic sites.

The completion of Commemorative Integrity Statements for national historic sites provides an indicator of progress in establishing action plans to address issues. Currently, 50% of the 145 national historic sites administered by Parks Canada have completed Commemorative Integrity Statements. By the end of 2000-01 Parks Canada will have completed Commemorative Integrity Statements for 85% of national historic sites under its administration, 93% of national historic sites by 2002-03 and 100% by 2003-04. During the planning period, management plans for each national historic site will examine the current state of commemorative integrity and outline the steps necessary for remedial action. Cultural resources which are under threat (those with a "fair" or "poor" rating) will be addressed as part of the management plan, as funding permits. During the planning period remedial action for cultural resources in national parks, which are similarly under threat, will be addressed in each national park's management plan as funding is available. Parks Canada will seek funding from the Government of Canada Program Integrity Exercise over the next five years to repair the most seriously threatened cultural assets.

As part of its relationships with the family of national historic sites not administered by Parks Canada, the Agency provides professional and technical advice and assistance, through its field units, service centres and national office. During 2000-01, Parks Canada will examine the services requested along with the resources expended. A service offer for all national historic sites will be defined. In the following years, a more consistent menu of services will be provided to the national historic sites not administered by Parks Canada to assist them in ensuring commemorative integrity.

Protection for Historic Places

In the February 2000 budget, the Government committed to the development of initiatives in support of the restoration and preservation of Canada's built heritage. Parks Canada will contribute to the development of a national register and conservation standards in respect of heritage properties. These tools will be instrumental in assessing the necessity of financial support to sustain and ensure the preservation of Canada's built heritage, including national historic sites and heritage shipwrecks under federal jurisdiction, federal heritage buildings and archeological resources on federal lands and places under the care of non-federal stewards.

Heritage Presentation

Description

This service line includes activities to increase the public's awareness and understanding of Canada's cultural and natural heritage, and build appreciation and support for Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas. Heritage presentation activities include preparation of on-site, as well as off-site displays, publications, media releases and other electronic media to create awareness and understanding of the importance of national protected areas and Parks Canada's role. Visitor Centre media, exhibits and presentations are an integral part of making visitors aware of the national significance of protected heritage areas.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
[illegible]	[illegible]	• Condition rating of heritage presentation assets • % of visitors using heritage presentation programs • % of audience satisfied with heritage presentation programs • % of audience able to identify messages of national significance
	[illegible]	• Number of off-site outreach education recipients • % of audience satisfied with outreach education programs

Performance Measures

Heritage presentation assets are the physical products, tools or venues which assist in delivering education information about the significance of Parks Canada and the natural and cultural heritage of the country. These include exhibits, interpretive signage, audio visual productions and equipment.

The condition of heritage presentation assets is an important component of the renewal of heritage presentation function. The condition of these assets is shown in the table on the following page. Targets have not yet been developed for the future.

Overall Condition Rating of Heritage Presentation Assets

Aspect of Heritage Presentation	Good	Fair	Poor	Closed
Heritage Presentation Assets (n=102)	27%	45%	25%	2%

In 2000-01 Parks Canada will begin to gather standardized data from a sample of national parks and national historic sites relating to the indicators to assess quality of heritage presentation. In the longer term, Parks Canada will collect data relating to the number of off-site recipients of outreach education programs and audience satisfaction with outreach programs.

Key Strategies

Parks Canada Heritage Presentation

Heritage presentation programs link heritage resources with people, both on-site and through outreach programs. Through heritage presentation, Parks Canada provides opportunities for enjoyment and active learning, understanding of the national importance of the site and respect for heritage values.

An analysis of Parks Canada's heritage presentation has shown that it needs to be rebuilt and modernized. As new funding is found, Parks Canada will continue to renew its programming by implementing the Action Plan for the Renewal of Heritage Presentation Programming in Parks Canada (1999). The six themes of this plan are as follows:

- delivery of interpretation and outreach;
- asset recapitalization;
- investment in major new assets;
- system-wide outreach;
- tools, research and training;
- program innovation.

To foster professional delivery, Parks Canada will invest more in improving staff competencies, in training, and in developing a curriculum of in-house and professional development learning opportunities. To renew heritage presentation programming, Parks Canada will improve planning, support innovative programming, and continue to try to increase the resources allocated to program development and delivery. During the life of this plan, Parks Canada will monitor participation in heritage presentation programming and the effectiveness of that programming in communicating the desired messages. This will be done through the use of the existing visitor satisfaction surveys and through the development of new evaluation tools.

Improved Reach to Canadians

The more Canadians know about national parks, national historic sites and national marine conservation areas, the more effectively they can support Parks Canada's mandate. Increased awareness leads to knowledge and understanding, which in turn leads to support for the preservation and presentation of Canadian heritage. Reaching out to Canadians will be the priority for heritage presentation and will receive strategic funding.

Protection for Historic Places

In the February 2000 budget, the Government committed to the development of initiatives in support of the restoration and preservation of Canada's built heritage. Parks Canada will contribute to the development of a national register and conservation standards in respect of heritage properties. These tools will be instrumental in assessing the necessity of financial support to sustain and ensure the preservation of Canada's built heritage, including national historic sites and heritage shipwrecks under federal jurisdiction, federal heritage buildings and archeological resources on federal lands and places under the care of non-federal stewards.

Heritage Presentation

Description

This service line includes activities to increase the public's awareness and understanding of Canada's cultural and natural heritage, and build appreciation and support for Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas. Heritage presentation activities include preparation of on-site, as well as off-site displays, publications, media releases and other electronic media to create awareness and understanding of the importance of national protected areas and Parks Canada's role. Visitor Centre media, exhibits and presentations are an integral part of making visitors aware of the national significance of protected heritage areas.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To educate Canadians and international visitors about Canadian heritage, to increase understanding of ecological and commemorative integrity, and to increase appreciation of Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas.	Improved quality of heritage presentation in all Parks Canada heritage places.	• Condition rating of heritage presentation assets • % of visitors using heritage presentation programs • % of audience satisfied with heritage presentation programs • % of audience able to identify messages of national significance
	Improved reach to Canadians and awareness of national parks and national historic sites.	• Number of off-site outreach education recipients • % of audience satisfied with outreach education programs

Performance Measures

Heritage presentation assets are the physical products, tools or venues which assist in delivering education information about the significance of Parks Canada and the natural and cultural heritage of the country. These include exhibits, interpretive signage, audio visual productions and equipment.

The condition of heritage presentation assets is an important component of the renewal of heritage presentation function. The condition of these assets is shown in the table on the following page. Targets have not yet been developed for the future.

Overall Condition Rating of Heritage Presentation Assets

Aspect of Heritage Presentation	Good	Fair	Poor	Closed
Heritage Presentation Assets (n=1023)	27%	45%	25%	2%

In 2000-01 Parks Canada will begin to gather standardized data from a sample of national parks and national historic sites relating to the indicators to assess quality of heritage presentation. In the longer term, Parks Canada will collect data relating to the number of off-site recipients of outreach education programs and audience satisfaction with outreach programs.

Key Strategies

Parks Canada Heritage Presentation

Heritage presentation programs link heritage resources with people, both on-site and through outreach programs. Through heritage presentation, Parks Canada provides opportunities for enjoyment and active learning, understanding of the national importance of the site and respect for heritage values.

An analysis of Parks Canada's heritage presentation has shown that it needs to be rebuilt and modernized. As new funding is found, Parks Canada will continue to renew its programming by implementing the Action Plan for the Renewal of Heritage Presentation Programming in Parks Canada (1999). The six themes of this plan are as follows:

- delivery of interpretation and outreach;
- asset recapitalization;
- investment in major new assets;
- system-wide outreach;
- tools, research and training;
- program innovation.

To foster professional delivery, Parks Canada will invest more in improving staff competencies, in training, and in developing a curriculum of in-house and professional development learning opportunities. To renew heritage presentation programming, Parks Canada will improve planning, support innovative programming, and continue to try to increase the resources allocated to program development and delivery. During the life of this plan, Parks Canada will monitor participation in heritage presentation programming and the effectiveness of that programming in communicating the desired messages. This will be done through the use of the existing visitor satisfaction surveys and through the development of new evaluation tools.

Improved Reach to Canadians

The more Canadians know about national parks, national historic sites and national marine conservation areas, the more effectively they can support Parks Canada's mandate. Increased awareness leads to knowledge and understanding, which in turn leads to support for the preservation and presentation of Canadian heritage. Reaching out to Canadians will be the priority for heritage presentation and will receive strategic funding.

In order to more effectively reach out to urban, youth and ethno-cultural minority audiences, the long term objective is to develop a series of urban interpretation centres across Canada. In 2000-01 Parks Canada will initiate the development of a network of discovery centres, some in urban centres such as the Canadian Discovery Centre in Hamilton, and others in existing Parks Canada facilities. Interpretation centres in existing parks and sites will be redeveloped using this model when recapitalization is required. The Parks Canada Web site will be continually improved and augmented. Television series will continue to be used where opportunities exist. The Agency will continue to work to integrate Parks Canada messages into school curricula across the country. It will also mount and monitor a number of urban pilot projects to find the most effective and efficient ways to reach target audiences. It will work with a wide variety of co-operating associations, volunteers and businesses to extend the reach of the Agency and to raise awareness of the values of national parks, national historic sites and other Parks Canada programs.

USE AND ENJOYMENT BY CANADIANS

This business line refers to access to heritage places. It includes providing appropriate recreational opportunities, products and services as well as marketing and building mutually beneficial relations with clients and stakeholders. Use and enjoyment also includes engaging Canadians to participate and be involved as volunteers and active supporters. Parks Canada works to raise public awareness of ecological and commemorative benefits and values.

Parks Canada's objective for this business line is to assist Canadians in contributing to, experiencing, enjoying and benefiting from the systems of national heritage places. The key result of this business line is that Canadians use and enjoy national heritage places while supporting and participating in the conservation and presentation of Canada's heritage. This business line is delivered through three service lines: visitor services, townsites and through highways.

Visitor Services

Description

This service line includes those activities necessary to provide access; recreational opportunities; public safety; visitor reception, orientation and information; and related law enforcement services.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To provide visitors at national parks, national historic sites and national marine conservation areas with top quality services to enable them to enjoy and appreciate heritage places, and to ensure that the associated levels of impact are minimized.	**Visitor use and expectations are managed to minimize resource impact while maintaining visitor satisfaction with facilities, programs and services.**	• **Number of visitors at parks and sites** • **% of visitors satisfied at national parks and national historic sites**

In order to more effectively reach out to urban, youth and ethno-cultural minority audiences, the long term objective is to develop a series of urban interpretation centres across Canada. In 2000-01 Parks Canada will initiate the development of a network of discovery centres, some in urban centres such as the Canadian Discovery Centre in Hamilton, and others in existing Parks Canada facilities. Interpretation centres in existing parks and sites will be redeveloped using this model when recapitalization is required. The Parks Canada Web site will be continually improved and augmented. Television series will continue to be used where opportunities exist. The Agency will continue to work to integrate Parks Canada messages into school curricula across the country. It will also mount and monitor a number of urban pilot projects to find the most effective and efficient ways to reach target audiences. It will work with a wide variety of co-operating associations, volunteers and businesses to extend the reach of the Agency and to raise awareness of the values of national parks, national historic sites and other Parks Canada programs.

USE AND ENJOYMENT BY CANADIANS

This business line refers to access to heritage places. It includes providing appropriate recreational opportunities, products and services as well as marketing and building mutually beneficial relations with clients and stakeholders. Use and enjoyment also includes engaging Canadians to participate and be involved as volunteers and active supporters. Parks Canada works to raise public awareness of ecological and commemorative benefits and values.

Parks Canada's objective for this business line is to assist Canadians in contributing to, experiencing, enjoying and benefiting from the systems of national heritage places. The key result of this business line is that Canadians use and enjoy national heritage places while supporting and participating in the conservation and presentation of Canada's heritage. This business line is delivered through three service lines: visitor services, townsites and through highways.

Visitor Services

Description

This service line includes those activities necessary to provide access; recreational opportunities; public safety; visitor reception, orientation and information; and related law enforcement services.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
		• Number of visitors at parks and sites • % of visitors satisfied at national parks and national historic sites

Performance Measures

Since 1994-95 visits have varied between 24.2 million and 25.7 million. In 1998-99 there were 24.9 million visitors. There are no targets for the overall number of visitors.

Parks Canada Attendance by Year

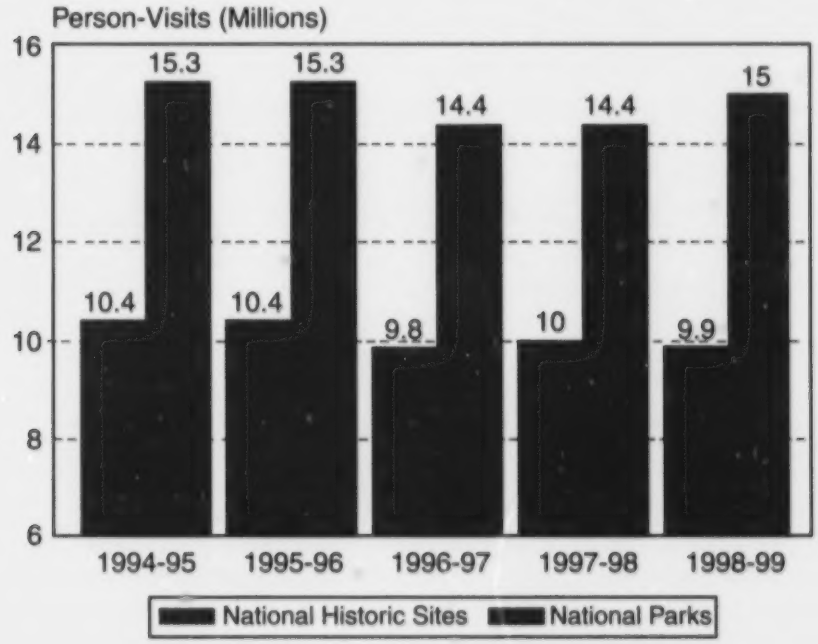

Parks Canada has established a target that for each national park and national historic site, 85% of visitors should rate their overall visit as "satisfactory" or "fully satisfactory". Over the three-year period 1997 to 1999, Parks Canada conducted visitor satisfaction surveys at 105 sites (entrance surveys at 71 national historic sites and 20 national parks; and 14 campground surveys). The percentage of "satisfied" and "fully satisfied" visitors at these sites ranged from 79% to 99%. In 98 instances (93% of the sites), Parks Canada met or exceeded its target of 85% visitor satisfaction.

Key Strategies

Managing Visitor Expectations and Use

Parks Canada is responsible for managing visitor use and tourism first and foremost to ensure the maintenance of ecological and commemorative integrity, and to ensure a quality experience in national historic sites and national parks. These places belong to all Canadians and they are encouraged to visit and appreciate them - in ways that leave them unimpaired for future generations. Canada's system of national parks, national historic sites and national marine conservation areas represents a key resource for the country's tourism industry, attracting both domestic and foreign visitors.

Given the first priority of protecting Canada's national heritage places, Parks Canada will engage visitors in protecting these special places. A reinvestment in social science research and the application of this information to decision making and innovative marketing is therefore a priority.

In Ontario, a pilot project is directed at the maintenance of a comprehensive database of regular park and site visitors. This initiative will yield valuable information on visitor expectations and interests, thereby allowing the Agency to focus communications and work to attract the right number of visitors. Parks and sites are also investing in visitor demand management, by determining the stresses caused by visitors and adjusting programs and communication tools to minimize resource impacts. Additionally, the Agency will also continue to cooperate with the Canadian Tourism Commission and other national organizations to collect and apply research findings on traveler motivations and expectations.

Parks Canada will take into account finite and dynamic ecosystem capacity in park planning to ensure that human use and development are compatible with that capacity in terms of type, timing and usage levels. The report of the **Panel on Outlying Commercial Areas** in the mountain national parks and the **Ski Areas Guidelines** will be released in the near future. These are examples of the Agency's efforts to offer quality services respecting the ecosystems capacity to sustain use.

In 2000-01, an updated National Communications Strategy will provide enhanced coordination and direction for marketing and communications activities, aimed at influencing visitor expectations. Based on a consideration of appropriate use levels, this strategy will help shape marketing initiatives, which will influence rather than promote visitation. Visitors will plan their travel being aware of issues such as crowding, resource impacts and stressed ecosystems.

Messages are conveyed to potential visitors directly through Parks Canada publications, through material produced in partnership with others such as the Canadian Tourism Commission, and through material produced by intermediaries. Three key types of intermediaries are destination marketing organizations, tour operators and the travel media. Parks Canada will seek to influence these intermediaries' messaging and activities. Given that the vast majority of messages and impressions being conveyed about parks and sites come from these three types of travel influencers, relationship building is a high priority. To be successful in influencing potential visitors, the Agency must work to shift the tone and content of these third party messages to more closely match Parks Canada's needs and objectives.

Evaluations of user fees suggest that many service fees are at or close to appropriate market rates. In 1999-00, Parks Canada revised its revenue strategy with a view to bring as many of the remaining service fees as possible to mature rates over the next three years, in accordance with local market conditions. The strategy does not propose a significant increase in across the board entry or visitor service fees.

Visitor Satisfaction

Parks Canada has a long history of monitoring visitor use and satisfaction with services and facilities. While these measures work very well at the local park or site, it is difficult to gauge overall visitor satisfaction from a program perspective. In 2000-01 the Agency will be initiating a revised visitor information system, designed to collect visitor responses at each national park and national historic site on a three-year rotation. This system will monitor visitor demographics, length of stay, knowledge of the national significance of the park or site and other site-specific interests. This information, when linked to the visitor attendance reports will provide a critical indicator for demand management and sustainable tourism.

In 1999-00 Parks Canada implemented a North American toll-free telephone number (1 888 773-8888) for distribution of pre-trip planning information in the form of Parks Canada Vacation Planners, published for each province and territory. Callers to the new Parks Canada national toll-free information service will be surveyed in 2000 about their 1999 travel to national parks and national historic sites and the level of service provided via the toll-free line. The results of the survey will assist in improving the toll-free service. In addition, a study is underway to examine the feasibility of networking the new national toll-free service with existing regional toll-free services through a single toll-free number.

Townsites

Description

This service line includes all activities related to the Parks Canada Agency's management of communities within national parks. Parks Canada is responsible for six townsites, including Field, Jasper, Lake Louise, Wasagaming, Waskesiu and Waterton Lakes.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
Park communities are effectively governed and efficiently administered as models of sustainability.	Sound environmental and community management practices for townsites within national parks	• Environmental management practices of townsites • Parks Canada's contribution to townsite finances

Performance Measures

Work is underway to determine the requirements associated with making park communities models of environmental excellence. These efforts will assist in determining performance measures for future corporate plans.

Parks Canada's objective is to generate sufficient revenues from a variety of sources to cover the majority of costs of operating the townsites by 2003-04. Targets will be established in 2000-01.

Key Strategies

Community Management Practices

The priority of Parks Canada in national parks remains the ecological integrity of national parks and their protection for the use of present and future generations. With this priority in mind, principles for guiding community planning have been completed. Community plans have now been written in accordance with the guiding principles. The principles guiding community plans include: no net negative environmental impacts; appropiate use guidelines; responsible growth management strategies; and leadership in environmental stewardship and heritage conservation. Appropriate use guidelines are being developed and implemented in parks and townsites.

Parks Canada will provide an appropriate municipal infrastructure for the national park communities to ensure the provision of services to residents and national parks visitors. Modernized administrative models are being developed and will start to be implemented in 2000-01. New land use and planning review processes have been developed and implemented in a number of townsites and western parks. Appropriate levels of funding for infrastructure and municipal services are being managed through the Townsites Revolving Fund.

In 1999-00 Parks Canada implemented a North American toll-free telephone number (1 888 773-8888) for distribution of pre-trip planning information in the form of Parks Canada Vacation Planners, published for each province and territory. Callers to the new Parks Canada national toll-free information service will be surveyed in 2000 about their 1999 travel to national parks and national historic sites and the level of service provided via the toll-free line. The results of the survey will assist in improving the toll-free service. In addition, a study is underway to examine the feasibility of networking the new national toll-free service with existing regional toll-free services through a single toll-free number.

Townsites

Description

This service line includes all activities related to the Parks Canada Agency's management of communities within national parks. Parks Canada is responsible for six townsites, including Field, Jasper, Lake Louise, Wasagaming, Waskesiu and Waterton Lakes.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
Park communities are effectively governed and efficiently administered as models of sustainability.	**Sound environmental and community management practices for townsites within national parks.**	• **Environmental management practices of townsites** • **Parks Canada's contribution to townsite finances**

Performance Measures

Work is underway to determine the requirements associated with making park communities models of environmental excellence. These efforts will assist in determining performance measures for future corporate plans.

Parks Canada's objective is to generate sufficient revenues from a variety of sources to cover the majority of costs of operating the townsites by 2003-04. Targets will be established in 2000-01.

Key Strategies

Community Management Practices

The priority of Parks Canada in national parks remains the ecological integrity of national parks and their protection for the use of present and future generations. With this priority in mind, principles for guiding community planning have been completed. Community plans have now been written in accordance with the guiding principles. The principles guiding community plans include: no net negative environmental impacts; appropiate use guidelines; responsible growth management strategies; and leadership in environmental stewardship and heritage conservation. Appropriate use guidelines are being developed and implemented in parks and townsites.

Parks Canada will provide an appropriate municipal infrastructure for the national park communities to ensure the provision of services to residents and national parks visitors. Modernized administrative models are being developed and will start to be implemented in 2000-01. New land use and planning review processes have been developed and implemented in a number of townsites and western parks. Appropriate levels of funding for infrastructure and municipal services are being managed through the Townsites Revolving Fund.

Cost recovery will be limited to municipal services (water, sewage and garbage) with other municipal costs being funded by Parks Canada. No municipal taxation will be implemented.

Land rent setting will be determined in accordance with the regulations and terms of the individual contracts. The rent review process takes into account the Government's commitment to a fair return to Canadians and the special and individual circumstances of lease holders in the national parks. As a result of significant increases in land values, a range of options are under development through an ongoing consultation process to ensure the adjusted rents are affordable, comparable and predictable. Pending the outcome of the land rent review, land rents have been frozen at the 1999 levels.

In 2000-01, Parks Canada will initiate a review of its revolving funds related to townsites and develop long-term strategies taking into consideration the Government's decision not to proceed with general municipal taxation. Parks Canada will also work with federal and other partners to develop strategies to establish park communities as leaders in environmental stewardship.

Through Highways

Description

This service line includes the operation, maintenance and repair of provincial and interprovincial highways that pass through national parks and national historic sites.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To maintain reliable, safe through-transit that minimizes ecological impact.	Highways remain open to through traffic.	• Asset condition rating of through highways

Performance Measures

Highways rated "fair" will need replacement or recapitalisation to avoid failure of a major element in three to five years and highways rated "poor" will need those repairs within two years. Over the planning period, Parks Canada projects an increase in the percentage of assets rated fair and poor. No highways will be closed.

Highway Asset Condition

Asset	Good	Fair	Poor
Highway Asset Condition	29%	40%	31%

Key Strategies

Highways Through National Parks

There are sections of 21 highways and six regional roads that pass through 16 national parks and one national historic site, extending a distance of almost 900 kilometres. Sections of two of these highways, the Trans Canada and Yellowhead, pass through six national parks and are included in the National Highway System. The total replacement cost of highways managed by Parks Canada is over $1.0 billion which represents 14% of Parks Canada's entire asset portfolio. This makes through highways the second largest asset category, behind marine works.

Cost recovery will be limited to municipal services (water, sewage and garbage) with other municipal costs being funded by Parks Canada. No municipal taxation will be implemented.

Land rent setting will be determined in accordance with the regulations and terms of the individual contracts. The rent review process takes into account the Government's commitment to a fair return to Canadians and the special and individual circumstances of lease holders in the national parks. As a result of significant increases in land values, a range of options are under development through an ongoing consultation process to ensure the adjusted rents are affordable, comparable and predictable. Pending the outcome of the land rent review, land rents have been frozen at the 1999 levels.

In 2000-01, Parks Canada will initiate a review of its revolving funds related to townsites and develop long-term strategies taking into consideration the Government's decision not to proceed with general municipal taxation. Parks Canada will also work with federal and other partners to develop strategies to establish park communities as leaders in environmental stewardship.

Through Highways

Description

This service line includes the operation, maintenance and repair of provincial and interprovincial highways that pass through national parks and national historic sites.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
[illegible]	[illegible]	• Asset condition rating of through highways

Performance Measures

Highways rated "fair" will need replacement or recapitalisation to avoid failure of a major element in three to five years and highways rated "poor" will need those repairs within two years. Over the planning period, Parks Canada projects an increase in the percentage of assets rated fair and poor. No highways will be closed.

Highway Asset Condition

Asset	Good	Fair	Poor
Highway Asset Condition	25%	40%	31%

Key Strategies

Highways Through National Parks

There are sections of 21 highways and six regional roads that pass through 16 national parks and one national historic site, extending a distance of almost 900 kilometres. Sections of two of these highways, the Trans Canada and Yellowhead, pass through six national parks and are included in the National Highway System. The total replacement cost of highways managed by Parks Canada is over $1.0 billion which represents 14% of Parks Canada's entire asset portfolio. This makes through highways the second largest asset category, behind marine works.

Parks Canada has never had a long-term capital reference level for all of its highways. Moreover, Parks Canada did not have the complete capital program responsibility for its highways until 1993, when Public Works and Government Services Canada revoked the *Trans Canada Highway Act* and the decision was made to consolidate this responsibility within Parks Canada. Owing to this, Parks Canada has relied on periodic supplementary funding programs led by Transport Canada. Most recently, from 1993-94 to 1997-98, Parks Canada was allocated $95 million through the Strategic Highways Improvement Program. Combined with appropriations from within Parks Canada, the average annual level of capital invested in highways during this five-year term was $24 million, which helped to markedly improve overall condition ratings.

Since the sunsetting of Strategic Highways Improvement Program, Parks Canada has had to divert further capital from its heritage assets to highways. As through highways are contemporary transportation assets, Parks Canada's responsibility for them is unrelated to its core mandate of protecting and presenting heritage resources. As a result, highways do not always compete well with mandate-related projects for scarce resources.

Parks Canada will be reallocating a range of $2-4 million per year from its capital budget to carry out the most urgent safety-related capital repairs. It is projected that the cost to recapitalize through highways is $150 million over five years. Examples of projects funded in 2000-01 include priority bridge interventions focussing on national parks in Atlantic Canada, asphalt patching to rectify significant pavement distortions in a number of parks, road widening and rectifying sightline deficiencies on Highway 240 in Prince Albert National Park, and completing designs to illuminate snowsheds on the Trans Canada Highway in Glacier National Park.

Parks Canada will continue to co-operate with Transport Canada and Treasury Board Secretariat to develop a national highway improvement strategy. Such a strategy is critically needed to address safety-related deficiencies on the 21 highways that pass through national parks. Over the longer term, Parks Canada intends to seek new funding for operating and recapitalising through highways.

CORPORATE SERVICES

This business line deals with the overall management of Parks Canada. It includes developing and implementing procedures, systems, tools and innovative practices in financial and human resources. Parks Canada also prepares analysis and plans to support decision-making and prepares documents and submissions for central agencies and for Parliament.

Parks Canada's objectives relating to corporate services include: the provision of direction and support services needed to deliver programs and services to the public and clients in an effective and efficient manner; and leadership in the creation of a policy framework to support program delivery and enable the Parks Canada Agency to fulfil its mandate and accountabilities.

The key result of this business line is Parks Canada's leadership, both directly and indirectly, in effectively and efficiently managing its resources to protect and present heritage places. This business line is delivered through the following service lines: management of Parks Canada and people management.

Management of Parks Canada

Description

This service line includes senior management, financial management, real property management, business services, data and information technology management, the development of legislation and policy, planning to guide the Agency, and the provision of effective relations and liaison with clients and stakeholders.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To improve the management of Parks Canada, particularly focussing on effective decision making and relationships with Aboriginal communities.	Effective management of built assets.	• Condition of contemporary assets
	Improved investment analysis.	• Indicators for internal use only
	Improved usage of information technology.	• Number of visitors to Internet and intranet sites
	Improved relationships with Aboriginal people.	• Number of partnerships/joint initiatives with Aboriginal people
	Improved relationships with stakeholder groups.	• Captured under other planned results

Performance Measures

Contemporary assets are used to deliver the program and services to visitors and the public and include campgrounds, visitor reception centres, roads and highways, bridges, contemporary canal locks and dams, water and water waste facilities, administration facilities, staff houses, works compounds, vehicles and heavy equipment. Seventy-five percent of Parks Canada's assets are contemporary.
Asset condition is the best indicator of performance with respect to the management of assets. Parks Canada applies a comprehensive condition rating program to the management of its assets based on risk to asset, health and safety, level of service and overall asset condition.

Overall Condition Rating of Contemporary Assets

Asset type	Good	Fair	Poor	Closed
Contemporary Assets (n=15,233)	30%	39%	29%	2%

In a review completed in February 2000, two-thirds of assets have deteriorated below "good" condition. Based on projected funding levels, a realistic projection is an accelerating level of decline in the condition of contemporary assets over the next five years. The forecast is that with existing funding, $570 M worth of assets are likely to seriously deteriorate over the next five years.

In 1999-00, there were 1.5 million visits to the Parks Canada Web site. This number is expected to double annually.

Management of Parks Canada

Description

This service line includes senior management, financial management, real property management, business services, data and information technology management, the development of legislation and policy, planning to guide the Agency, and the provision of effective relations and liaison with clients and stakeholders.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To improve the management of Parks Canada, particularly focussing on effective decision making and relationships with Aboriginal communities.	Effective management of built assets.	• Condition of contemporary assets
	Improved investment analysis.	• Indicators for internal use only
	Improved usage of information technology.	• Number of visitors to Internet and intranet sites
	Improved relationships with Aboriginal people.	• Number of partnerships/joint initiatives with Aboriginal people
	Improved relationships with stakeholder groups.	• Captured under other planned results

Performance Measures

Contemporary assets are used to deliver the program and services to visitors and the public and include campgrounds, visitor reception centres, roads and highways, bridges, contemporary canal locks and dams, water and water waste facilities, administration facilities, staff houses, works compounds, vehicles and heavy equipment. Seventy-five percent of Parks Canada's assets are contemporary.
Asset condition is the best indicator of performance with respect to the management of assets. Parks Canada applies a comprehensive condition rating program to the management of its assets based on risk to asset, health and safety, level of service and overall asset condition.

Overall Condition Rating of Contemporary Assets

Asset type	Good	Fair	Poor	Closed
Contemporary Assets (n=15,233)	30%	39%	29%	2%

In a review completed in February 2000, two-thirds of assets have deteriorated below "good" condition. Based on projected funding levels, a realistic projection is an accelerating level of decline in the condition of contemporary assets over the next five years. The forecast is that with existing funding, $570 M worth of assets are likely to seriously deteriorate over the next five years.

In 1999-00, there were 1.5 million visits to the Parks Canada Web site. This number is expected to double annually.

Key Strategies

Management of Built Assets

As one of the major custodians in the Canadian government, Parks Canada's holdings in real property fixed assets are extensive and diverse. The current replacement value is $7.1 billion.

The variety of fixed assets included in the Agency's inventory is without parallel. Holdings range from modern digitally controlled buildings to dams and weirs constructed in 1832 to highways and bridges cut through the Rocky Mountains and in situ archaeological resources. They are found literally from sea to sea to sea, in every type of environment this country has to offer. Such a varied inventory requires a diverse range of skills and resources not normally required by other custodians, which places additional pressure on limited program resources.

The funding available to manage Parks Canada's key assets is approximately one-third of that required to sustain the portfolio of assets, resulting in a recapitalization liability of $475 million over the next five years. This shortfall is even more serious because a considerable portion of the Parks Canada infrastructure was built in the 1960s and 1970s, and is reaching the end of its normal life expectancy. Notwithstanding the dedicated efforts of those responsible for their maintenance, rapidly aging and deteriorating assets have not been adequately maintained. Though significantly less than requirements, Parks Canada will invest $241 million in capital infrastructure over five years. With insufficient funding to take proper care of its asset portfolio, Parks Canada has no alternative but to start closing and divesting its assets. This will mean the withdrawal of the services which those assets have supported, and in the case of cultural assets, potential permanent loss of national treasures and the incapacity to deliver on a key component of the agency mandate. A number of recent reports, such as that of the Panel on Ecological Integrity, have confirmed the negative effect of some of the asset infrastructure on ecological integrity. This will hamper Parks Canada's ability to communicate key ecological and historical messages to Canadians and will affect the quality of service offered to parks and sites visitors.

Corporate options and flexibility to fully meet the challenges relating to deteriorating assets are limited. The Agency will aggressively pursue the following strategies to redress the situation: downsize the asset portfolio; rethink service offering to be more ecologically sensitive; align investment strategy with key priorities; seek new funds; manage risk; better manage demand; and explore other partnerships.

Investment Analysis Information

In 1999-00, Parks Canada implemented an improved reporting and planning structure, a powerful financial and administrative system and upgraded policies and procedures to ensure the consistent allocation of costs to service lines and activities. The result will be improved financial information, and greater capability to report this information in the formats necessary for sound decision making. It is expected that there will be further refinements when year-end reports have been analyzed and field units have more experience implementing the new system.

Implementation of the "Financial Information Strategy" in 2000-01 will add greater reporting capabilities, along with the implementation of accrual based accounting. These accounting accruals will provide a more accurate matching of costs with revenues, amortization of asset costs over the useful life of contemporary assets, and financial statements that are readily comparable with those in the private sector.

Usage of Information Technology

Information and technology in Parks Canada are key Agency-wide assets supporting the effective delivery of the Agency's business strategies and objectives. The technology infrastructure facilitates the management and sharing of information at all levels: with management, staff, the public and business partners. Parks Canada will continue to focus on the strategic and integrated use of its information and technology assets in order to provide for efficient and effective program management and delivery.

Parks Canada will proceed in launching initiatives to meet the challenge in the Throne Speech of October 1999, to be the Government the most connected to its citizens in the world. The major information management initiatives undertaken within the next three years will move Parks Canada firmly in the direction of connecting citizens; whether it be through increased virtual tour capacity or on-line reservations. Parks Canada will continue to implement the required infrastructure, policies, procedures, guidelines and standards to efficiently manage the exchange of information throughout the organization, to our visitors and to Canadian citizens as a whole. As with any major undertaking, the rate of implementation will depend on the availability of funding.

Further, initiatives will be undertaken to improve Parks Canada's ability to effectively manage the resources that it has been entrusted to protect. These initiatives will focus on the augmentation of Parks Canada's national geomatics information holdings and systems regarding ecological, commemorative and land resources.

In 2000-01 Parks Canada will review its information management practices and policies, and implement a governance structure to ensure that information and technology assets are managed in accordance with best management practices.

Relationships with Aboriginal People

Most Parks Canada locations have some level of involvement with Aboriginal issues. It is recognized that partnerships and working relationships with Aboriginal people are an ongoing part of Parks Canada's operations and that managers should endeavour to integrate these relationships into the daily business of the organization. Parks Canada will take action to integrate Aboriginal issues into its day-to-day business.

As stated in the Minister's Response to the Panel on Ecological Integrity of Canad's National Parks, Parks Canada will continue to explore opportunities to work in partnership with Aboriginal people on a broad range of initiatives including cultural and ecological initiatives as well as presentation of interpretive messages to the public. Where appropriate, Parks Canada will enter into formal co-operative management agreements or other formal protocols.

Under the broad direction of the Parks Canada Aboriginal Employment Strategy (1999), Parks Canada will continue to place emphasis on increasing levels of Aboriginal employment in all areas of the organization. Training and development of Aboriginal employees will continue to be a priority, particularly in those areas where specific employment commitments exist as specified in land claims or park establishment agreements.

Parks Canada will continue to pursue greater inclusion of Aboriginal people in economic opportunities related to tourism initiatives consistent with park or site values. On a broader basis, Parks Canada will also continue to build economic opportunities for Aboriginal people either through direct employment or contracting.

Relationships with Stakeholder Groups

Parks Canada relies on the support and interest of members of the public and invites the public to participate at national, regional and local levels to state their views and contribute knowledge and expertise. National parks, national historic sites and national marine conservation areas have traditionally enjoyed the benefits of active community involvement.

Recognizing the valuable input made by stakeholders, Parks Canada is committed to establishing and maintaining relationships through ongoing planning and consultation. The Agency advances its strategic directions by actively building relationships and collaborative arrangements with influential stakeholder groups. These relationships range from participation on strategic direction-setting committees such as those of the National Historic Sites Alliance for Ontario and the tourism industry-led National Tour Association in the United States, to collaborating in active marketing partnerships such as those organized through the Canadian Tourism Commission, to working with conservation organizations such as the Nature Conservancy. The Agency also works in partnership with many members of the tourism industry, including tour operators and Destination Marketing Organizations, to influence and benefit from their marketing of national parks, national historic sites and national marine conservation areas.

In line with the *Parks Canada Agency Act* the first biennial (every second year) round table will be convened in the fall of 2000 to review the performance of the Agency and discuss the future priorities. The concept for the round table is to create a think tank environment, where a spirit of collaboration and celebration will be fostered. The event will engage Canadians in identifying future directions by discussing with participants recent Parks Canada achievements and the challenges ahead.

People Management

Description

This service line encompasses a holistic human resource management strategy necessary for effective operation of the Agency. Human resource management includes staff recruitment, compensation, training and staff relations functions, official language training, equity and diversity programs, contract negotiations and data management to understand the program's human resources.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To effectively manage human resources so that a qualified Parks Canada workforce, representative of the Canadian population, works in a positive and enabling environment.	[illegible]	• [illegible]
	[illegible]	• [illegible]

Relationships with Stakeholder Groups

Parks Canada relies on the support and interest of members of the public and invites the public to participate at national, regional and local levels to state their views and contribute knowledge and expertise. National parks, national historic sites and national marine conservation areas have traditionally enjoyed the benefits of active community involvement.

Recognizing the valuable input made by stakeholders, Parks Canada is committed to establishing and maintaining relationships through ongoing planning and consultation. The Agency advances its strategic directions by actively building relationships and collaborative arrangements with influential stakeholder groups. These relationships range from participation on strategic direction-setting committees such as those of the National Historic Sites Alliance for Ontario and the tourism industry-led National Tour Association in the United States, to collaborating in active marketing partnerships such as those organized through the Canadian Tourism Commission, to working with conservation organizations such as the Nature Conservancy. The Agency also works in partnership with many members of the tourism industry, including tour operators and Destination Marketing Organizations, to influence and benefit from their marketing of national parks, national historic sites and national marine conservation areas.

In line with the *Parks Canada Agency Act* the first biennial (every second year) round table will be convened in the fall of 2000 to review the performance of the Agency and discuss the future priorities. The concept for the round table is to create a think tank environment, where a spirit of collaboration and celebration will be fostered. The event will engage Canadians in identifying future directions by discussing with participants recent Parks Canada achievements and the challenges ahead.

People Management

Description

This service line encompasses a holistic human resource management strategy necessary for effective operation of the Agency. Human resource management includes staff recruitment, compensation, training and staff relations functions, official language training, equity and diversity programs, contract negotiations and data management to understand the program's human resources.

Objectives, Planned Results and Performance Indicators

Strategic Objective	Planned Results	Performance Indicators
To effectively manage human resources so that a qualified Parks Canada workforce, representative of the Canadian population, works in a positive and enabling environment.	New accountabilities for people management.	• New human resource accountabilities and policies in place
	Employment equity and diversity.	• % workforce for employment equity groups

Performance Measures

Target dates to complete human resource policies will be developed in 2000-01. Employment equity targets and strategies to achieve commitments will be developed locally through the human resources planning process, and will be updated annually, taking into account the appropriate workforce availability. Parks Canada will be able to provide more detailed and specific targets after a workforce analysis and the completion of field units' Human Resources Plans. As demonstrated in the table below, progress was made over the last period.

Percent of Workforce in Various Groups

Employment Equity Group	Percent of Workforce		
	1996 Statistics Canada - Labour Market Availability	Parks Canada (as of March 31, 1999)	Parks Canada (as of March 31, 2000)
Women	46.4	37.2	39.0
Aboriginal Persons	2.1	3.9	4.8
Persons with Disabilities	6.5	2.4	3.2
Visible Minorities	10.3	0.8	1.0

Key Strategies

New Accountabilities for People Management

As a separate employer under the *Public Service Staff Relations Act*, Parks Canada assumes responsibilities that were previously carried out by the Treasury Board Secretariat and the Public Service Commission. The Agency's enabling legislation provides authorities to the CEO, particularly in the areas of staffing, classification and labour relations, including collective bargaining. However, the Agency is also accountable for other legislated responsibilities like Employment Equity and Official Languages, and for addressing current HR issues as succession planning and professional development.

The corporate accountability framework, to be completed in fiscal year 2000-01, will identify critical results areas for which the CEO is accountable. Related human resource performance indicators will be developed over the planning period, as well as individual accountability mechanisms linked to corporate results areas.

In year 2001-02, mechanisms for measuring performance in human resources management, and a reporting system to Parliament will be developed. An employee survey is planned for 2001-02. First reporting on the consistency of the human resources regime, as required on a five-year cycle by the *Parks Canada Agency Act*, will take place in year 2003-04 through an independent review of the Agency's management of human resources in relation to its values and principles.

Essential elements of the new human resources framework will be further developed in accordance with the Agency's values and operating principles. A broad compensation strategy will be developed with linkages to other human resources programs such as classification, and labour relations. The framework will be designed to summarize, sequence and link all key elements relating to human resource management. The relationship between unions and management will continue to evolve. Once the new bargaining units are identified, unions will be certified to represent Parks Canada employees.

Performance Measures

Target dates to complete human resource policies will be developed in 2000-01. Employment equity targets and strategies to achieve commitments will be developed locally through the human resources planning process, and will be updated annually, taking into account the appropriate workforce availability. Parks Canada will be able to provide more detailed and specific targets after a workforce analysis and the completion of field units' Human Resources Plans. As demonstrated in the table below, progress was made over the last period.

Percent of Workforce in Various Groups

Employment Equity Group	Percent of Workforce		
	1996 Statistics Canada - Labour Market Availability	Parks Canada (as of March 31, 1999)	Parks Canada (as of March 31, 2000)
Women	46.4	37.2	39.0
Aboriginal Persons	2.1	3.9	4.8
Persons with Disabilities	6.5	2.4	3.2
Visible Minorities	10.3	0.8	1.0

Key Strategies

New Accountabilities for People Management

As a separate employer under the *Public Service Staff Relations Act*, Parks Canada assumes responsibilities that were previously carried out by the Treasury Board Secretariat and the Public Service Commission. The Agency's enabling legislation provides authorities to the CEO, particularly in the areas of staffing, classification and labour relations, including collective bargaining. However, the Agency is also accountable for other legislated responsibilities like Employment Equity and Official Languages, and for addressing current HR issues as succession planning and professional development.

The corporate accountability framework, to be completed in fiscal year 2000-01, will identify critical results areas for which the CEO is accountable. Related human resource performance indicators will be developed over the planning period, as well as individual accountability mechanisms linked to corporate results areas.

In year 2001-02, mechanisms for measuring performance in human resources management, and a reporting system to Parliament will be developed. An employee survey is planned for 2001-02. First reporting on the consistency of the human resources regime, as required on a five-year cycle by the *Parks Canada Agency Act*, will take place in year 2003-04 through an independent review of the Agency's management of human resources in relation to its values and principles.

Essential elements of the new human resources framework will be further developed in accordance with the Agency's values and operating principles. A broad compensation strategy will be developed with linkages to other human resources programs such as classification, and labour relations. The framework will be designed to summarize, sequence and link all key elements relating to human resource management. The relationship between unions and management will continue to evolve. Once the new bargaining units are identified, unions will be certified to represent Parks Canada employees.

Over the next five years, Parks Canada will enhance its capacity for tracking and updating demographics in order to maintain a sound understanding of the workforce trends and characteristics. The implementation of PeopleSoft and expected enhancements of the system will efficiently support succession planning needs.

Demographics of different groups or categories in the Parks Canada Agency indicate that succession planning is becoming a critical issue, as well as maintaining corporate expertise and developing new skills.

Employment Equity and Diversity

Parks Canada will pursue its efforts to achieve appropriate representation of all equity groups by implementing innovative recruitment practices. The Employment Equity plan gives particular attention to the special commitments to Aboriginal people related to land claims, national park establishment agreements and other settlements with the Canadian Human Rights Commission.

FINANCIAL INFORMATION

BACKGROUND

In recent years, Parks Canada met its obligation to contribute to the Government's deficit reduction objective. In total, appropriated funds were reduced by $104 million or 25 percent of Parks Canada's total budget. This, in relation to other departments, was not unusual. However, at the same time, the Government made a commitment to extend the systems of national parks, national historic sites and national marine conservation areas without providing the Parks Canada Agency with new funding. The Agency managed to re-direct appropriations into system extension until the 1999-00 fiscal year. The demands of operating the heritage places that currently exist are such that the Agency is able to invest in the expansion of the systems only at a very modest rate.

SIGNIFICANT DATA

Six financial statements have been prepared for this plan.

Table 1 displays Parks Canada's total income during the planning period.

Table 2 presents the income that will be deposited into the New National Parks and National Historic Sites Account.

Table 3 presents revenue projections from all sources. Note that the Townsites Revolving Fund is under review and a business plan is being prepared to outline long term strategies. Subsidies will continue to offset the cost to operate townsites.

Table 4 provides an initial estimate of funds allocated to Parks Canada's eight service lines. These data will be refined through the analysis of future business plans (for field units, service centres and national office directorates). There is general stability in planned spending by service line over the next five years. However, in order to achieve some overall budget flexibility, there will be reductions in spending in several service lines but mainly in the visitor services service line and subsequent re-allocation to service lines that reflect Parks Canada's priorities of ecological and commemorative integrity and heritage presentation.

Table 5 displays funding by expenditure type; of particular interest is the modest level of capital funding available to establish new heritage places and to recapitalize the existing $7 billion built asset base. The capital definition for Parks Canada has changed for the purpose of being more compliant with Generally Accepted Accounting Priorities (GAAP) and now reflects only those expenditures relating to the development, acquisition, construction or improvement of assets with a $10,000 threshold.

Table 6 shows capital projects exceeding $2 million and major development programs. The significance of these data is that all funds available for systems expansion initiatives (see New Parks and Historic Sites Account) are fully committed throughout the planning period.

Notes:

Some tables have been updated from the 2000-03 Report on Plans and Priorities to reflect revisions in the long term capital plan and to reflect financial decisions that are consistent with the key strategies identified in this Corporate Plan.

TABLE 1 — INCOME: PLANNED APPROPRIATIONS AND VOTE-NETTED REVENUE ($M)

	Forecast 1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Appropriations						
Program Expenditures Vote	285.2	255.1	259.0	247.6	250.6	242.6
Payment to the New National Parks and National Historic Sites Account	12.0	11.1	6.5	5.1	5.1	5.1
(S)* Expenditures equivalent to Operating Revenues	62.0	62.3	63.5	63.9	63.9	63.9
(S) Parks Canada Enterprise Units Revolving Fund	(0.5)	(1.7)	(1.7)	(1.7)	(1.7)	(1.7)
(S) Townsites Revolving Fund	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
(S) Contributions to Employee Benefit Plans	29.4	30.6	30.6	30.6	30.6	30.6
Total Appropriations	**388.5**	**357.8**	**358.3**	**345.9**	**348.9**	**340.9**
Vote-Netted Revenues						
Parks Canada Enterprise Units Revolving Fund	5.0	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3
Townsites Revolving Fund	10.1	10.1	10.1	10:1	10.1	10.1
Total Vote-Netted Revenues	**15.1**	**15.4**	**15.4**	**15.4**	**15.4**	**15.4**
TOTAL FUNDING	**403.6**	**373.2**	**373.7**	**361.3**	**364.3**	**356.3**

* (S) Statutory

TABLE 2 — INCOME: PLANNED NEW NATIONAL PARKS AND NATIONAL HISTORIC SITES ACCOUNT ($M)

	Forecast 1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Payment from Appropriations	12.0	11.1	6.5	5.1	5.1	5.1
Revenues to the New National Parks and National Historic Sites Account						
Sales of Land and Buildings	0.1	1.7	3.3	1.5	2.0	0.5
Total revenues to the New National Parks and National Historic Sites Account	0.1	1.7	3.3	1.5	2.0	0.5
TOTAL INCOME	**12.1**	**12.8**	**9.8**	**6.6**	**7.1**	**5.6**

TABLE 3 — PLANNED REVENUE ($M)

	Forecast 1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Operational Revenues						
Entrance Fees	28.0	27.9	28.4	28.5	28.5	28.5
Recreational Fees	18.0	18.4	19.1	19.4	19.4	19.4
Rents from Land, Buildings, and Concessions	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0
Other	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Total Operational Revenues	**62.0**	**62.3**	**63.5**	**63.9**	**63.9**	**63.9**
Townsites Revolving Fund						
Municipal Fees	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Subsidies	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2
Total Townsites Revolving Fund	**10.1**	**10.1**	**10.1**	**10.1**	**10.1**	**10.1**
Enterprise Units Revolving Fund						
Hot Springs Revenues	4.2	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4
Golf Course Revenues	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Total Enterprise Units Revolving Fund	**5.0**	**5.3**	**5.3**	**5.3**	**5.3**	**5.3**
SUB-TOTAL	**77.1**	**77.7**	**78.9**	**79.3**	**79.3**	**79.3**
NEW NATIONAL PARKS AND NATIONAL HISTORIC SITES ACCOUNT						
Sales of Land and Buildings	0.1	1.7	3.3	1.5	2.0	0.5
TOTAL NEW NATIONAL PARKS AND NATIONAL HISTORIC SITES ACCOUNT	0.1	1.7	3.3	1.5	2.0	0.5
GROSS REVENUES	77.2	79.4	82.2	80.8	81.3	79.8
REVENUES NET OF REVOLVING FUND SUBSIDIES	**71.0**	**73.2**	**76.0**	**74.6**	**75.1**	**73.6**

TABLE 4 — PLANNED USE OF FUNDS BY BUSINESS AND SERVICES LINES ($M)

	Forecast 1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Stewardship of National Heritage Places						
Establishment of National Heritage Places	31.7	22.9	23.2	16.6	17.6	14.7
Heritage Resources Protection	90.0	87.0	87.0	87.0	87.0	87.0
Heritage Presentation	42.0	42.6	43.6	41.6	41.9	40.8
Sub-Total	**163.7**	**152.5**	**153.8**	**145.2**	**146.5**	**142.5**
Use and Enjoyment by Canadians						
Visitors Services	133.6	121.8	114.2	117.9	119.3	116.0
Townsites	11.0	10.7	19.8	11.3	11.5	11.2
Through Highways	9.2	10.3	10.9	11.9	12.0	11.6
Sub-Total	**153.8**	**142.8**	**144.9**	**141.1**	**142.8**	**138.8**
Corporate Services						
Management of Parks Canada	68.6	64.9	62.4	62.4	62.4	62.4
People Management	17.5	13.0	12.6	12.6	12.6	12.6
Sub-Total	**86.1**	**77.9**	**75.0**	**75.0**	**75.0**	**75.0**
TOTAL	**403.6**	**373.2**	**373.7**	**361.3**	**364.3**	**356.3**

TABLE 5 — PLANNED USE OF FUNDS BY TYPE OF EXPENDITURE ($M)

	Forecast 1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Type of Expenditures						
Salaries and Wages	174.1	161.7	161.7	161.7	161.7	161.7
Employee Benefit Plans	30.1	31.3	31.3	31.3	31.3	31.3
Operating Goods and Services	138.3	124.4	118.7	116.6	117.5	118.1
Capital	55.0	53.0	60.0	50.0	53.0	45.0
Grants and Contributions	6.1	2.8	2.0	1.7	0.8	0.2
TOTAL *	**403.6**	**373.2**	**373.7**	**361.3**	**364.3**	**356.3**

NEW NATIONAL PARKS AND NATIONAL HISTORIC SITES ACCOUNT

Type of Expenditures						
Capital	6.0	6.0	5.0	3.0	3.0	3.0
Planning/Negotiating New National Parks and National Sites	4.2	4.2	3.0	2.1	2.5	2.6
Contributions (Cost-Sharing)	1.9	2.6	1.8	1.5	0.6	0.0
TOTAL	**12.1**	**12.8**	**9.8**	**6.6**	**7.1**	**5.6**

* Totals include expenditures out of the New National Parks and National Historic Sites account

TABLE 6 — PLANNED MAJOR CAPITAL PROJECTS EXCEEDING $2 MILLION AND DEVELOPMENT PROGRAM ($M)

	Total Estimated Cost	Expenditures to March 31 2000	2000-01	2001-02	2002-03	Future Years Spending
MAJOR CAPITAL PROJECTS						
National Parks						
Gros Morne Discovery Centre	5.3	4.6	0.7	-	-	-
National Historic Sites						
Fortress of Louisbourg:						
Sprinkler System Replacement	7.2	3.6	0.9	0.9	0.8	1.0
Halifax Defence Complex:						
Georges Island Stabilization	3.9	3.2	0.7	-	-	-
Fortifications de Québec						
New barracks	12.1	9.9	1.6	0.3	0.3	-
Fort Temiscamingue:						
Implementation	3.1	2.9	0.2	-	-	-
Grand Pré Visitor Centre	2.0	-	0.2	1.0	0.8	-
Gulf of Georgia Cannery:						
Restoration and Development	6.6	6.1	0.5	-	-	-
Historic Canals						
Lachine Canal Enhancement:						
Heritage Commemoration	8.2	1.9	1.8	3.2	1.3	-
Locks and Bridge Clearance	20.8	11.8	2.0	6.5	0.5	-
Trent-Severn Waterway:						
Big Chute Recapitalization	5.2	1.8	3.4	-	-	-
DEVELOPMENT PROGRAM						
New National Parks and National Historic Sites Account)						
Cost-Sharing Contributions						
National Historic Sites	N/A	N/A	2.6	1.8	1.5	N/A
National Parks						
Wapusk:						
Development	4.0	2.8	0.4	0.4	0.4	-
Visitor Reception Centre	3.5	-	0.4	1.0	0.8	1.3
Sirmilik Development	4.0	0.3	0.1	0.2	0.2	3.2

TABLE 6 — PLANNED MAJOR CAPITAL PROJECTS EXCEEDING $2 MILLION AND DEVELOPMENT PROGRAM ($M) *continued*

	Total Estimated Cost	Expenditures to March 31 2000				
Tuktut Nogait West Development	6.3	2.3	1.2	0.3	0.1	2.4
National Marine Conservation Areas						
Saguenay Marine Park Development	28.3	24.2	1.1	0.6	1.0	1.4
Gwaii Haanas Development	20.0	16.9	-	-	-	-
National Historic Sites						
Grosse Île and Irish Memorial:						
Site Development	22.6	17.6	1.0	0.5	0.5	3.0

APPENDIX 1: SUMMARY OF PARKS CANADA PLAN FOR 2000-05

Mandate

To protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure their ecological and commemorative integrity for present and future generations.

Business Line #1: Stewardship of National Heritage Places
Business Line Key Result: The establishment, protection and presentation of places that are of natural and cultural heritage significance

Service Line	Strategic Objectives	Planned Results	Key Activities
1: ESTABLISHMENT OF NATIONAL HERITAGE PLACES	To work toward completing the systems of national parks and national marine conservation areas in representing all of Canada's terrestrial and marine regions and to enhance the system of national historic sites which commemorates Canada's history.	Creation of new national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions (subject to obtaining new funding).	• Establish over the next three years (subject to new funding): three new national parks in unrepresented regions (Gulf Islands, Interlake, and Qausuittuq/Ellik) and two new national marine conservation areas (Lake Superior and Gwaii Haanas). • Complete over the next five years: feasibility studies and/or negotiations for four national parks and two national marine conservation areas. • Continue progress in new national parks by selecting potential national parks, conducting feasibility studies, negotiating park agreements and acquiring ownership of land.
		Designation and commemoration of new national historic sites, persons and events of national historic significance, particularly in under-represented priority areas.	• Over the next five years to identify and designate 135 new sites, persons and events of which 55 will commemorate Aboriginal, women's and ethno-cultural communities' history. • Publish a National Historic Sites of Canada System Plan and develop an implementation strategy. • Protect 27 national historic sites of national significance under the national park system program over the next five years, subject to funding.

APPENDIX 1: SUMMARY OF PARKS CANADA PLAN FOR 2000-05

Mandate

To protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure their ecological and commemorative integrity for present and future generations.

Business Line #1: Stewardship of National Heritage Places
Business Line Key Result: The establishment, protection and presentation of places that are of natural and cultural heritage significance

Service Line	Strategic Objectives	Planned Results	Key Activities
1: ESTABLISHMENT OF NATIONAL HERITAGE PLACES	To work toward completing the systems of national parks and national marine conservation areas in representing all of Canada's terrestrial and marine regions and to enhance the system of national historic sites which commemorates Canada's history.	Creation of new national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions (subject to obtaining new funding).	• Establish over the next three years (subject to new funding): three new national parks in unrepresented regions (Gulf Islands, Interlake, and Ukkusiksalik) and two new national marine conservation areas (Lake Superior and Gwaii Haanas). • Complete over the next five years: feasibility studies and/or negotiations for four national parks and two national marine conservation areas. • Establish progress in new national parks by selecting potential national parks, conducting feasibility studies, negotiating park agreements and acquisition/assembly of land.
		Designation and commemoration of new national historic sites, persons and events of national historic significance, particularly in under-represented priority areas.	• Consult and provide research support over the next five years to identify and designate 135 new sites, persons and events of which 55 will commemorate Aboriginal, women's and ethno-cultural communities' history. • Publish a National Historic Sites of Canada System Plan and develop an implementation strategy. • Invest in 57 national historic sites through agreements under the national cost-sharing program over the next five years, subject to funding.

Business Line #1 (continued): Stewardship of National Heritage Places			
Service Line	Strategic Objectives	Planned Results	Key Activities
2. HERITAGE RESOURCE PROTECTION	To ensure the ecological integrity of national parks, the sustainability of national marine conservation areas and the commemorative integrity of national historic sites.	Improved ecological integrity of national parks.	• Evaluate recommendations from the Report of the Ecological Integrity Panel and implement Minister's Action Plan (some subject to new funding). • Strengthen and integrate science and monitoring into internal decision-making. • Oversee process of introducing legislation to strengthen ecological integrity of national parks. • Implement an ecological integrity training program for Parks Canada staff. • Enhance actions to reduce stressors of national parks. • Continue to pursue mutually beneficial arrangements with provincial authorities to ensure respective protected area needs are met.
		Improved commemorative integrity of national historic sites.	• Initiate remedial actions at national historic sites administered by Parks Canada with a "fair" or "poor" rating in the State of Protected Heritage Areas Report. • Provide professional and technical assistance to the family of national historic sites not administered by Parks Canada.
		Statutory protection for Historic Places under federal jurisdiction and tools to enable non-federal stewards to protect heritage places.	• Implement Ministerial directions to provide statutory protection for national historic sites and heritage shipwrecks under federal jurisdiction, federal heritage buildings and archeological resources on federal lands and to enable non-federal stewards to better safeguard those places under their care. • Develop legislation and regulations, Register of Historic Places, Conservation Standards and certification process.

Business Line #1 (continued): Stewardship of National Heritage Places			
Service Line	**Strategic Objectives**	**Planned Results**	**Key Activities**
3: HERITAGE PRESENTATION	To educate Canadians and international visitors about Canadian heritage, to increase understanding of ecological and commemorative integrity, and to increase appreciation of Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas.	Improved quality of heritage presentation in all Parks Canada heritage places.	• Monitor participation in on-site heritage presentation programming and its effectiveness in communicating national significance and the Parks Canada mandate. • Renew heritage presentation capability of staff and of third party program deliverers. • Renew heritage presentation products.
		Improved reach to Canadians and awareness of national parks and national historic sites.	• Ensure at least 5% of total budget is spent on communications. • Target heritage presentation outreach programs to youth, urban and ethno-cultural communities. • Market interpretation and outreach programs. • Work in partnership with others to raise awareness of the values of the system of national parks and national historic sites and of the specific parks and sites.
Business Line #2: Use and Enjoyment by Canadians Business Line Result: Canadians use and enjoy national heritage places while supporting and participating in the conservation of Canada's heritage.			
4: VISITOR SERVICES	To provide visitors at national parks and national historic sites with top quality services to enable them to enjoy and appreciate heritage places, and to ensure that the associated levels of impact are minimized.	Visitor use and expectations are managed to minimize resource impact while maintaining visitor satisfaction with facilities, programs and services.	• Develop strategies to influence visitor expectations and use of national parks and national historic sites. • Undertake market research to understand visitor needs and behaviour relating to national parks and national historic sites. • Measure client satisfaction through surveys administered at parks and sites. • Improve toll-free information service.
5. TOWNSITES	Park communities are effectively governed and efficiently administered as models of sustainability.	Sound environmental and community management practices for townsites within national parks.	• Provide access to appropriate infrastructure and municipal services. • Foster environmental stewardship and no net negative impact. • Use townsites to demonstrate environmental leadership. • Implement decennial land rent review decisions.
6. THROUGH HIGHWAYS	To maintain reliable, safe through-transit that minimizes ecological impact.	Highways remain open to through traffic.	• Maintain highways passing through national parks and develop a long-term financial strategy for recapitalization on 21 highways that pass through protected areas.

Business Line #3: Corporate Services Business Line Result: Parks Canada's strong leadership, both directly and indirectly, in effectively and efficiently managing its resources to protect and present heritage places			
Service Line	**Strategic Objectives**	**Planned Results**	**Key Activities**
7: MANAGEMENT OF PARKS CANADA	**To improve the management of Parks Canada, particularly focussing on effective decision making and relationships with Aboriginal communities.**	**Effective management of built assets.**	• **Implement an asset management framework which will include identifying key custodial accountabilities, developing policy and ensuring organizational structure and decision processes to optimize asset management.**
		Improved investment analysis for effective decision making.	• **Introduce accrual accounting for 2000-01 to provide supportable cost information for decisions.** • **Implement an integrated finance and asset management system.**
		Improved usage of information technology.	• **Implement an information management and technology governance framework which will ensure sound planning of information assets and technology investments.** • **Establish projects for the delivery of national on-line services to Canadians in conjunction with government wide on-line initiatives.** • **Develop and implement a national records information program based on legislative requirements and best management practices.**
		Improved relationships with Aboriginal people.	• **Integrate Aboriginal issues into Parks Canada day-to-day business.** • **Establish co-operative agreements, joint initiatives, and projects with Aboriginal people for parks and sites.** • **Improve Aboriginal employment, retention and development.** • **Improve tourism and related economic opportunities for Aboriginal people.**

Business Line #3 (continued): Corporate Services			
Service Line	Strategic Objectives	Planned Results	Key Activities
		Improved relationships with stakeholder groups.	• Meet legislative commitment to consult and inform Canadians every two years at a Biennial Forum. • Increase collaboration with family of national historic sites partners to improve commemorative integrity. • Increase collaboration with greater ecosystem partners to improve ecological integrity. • Work with tourism industry to influence messaging and practices to modify visitor expectations and behaviours. • Work with education and curriculum partners, especially in territorial and provincial governments, to improve heritage presentation.
8: PEOPLE MANAGEMENT	To effectively manage human resources so that a highly qualified Parks Canada workforce, representative of the Canadian population, works in a positive and enabling environment.	New accountabilities for people management.	• Develop the key components of the Agency's accountability framework for people management. • Continue to develop and implement the other elements of the Agency's new human resource (HR) framework and provide the related training (classification, alternate dispute resolution, collective bargaining). • Foster HR programs that address issues of succession planning and professional development. • Develop and implement a national human resource plan based on future competency needs.
		Employment equity and diversity.	• Fulfil employment equity and diversity commitments.

APPENDIX 2: PERFORMANCE MEASUREMENT SUMMARY OF PARKS CANADA PLAN FOR 2000-05

Planned Results	Performance Indicators	Data and Targets
Creation of new national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions.	Number of natural regions represented by national parks.	Parks Canada manages 39 national parks and national park reserves representing 25 of the 39 natural regions of Canada (i.e., 64% of the regions are represented). Subject to availability of funding in future years, the target is to represent three more regions over the next three years.
	Number of marine regions represented by national marine conservation areas.	There are three national marine conservation areas and one park reserve representing five of the 29 marine regions of Canada. Subject to the availability of funding in future years, the target is to represent two more regions over the next three years.
Designation and commemoration of new national historic sites, persons and events of national historic significance, particularly in under-represented priority areas.	Number of new sites, persons or events designated.	The target is to designate 135 new sites, persons or events over the next five years.
	Number of designations relating to strategic priorities.	Currently there are 251 designations relating to strategic priorities, representing 14.4% of the overall total of 1745 designated sites, persons or events. The target is 11 additional designations each year for a total of 306 (16.3% of overall) by the end of the five-year planning period.
	Number of national historic sites enhanced by cost-share agreements.	Since 1988 there have been 53 cost sharing agreements, 15 of which are still active. The target is to enter into agreements with 43 of the backlog of national historic sites that have already been approved and 32 new agreements over the next five years, subject to new funding.
Improved ecological integrity of national parks.	Ratings of impairment of ecological integrity for national parks.	Ratings range from one (no impairment) to five (severe impairment). Out of 38 parks or reserves reporting, 8% were rated as having no impairment, 11% minor, 26% significant, 44% major and 11% reported severe impairment. Small changes are expected in the percentage of parks reporting each level of impairment during the current planning horizon.

Planned Results	Performance Indicators	Data and Targets
Improved commemorative integrity of national historic sites.	Ratings of asset conditions of cultural resources.	Ratings of asset conditions of cultural resources are 35% good, 41% fair, 20% poor and 4% closed. Over the planning period, Parks Canada projects an increase in the number of built cultural assets in poor condition based on projected expenditures.
	Ratings of communication to the public and management practices respecting commemorative integrity.	Ratings of communication, based only on 12 sites, is 33% good, 33% fair and 33% poor. Ratings of management practices, based only on 12 sites, is 58% good and 42% fair. The target is to improve the percentage of "good" ratings for communication of significance and management practices.
Statutory protection for historic places under federal jurisdiction and tools to enable non-federal stewards to protect heritage places.	Number of new historic protected areas.	This program is under development.
Improved quality of heritage presentation in all Parks Canada heritage places.	Condition of heritage presentation assets.	The condition of heritage presentation assets are 27% good, 45% fair, 25% poor and 2% closed.
	% of visitors using heritage presentation programs, % of audience satisfied with heritage presentation programs and % of audience able to identify the messages of national significance.	The data for these indicators will be gathered in a sample of parks and historic sites during the 2000-01 season.
Improved reach to Canadians and awareness of national parks and national historic sites.	Number of off-site outreach education program recipients.	Work has not yet begun on development of a standardized approach to measure these indicators. It is possible that Parks will collect data in 2001-02.
	% of audience satisfied with outreach education programs.	
Visitor use and expectations are managed to minimize resource impact while maintaining visitor satisfaction with facilities, programs and services.	Number of visitors at parks and sites.	Since 1994-95 visits have varied between 24.4 million and 25.7 million. In 1998-99 there were 24.9 million visitors. There is no target for overall number of visitors.
	% of visitors satisfied at national parks and national historic sites.	Over the three-year period 1997 to 1999, Parks Canada conducted 105 visitor satisfaction surveys. In 98 instances (93% of the surveys), Parks Canada met or exceeded its target of 85% visitor satisfaction.

Planned Results	Performance Indicators	Data and Targets
Sound environmental and community management practices for townsites within national parks.	Parks Canada's contribution to townsite finances. Environmental management practices of townsites.	Parks Canada's objective is to generate sufficient revenues from a variety of sources to cover the majority of costs of operating the townsites by 2003-04. Targets will be established in 2000-01. Performance measures to assess park communities as models of environmental excellence will be developed in 2000-01.
Highways remain open to through traffic.	Asset condition rating of through highways.	Current asset ratings are 29% in good condition, 40% in fair condition, and 31% in poor condition. Over the planning period, Parks Canada projects an increase in the percentage of assets rated fair and poor. No highways will be closed.
Effective management of built assets.	Condition of contemporary assets.	Currently, 30% percent of contemporary assets are in good condition, 39% are in fair condition and 29% are in poor condition, and 2% are closed. Based on projected funding levels, a realistic projection is an accelerating level of decline in the condition of contemporary assets over the next five years. The forecast is that with existing funding, $570 million worth of assets are likely to be lost over the next five years.
Usage of information technology.	Number of visitors to Internet and intranet sites.	1.5 million visits on Internet in 1999-00 - target is to double annually.
Improved relationships with Aboriginal people.	Number of partnerships/joint initiatives with Aboriginal people.	Targets to be determined.
New accountabilities for people management.	New human resource accountabilities and policies in place.	Target dates to complete human resource policies will be developed in 2000-01.
Employment equity and diversity.	% workforce for employment equity groups.	Aboriginal / Persons With Disabilities / Visible Minorities / Women Availability (1996 Census): 2.1% / 7.0% / 10.3% / 46.4% Parks Canada: 4.8% / 3.2% / 1.0% / 39.0% Employment equity targets and strategies to achieve commitments will be developed locally through the human resources planning process, and will be updated annually.

APPENDIX 3: GLOSSARY OF TERMS

Assets

Parks Canada owns and manages an inventory of 15,233 contemporary assets (75% of total asset value), 2,398 cultural assets (24%) and 1,023 heritage presentation assets (1%).

Contemporary assets include campgrounds, visitor reception centres, roads and highways, bridges, contemporary canal locks and dams, water and water waste facilities, all of which are used by the visitors and resident public. In addition, Parks Canada has holdings in administration facilities, staff houses, works compounds as well as a fleet of vehicles and heavy equipment. Parks Canada applies a comprehensive condition rating program to the management of its assets based on risk to asset, health and safety, level of service and overall asset condition.

Cultural assets are core to Parks Canada's mandate and the Agency is responsible for their preservation and protection for future generations. Cultural assets are defined as Level I and II and are located in national historic sites and national parks. Cultural assets include built assets (buildings, bridges, fortifications, marine works, grounds, monuments and plaques), collections and in-situ archeological resources.

Heritage presentation assets are the physical products, tools or venues which assist in delivering education information about the significance of Parks Canada and the natural and cultural heritage of the country. These include exhibits, interpretive signage, audio visual productions and equipment.

Commemoration

Ministerial recognition of the national significance of specific lands or waters by acquisition or by agreement, or by another means deemed appropriate within the Minister's authority for purposes of protecting and presenting heritage places and resources, erection of a plaque or monument.

Commemorative Integrity

Commemorative integrity is defined as the health and wholeness of a national historic site. It is achieved when resources that symbolize or represent the site's importance are not impaired or under threat, reasons for the site's national significance are effectively communicated to the public, and the site's heritage values are respected in all decisions and actions affecting the site.

Ecological Integrity

Ecological integrity means, with respect to a park, a condition that is determined to be characteristic of its natural region and likely to persist, including abiotic components and the composition and abundance of native species and biological communities, rates of change and supporting processes.

Catalogue No.: R61-12/2000-E
ISBN: 0-662-29511-0

AGENCE PARCS CANADA

Plan d'entreprise de 2000-2001 à 2004-2005

Parcs Canada Parks Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire 2

Profil de l'Agence Parcs Canada 6

Mandat 6

Programmes nationaux 6

Réseau des parcs nationaux 6

Réseau des lieux historiques nationaux 7

Réseau des aires marines nationales de conservation 7

Autres programmes nationaux 10

Programme des édifices fédéraux du patrimoine 10

Programme des gares ferroviaires du patrimoine 10

Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien 10

Programme fédéral d'archéologie 11

Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada 11

Obligations internationales 11

Pouvoirs 11

Instruments de responsabilité 12

Structure organisationnelle 13

Conseil exécutif 14

Analyse de l'environnement 15

Orientations et priorités du gouvernement 15

Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada 16

Transformation de la société canadienne 17

Tendances environnementales 17

Tendances du marché 18

Attitudes à l'égard de l'histoire et du patrimoine du Canada 19

Collaboration avec les collectivités autochtones 19

Participation des intervenants 20

Les Partenaires des parcs canadiens et les associations coopérantes 21

Autres propriétaires de lieux historiques nationaux 21

Partenaires du secteur du tourisme 21

Bénévoles 21

Objectifs, résultats du rendement et stratégies 22
Modèle de planification 22
Intendance des places patrimoniales nationales 23
Création de places patrimoniales nationales 23
Protection des ressources patrimoniales 27
Mise en valeur du patrimoine 34
Utilisation et appréciation par les Canadiens 36
Services aux visiteurs 36
Périmètres urbains 39
Routes de transit 40
Services ministériels 42
Gestion de Parcs Canada 42
Gestion des ressources humaines 46

Information financière 49
Contexte 49
Données importantes 49

Annexe 1 : Sommaire - Plan de Parcs Canada pour 2000-2005 57

Annexe 2 : Sommaire - Mesure du rendement - Plan de Parcs Canada pour 2000-2005 63

Annexe 3 : Glossaire 67

Nota : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

SOMMAIRE

Le présent plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada décrit les objectifs stratégiques et les stratégies d'investissement pour la période qui s'étend de 2000-2001 à 2004-2005.

Les priorités de l'Agence entrent dans les cinq domaines suivants.

SERVICES AUX VISITEURS

Pour Parcs Canada, il est extrêmement important d'offrir dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, des services de qualité permettant aux visiteurs de jouir des places patrimoniales et de les apprécier.

L'Agence reçoit 25 millions de visites - personnes annuellement dans les quelque 180 parcs, lieux et canaux qu'elle administre à travers tout le Canada. Ces services produisent des retombées économiques de plus de 2 milliards de dollars. Actuellement, la fréquentation est relativement stable, et on peut s'attendre à une croissance modeste pendant la durée du présent plan. La satisfaction des visiteurs se situe aux alentours de 85 p.100. Les enquêtes auprès du public au sujet de la qualité du service permettent de dire que Parcs Canada occupe la tête de tous les programmes du gouvernement fédéral.

L'objectif est de maintenir la qualité du service à 85 p. 100 et plus de niveau de satisfaction, dans le cadre du budget de fonctionnement existant.

PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

Intégrité écologique

L'intégrité écologique est l'objectif prioritaire de la gestion des parcs nationaux afin que les générations futures puissent jouir de ces places spéciales et les apprécier. Les rapports récents sur l'état des parcs ont indiqué que l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada est menacée. Le gouvernement du Canada a formé une Commission indépendante sur l'intégrité écologique, qui a fait rapport en mars 2000. Le rapport de la Commission confirme qu'il se produit actuellement une détérioration importante qui exige une attention immédiate. Pour cela, elle propose une série de recommandations qui exigerait un montant estimé à 328 M$ d'investissements additionnels au cours des cinq prochaines années.

Les objectifs stratégiques de l'Agence pour la période du présent plan sont en trois volets :

- Les fonds existants seront utilisés pour régler les problèmes écologiques les plus cruciaux, et pour maintenir les contrôles aux niveaux actuels.
- Des mesures seront prises pour compléter ou pour mettre en place les mécanismes législatifs, politiques et administratifs nécessaires pour faire face aux problèmes cernés dans le rapport de la Commission.
- Une analyse du rapport sera faite, et au cours de la première année du plan, une demande de financement à long terme sera déposée pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission.

Intégrité commémorative

La politique de l'Agence en matière d'intégrité commémorative établit le cadre de la protection à long terme, de la mise en valeur, de la gestion, de l'exploitation, des contrôles et des rapports pour les lieux historiques nationaux. Cette politique est maintenant un modèle pour d'autres organisations et institutions, tant au plan national qu'international.

La mise en œuvre active de l'intégrité commémorative a débuté en 1995, et des énoncés d'intégrité commémorative auront pu être complétés pour 50 p. 100 des 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. D'ici à la fin de l'exercice 2001-2002, des énoncés d'intégrité commémorative ont été complétés pour 85 p. 100 des lieux, et les énoncés restants pourront sans doute être complétés au cours de l'année suivante. Il s'agit là d'une réalisation d'importance qui fournira, pour la première fois, une base nationale uniforme pour la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux et des ressources connexes.

Une préoccupation importante abordée plus loin dans le présent sommaire concerne le fait que les biens patrimoniaux qui forment une partie intégrante des lieux historiques nationaux sont dans un état qui se détériore.

CRÉATION D'ENDROITS PATRIMONIAUX NATIONAUX

En vertu de la Loi portant création de l'Agence Parcs Canada, celle-ci est tenue de mettre en place des plans de réseau qui fournissent des orientations stratégiques pour la création de parcs nationaux, d'aires marines de conservation et de lieux historiques nationaux.

L'objectif stratégique qu'établit le plan du réseau des parcs nationaux est de représenter chacune des 39 régions naturelles du Canada, ce qui est le cas actuellement pour 25 de ces régions.

L'objectif stratégique pour les aires marines nationales de conservation est de représenter chacune des 29 régions marines du Canada. La mise en œuvre de ce plan en est aux premières étapes, et actuellement, cinq régions sont représentées.

Le plan du réseau des lieux historiques nationaux sera mis à jour dans l'année en cours, et l'objectif est de faire approuver ce plan au cours de la première année du présent plan d'entreprise. Les priorités stratégiques du plan de réseau comprendront la représentation de l'histoire des autochtones, de l'histoire des communautés ethno-culturelles et de l'histoire des femmes.

Le gouvernement du Canada a indiqué comme l'une de ses priorités l'agrandissement de son réseau national d'endroits patrimoniaux. Le présent plan d'entreprise prévoit le financement de parcs nationaux, d'aires marines de conservation et de lieux historiques récemment créés. Parcs Canada continuera d'investir dans de nouveaux parcs et lieux historiques pour lequels il a déjà commencé à exécuter des travaux et engagé des fonds. Le rythme auquel pourra se faire l'agrandissement ultérieur des réseaux est sujet à la disponibilité des fonds requis, et l'appui financier pour cet objectif sera recherché au cours de la première année du présent plan.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Les initiatives d'interprétation, d'éducation et de diffusion de Parcs Canada forment l'un des programmes les plus appréciés qu'offre l'Agence Parcs Canada.

Les endroits patrimoniaux nationaux du Canada se classent parmi les symboles les plus importants du Canada. Dans les différents parcs et lieux, les programmes d'interprétation ont des effets profonds et durables sur les particuliers et les familles et sur leurs connaissances au sujet du Canada, la compréhension qu'ils ont de leur pays, et la fierté qu'ils éprouvent à son égard. Ces endroits sont également l'objet de documentaires nationaux comme la série télévisée « Grands parcs canadiens », le documentaire photo de Roberta Bondar sur les parcs nationaux à l'occasion du millénaire, et la « History Lands Series » à la télévision spécialisée en histoire. De plus en plus, au cours des cinq dernières années, l'autoroute électronique qu'est le réseau Internet a facilité l'accès à ces endroits. Le site de Parcs Canada est passé au cours de cette période de 2,7 millions de visites par année, à 63,6 millions de visites par année.

Les objectifs immédiats pour la période du présent plan sont triples :

L'image de marque et les messages sont ajustés de façon à être transmis au plan national d'une façon cohérente et uniforme.

Les programmes existants sur les lieux seront maintenus. Un appui continuera d'être offert aux 48 associations coopérantes et à leurs 15 000 membres bénévoles. On procédera à une extension modeste des programmes de diffusion.

Les éléments fondamentaux et le cadre de Parcs Canada sur le réseau Internet seront regroupés, et la base sera complétée.

L'augmentation stratégique à plus long terme s'appuiera sur cette base et comprendra les éléments suivants :

Cinq pour cent du budget de l'Agence sera consacré à la communication, à l'éducation, et à l'interprétation des endroits administrés par Parcs Canada.

Au fur et à mesure que des ressources financières pourront être dégagées, l'infrastructure physique sur les lieux, les centres d'interprétation, les centres de découverte, les publications et les documents seront remis en état et mis à jour. Ces mesures formeront un élément des initiatives d'intégrité écologique comme de celles de financement des infrastructures.

Parcs Canada recherchera un financement fédéral général en vue de relier tous les Canadiens grâce à l'autoroute électronique. Les priorités comprendront les visites virtuelles des endroits patrimoniaux du Canada, l'accès au contenu canadien grâce à la numérisation de documents de recherche originaux, et l'accès pour les jeunes Canadiens à des documents éducatifs et des voyages de découverte.

Enfin, avec le temps, Parcs Canada cherchera à accroître sa présence dans les centres urbains en bâtissant sur sa présence actuelle, en saisissant les occasions d'élargir cette présence, et en travaillant en liaison avec des tierces parties de façon à étendre la connaissance et la compréhension des endroits spéciaux du Canada.

GESTION DE PARCS CANADA

Un objectif stratégique important pour la période couverte par le présent plan sera de mettre de l'ordre dans les finances de l'Agence. En plus des besoins en ressources aux fins de l'intégrité écologique, de l'intégrité commémorative et de l'agrandissement des réseaux des parcs et des lieux, la gestion des biens immobiliers nécessite de l'attention.

Un examen complet de l'infrastructure existante (qui a une valeur de remplacement de plus de 7 milliards de dollars) a permis de constater que la majorité des biens avaient dépassé leur durée de vie utile attendue, et deux tiers de ces biens sont maintenant dans un état qui va de passable à mauvais. Un aspect important de cette préoccupation est la perte irremplaçable des biens culturels. Dans son rapport, la Commission sur l'intégrité écologique a également manifesté ses préoccupations au sujet de cette situation, puisque l'état de certaines de ces installations a un impact négatif sur les conditions écologiques dans les parcs. Les besoins d'investissement aux fins de la durabilité à long terme sont de l'ordre de 95 M$ par année de plus que les niveaux actuels.

Les ressources disponibles dans le cadre du présent plan seront consacrées en priorité aux problèmes qui ont des conséquences pour la santé et la sécurité.

L'objectif stratégique est de mettre sur pied, sur une base durable à long terme, un plan et des ressources qui permettront à l'Agence de se conformer à son mandat en matière de gestion de ses biens immobiliers et de protection des ressources historiques et culturelles dont elle a la charge. Les ressources nécessaires à l'appui de ces initiatives seront recherchées au cours de la première année du présent plan.

Tom Lee
Directeur général
Agence Parcs Canada

PROFIL DE L'AGENCE PARCS CANADA

MANDAT

L'Agence Parcs Canada a été créée par une loi du gouvernement fédéral, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, qui est entrée en vigueur en décembre 1998. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada ainsi qu'à favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine de telle manière que leur intégrité écologique ou commémorative demeure intacte pour les générations à venir.

PROGRAMMES NATIONAUX

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'occupe de la protection de régions naturelles remarquables de notre pays ainsi que de la commémoration d'aspects importants de notre histoire. Parcs Canada gère trois grands programmes : les programmes des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Réseau des parcs nationaux

Par le biais du programme national des parcs nationaux, des exemples représentatifs des régions naturelles du Canada sont protégés et le public est mis au courant de leur valeur et peut les utiliser et les apprécier grâce aux services et aux installations fournis.

Le réseau des parcs nationaux du Canada a vu le jour en 1885 quand le gouvernement fédéral a réservé un territoire de 26 kilomètres carrés entourant des sources thermales situées près d'une entité géographique appelée Banff aujourd'hui. En 1887, la réserve de parc des sources thermales de Banff a été créée officiellement par la *Loi du Parc des Montagnes-Rocheuses*. En 1930, quand la *Loi sur les parcs nationaux* a été créée, il y avait 14 parcs nationaux; aujourd'hui, on en compte 39. Le premier plan du réseau des parcs nationaux, né de la volonté de créer les parcs en conformité avec un ensemble méthodique de principes, a été présenté en 1971. Dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, Parcs Canada a approuvé l'emploi d'indicateurs qui serviront à évaluer l'intégrité écologique dans le but d'aider à assurer la gestion des écosystèmes en accord avec la nécessité d'assurer le maintien de l'intégrité écologique.

La création de parcs nationaux se fait dans le cadre du plan national du réseau des parcs nationaux. Ce plan vise à faire en sorte que chacune des 39 régions naturelles du Canada soit représentée par au moins un parc national. Le processus comprend cinq étapes : repérer une région naturelle représentative, choisir une ou plusieurs terres pouvant être utilisées pour former un parc national éventuel, faire des études de faisabilité, négocier une entente sur un parc et obtenir les titres, et faire adopter une loi portant création du parc national.

Réseau des lieux historiques nationaux

Le programme des lieux historiques nationaux a pour objet des endroits déclarés d'importance historique nationale par le ministre du Patrimoine canadien. La première des mesures qui devaient aboutir à sa création a été prise en 1914; il s'agit de la mise de côté du fort Howe de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) comme parc du Dominion. La mise de côté du fort Anne d'Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse) en 1917 et la création de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMH) en 1919 ont jeté les bases du réseau des lieux historiques nationaux du Canada. La famille des lieux historiques nationaux du Canada compte maintenant plus de 864 lieux; 145 sont administrés par Parcs Canada. C'est la *Loi sur les lieux et monuments historiques* de 1953 qui confère le pouvoir de commémorer des places d'importance historique nationale. Le premier plan du réseau des lieux historiques nationaux, qui regroupait les aspects de l'histoire du Canada sous trois grands thèmes : l'histoire sociale, l'histoire économique et l'histoire politique, a été présenté en 1981; ce plan fait actuellement l'objet d'une mise à jour. Outre les désignations de lieux historiques nationaux, le programme est également responsable de la désignation de personnes et d'événements d'importance nationale; ces désignations sont faites par le ministre du Patrimoine canadien sur la recommandation de la CLMH dans le cadre d'un processus géré par Parcs Canada.

Les canaux historiques font partie intégrante du programme des lieux historiques nationaux. En 1972, sept canaux exploités par le gouvernement fédéral ont été confiés à Parcs Canada par le ministère des Transports, en raison de leur valeur patrimoniale; deux autres ont connu le même sort dans les années qui ont suivi. Les plaisanciers et le public en général peuvent explorer des voies navigables historiques comme le canal Rideau qui a été construit après la guerre de 1812 afin de servir de voie navigable de rechange pour se rendre au Haut-Canada, à l'abri des attaques américaines. Les pouvoirs du programme sont conférés par la *Loi sur le ministère des Transports* et la *Loi sur les lieux et monuments historiques.*

Réseau des aires marines nationales de conservation

Le programme des aires marines nationales de conservation, créé en 1986, protège un réseau d'environnements marins représentatifs du Canada. En 1995, on a publié un plan du réseau qui découpe 29 aires marines naturelles dans les eaux côtières et les Grands Lacs canadiens.

Le programme des aires marines nationales de conservation vise à protéger des exemples représentatifs des 29 régions marines du Canada; il est encore à l'étape de la formation. Actuellement, il existe des ententes relatives à trois aires marines de conservation et réserves : le parc marin du Saguenay - Saint-Laurent, qui protège des éléments de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, le parc marin Fathom Five, dans la baie Georgienne, et Gwaii Haanas (qui couvre deux régions marines), dans les îles de la Reine-Charlotte. Ces aires et réserves représentent quatre des 29 régions marines canadiennes; une autre région naturelle est représentée par la partie marine de la réserve de parc national Pacific Rim. Le pouvoir de créer des aires marines nationales de conservation découle de la *Loi sur les parcs nationaux*, mais c'est la *Loi sur les aires marines de conservation* proposée qui contiendra le cadre législatif complet pour le programme. Les aires marines nationales de conservation sont créées dans le cadre du même processus que les parcs nationaux.

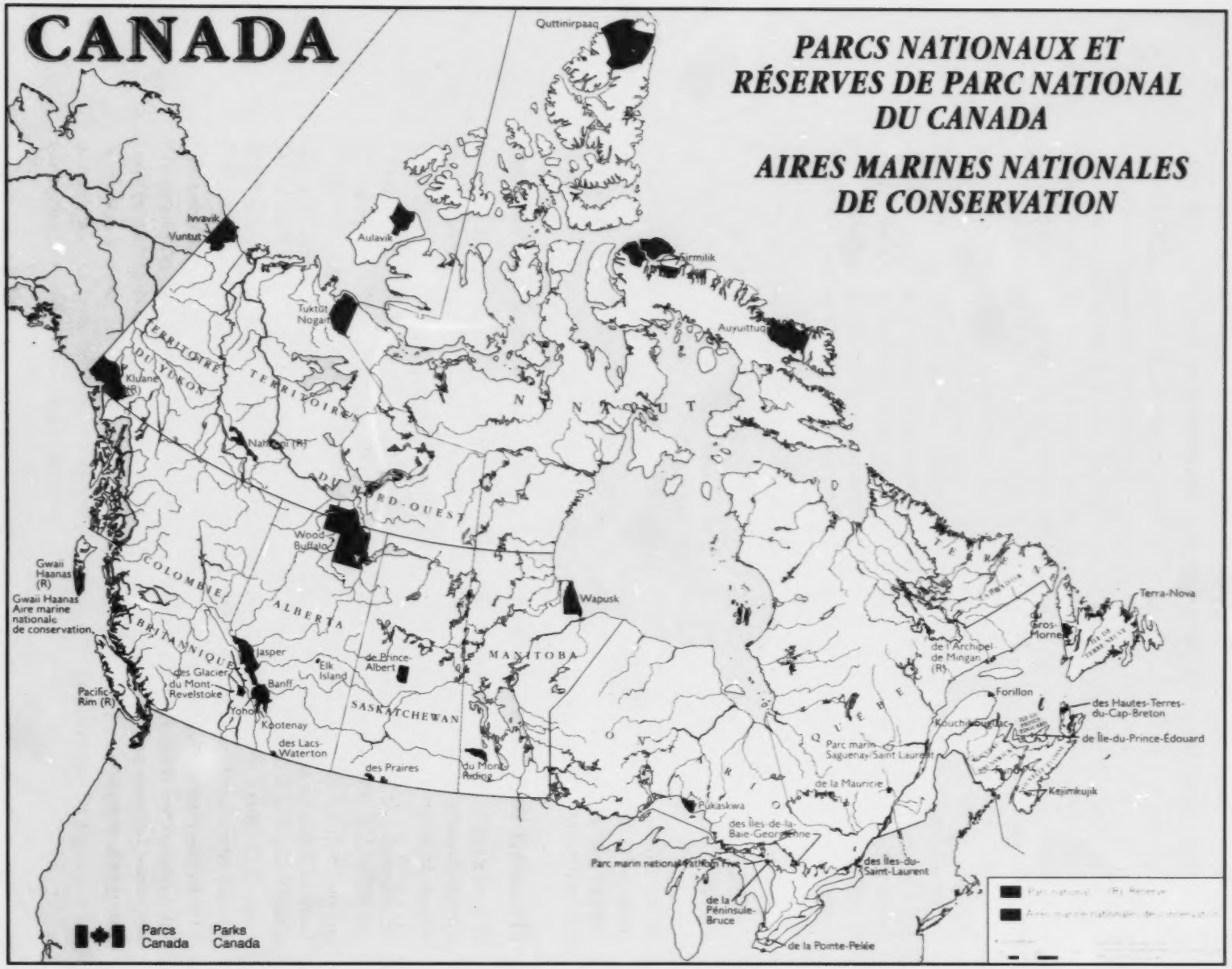
CANADA
PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES DE PARC NATIONAL DU CANADA
AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION
Quttinirpaaq
Ivvavik
Vuntut
Aulavik
Tuktut Nogait
Sirmilik
Auyuittuq
Kluane (R)
Nahanni (R)
Wood Buffalo
Gwaii Haanas (R)
Gwaii Haanas Aire marine nationale de conservation
Wapusk
Jasper
Elk Island
de Prince-Albert
Pacific Rim (R)
des Glaciers
du Mont-Revelstoke
Banff
Yoho
Kootenay
des Lacs-Waterton
des Prairies
du Mont-Riding
Pukaskwa
des Îles-de-la-Baie-Georgienne
Parc marin national Fathom Five
de la Péninsule-Bruce
de la Pointe-Pelée
des Îles-du-Saint-Laurent
Parc marin Saguenay–Saint-Laurent
de la Mauricie
de l'Archipel de Mingan (R)
Gros-Morne
Terra-Nova
Forillon
Kouchibouguac
des Hautes-Terres-du-Cap-Breton
de l'Île-du-Prince-Édouard
Kejimkujik
Parcs Canada
Parks Canada

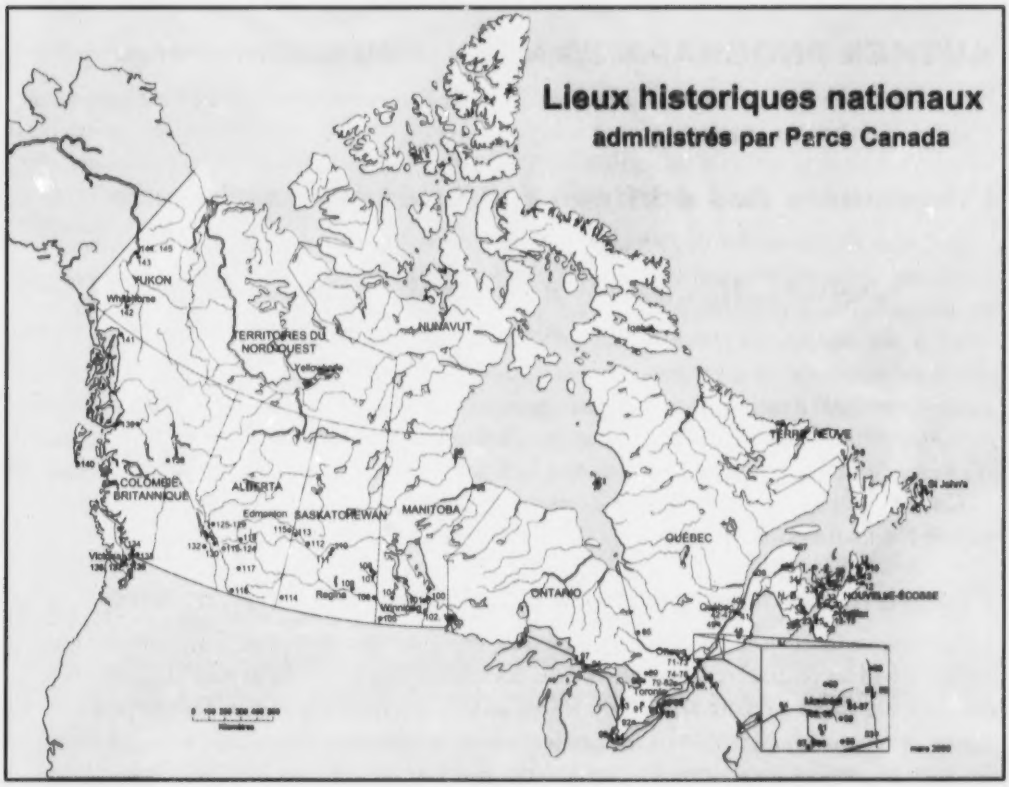

Les 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

TERRE-NEUVE
1 CAP SPEAR
2 SIGNAL HILL
3 COTTAGE HAWTHORNE
4 CASTLE HILL
5 ÉTABLISSEMENT RYAN
6 L'ANSE AUX MEADOWS
7 PORT AU CHOIX
8 MISSION DE HOPEDALE
9 RED BAY

NOUVELLE-ÉCOSSE
10 FORTERESSE DE LOUISBOURG
11 MARCONI
12 ÎLE GRASSY
13 CANAL DE ST PETERS
14 ALEXANDER GRAHAM BELL
15 FORT MCNAB
16 ÎLE GEORGE'S
17 CITADELLE D'HALIFAX
18 TOUR PRINCE-DE-GALLES
19 REDOUTE YORK
20 FORT EDWARD
21 GRAND-PRÉ
22 KEJIMKUJIK
23 FORT ANNE
24 FORT SCOTS / LE FORT DES ÉCOSSAIS
25 PORT-ROYAL

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
26 PORT-LA-JOYE - FORT-AMHERST
27 ARDGOWAN
28 PROVINCE HOUSE
29 HÔTEL DALVAY-BY-THE-SEA

NOUVEAU-BRUNSWICK
30 FORT GASPAREAUX
31 FORT BEAUSÉJOUR
32 CALÉ SÂCHÉ DE LA COUPE
33 MONUMENT LEFEBVRE
34 ÎLE BEAUBEARS
35 TOUR MARTELLO DE CARLETON
36 BLOCKHAUS DE ST ANDREWS

QUÉBEC
37 GRANDE-GRAVE
38 BATAILLE DE LA RISTIGOUCHE
39 PHARE DE POINTE-AU-PÈRE
40 GROSSE ÎLE ET LE MÉMORIAL DES IRLANDAIS
41 FORT-NUMÉRO-UN-DE-LA POINTE-DE-LÉVY
42 PARC DE L'ARTILLERIE
43 CARTIER-BRÉBEUF
44 FORTIFICATIONS DE QUÉBEC
45 MAISON MAILLOU
46 CERCLE DE LA GARNISON
47 PARC MONTMORENCY
48 LOUIS S. ST-LAURENT

QUÉBEC *suite*
49 FORGES DU SAINT-MAURICE
50 CANAL DE SAINT-OURS
51 CANAL DE CHAMBLY
52 FORT CHAMBLY
53 FORT LENNOX
54 COMMERCE DE LA FOURRURE À LACHINE
55 CANAL DE LACHINE
56 LOUIS-JOSEPH PAPINEAU
57 SIR GEORGE ÉTIENNE CARTIER
58 BATAILLE DE LA CHÂTEAUGUAY
59 CANAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
60 SIR WILFRID LAURIER
61 COTEAU-DU-LAC
62 CASERNE DE CARILLON
63 CANAL DE CARILLON
64 MANOIR PAPINEAU
65 FORT TÉMISCAMINGUE

ONTARIO
66 CAIRN DE GLENGARRY
67 MAISON DE SIR JOHN JOHNSON
68 MAISON INVERARDEN
69 BATAILLE DU MOULIN-À-VENT
70 FORT WELLINGTON
71 MAISON LAURIER
72 CANAL RIDEAU
73 BLOCKHAUS DE MERRICKVILLE
74 VILLA BELLEVUE
75 TOUR MURNEY
76 TOUR SHOAL
77 TOUR CATHCART
78 FORT HENRY
79 VOIE NAVIGABLE TRENT-SEVERN
80 BARRAGES DE P CHE MNJIKANING
81 PONT DE BÉTON EN ARC DU LAC CANAL
82 ÉCLUSE-ASCENSEUR DE PETERBOROUGH
83 ÎLE NAVY
84 HAUTEURS DE QUEENSTON
85 CASERNE DE BUTLER'S
86 FORT GEORGE
87 FORT MISSISSAUGA
88 PHARE DE POINT MISSISSAUGA
89 MAISON-COMMÉMORATIVE-BETHUNE
90 MISSION SAINT-LOUIS
91 WOODSIDE
92 REMBLAIS DE SOUTHWOLD
93 PHARE DE POINT CLARK
94 FORT MALDEN
95 PHARE DE L'ÎLE BOIS BLANC
96 FORT ST JOSEPH
97 CANAL DE SAULT STE MARIE

MANITOBA
98 YORK FACTORY
99 FORT PRINCE-DE-GALLES
100 LOWER FORT GARRY

MANITOBA *suite*
101 PRESBYTÈRE ST ANDREW'S
102 LA FOURCHE
103 MAISON RIEL
104 CENTRE D'INSCRIPTION DE L'ENTRÉE EST DU PARK DU MONT-RIDING
105 MONTICULES LINÉAIRES

SASKATCHEWAN
106 FORT ESPÉRANCE
107 FORT PELLY
108 FORT LIVINGSTONE
109 HOMESTEAD MOTHERWELL
110 BATOCHE
111 BATAILLE DE FISH CREEK
112 FORT BATTLEFORD
113 FRENCHMAN BUTTE
114 FORT WALSH

ALBERTA
115 MASSACRE DE FROG LAKE
116 PREMIER PUITS DE PÉTROLE DE L'OUEST CANADIEN
117 RANCH BAR U
118 ROCKY MOUNTAIN HOUSE
119 AUBERGE DU SKI SKOKI
120 CAVE AND BASIN
121 COL HOWSE
122 MUSÉE DU PARC-BANFF
123 REFUGE DU COL ABBOTT
124 STATION D'ÉTUDE DES RAYONS COSMIQUES DU MONT SULPHUR
125 CENTRE D'ACCUEIL DU PARC JASPER
126 COL ATHABASCA
127 COL YELLOWHEAD
128 JASPER HOUSE
129 HENRY HOUSE

COLOMBIE-BRITANNIQUE
130 COL KICKING HORSE
131 SALON DE THÉ DES CHUTES TWIN
132 COL ROGERS
133 FORT LANGLEY
134 PARC STANLEY
135 GULF OF GEORGIA CANNERY
136 PHARE DE FISGARD
137 FORT RODD HILL
138 FORT ST JAMES
139 FORT KITWANGA
140 NAN SDINS / NINSTINTS
141 PISTE CHILKOOT

TERRITOIRE DU YUKON
142 S.S. KLONDIKE
143 DRAGUE NUMÉRO QUATRE
144 COMPLEX HISTORIQUE DE DAWSON
145 S.S. KENO

mars 2000

AUTRES PROGRAMMES NATIONAUX

Parcs Canada voit également à la prestation des autres programmes suivants, voués à la conservation d'aspects du patrimoine canadien.

Programme des édifices fédéraux du patrimoine

Parcs Canada est responsable de l'administration du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine chargé des désignations d'édifices fédéraux du patrimoine. Ce Bureau gère les évaluations, les désignations et le processus d'examen des interventions qui font partie intégrante du programme. Avant qu'une modification puisse être apportée à un édifice fédéral âgé de 40 ans ou plus, celui-ci doit être examiné afin de déterminer s'il devrait être désigné édifice fédéral du patrimoine. Une fois un édifice désigné, il appartient au ministère qui en a la garde de protéger sa valeur patrimoniale. Plus de 1 300 édifices parmi les 60 000 appartenant au gouvernement fédéral ont été désignés, y compris des points d'intérêt situés dans des communautés de tout le pays, comme l'édifice de la Cour suprême du Canada. Les pouvoirs du programme découlent de la *Politique du Conseil du Trésor sur les édifices fédéraux du patrimoine*.

Programme des gares ferroviaires du patrimoine

Les chemins de fer ont joué un rôle primordial dans le développement du Canada et les gares ferroviaires sont des symboles publics importants. Parcs Canada se charge de la recherche menant à la désignation des gares ferroviaires du patrimoine et traite les demandes d'autorisation provenant des entreprises ferroviaires qui souhaitent procéder à des interventions sur les gares désignées. Jusqu'à maintenant, 166 gares ferroviaires, dont la gare Windsor à Montréal, ont été désignées en vertu du programme. Les pouvoirs pour le programme découlent de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*. Pour déterminer quelles autres gares ferroviaires patrimoniales pourraient être commémorées, on se sert du même processus que pour les nouveaux lieux historiques nationaux.

Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est le programme national mis sur pied pour assurer la conservation de notre patrimoine d'eaux douces. C'est un programme coopératif auquel participent les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Les objectifs sont de reconnaître, à l'échelle nationale, les rivières exceptionnelles du Canada et d'en assurer la gestion à long terme afin de conserver leurs valeurs naturelles, historiques et récréatives. Jusqu'à maintenant, 31 rivières du Canada ont été mises en candidature au Réseau. C'est une commission indépendante, la Commission des rivières du patrimoine canadien, qui examine la candidature des rivières, généralement soumise par les gouvernements provinciaux; cette Commission présente ses recommandations au ministre du Patrimoine canadien et au ministre responsable de la province ou du territoire approprié.

Parcs Canada est l'organisme fédéral responsable du RRPC; il apporte une aide financière et des conseils techniques aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour des études et des plans menant à la désignation des rivières au Réseau. Parcs Canada fournit également du soutien pour faire connaître le programme du RRPC, à l'échelle nationale et internationale. Tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du RRPC sont signataires d'une charte du RRPC qui décrit les principes de gestion de ce programme fondé sur la coopération intergouvernementale.

Programme fédéral d'archéologie

Le programme fédéral d'archéologie vise à protéger et à gérer des sites archéologiques et des artefacts trouvés sur des terres fédérales. Les pouvoirs pour le programme découlent du Cadre de la politique sur le patrimoine archéologique. Le rôle de Parcs Canada est d'assurer la mise en œuvre de cette politique en fournissant des conseils experts aux gestionnaires des terres fédérales, ainsi que les outils administratifs nécessaires.

Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada

Le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada vise à assurer la conservation et la promotion, dans la dignité et le respect, des endroits où reposent les anciens premiers ministres décédés du pays. Ce programme a aussi pour but de renseigner les Canadiens sur la vie et l'œuvre de chacun des anciens premiers ministres, ainsi que sur leur sépulture. Jusqu'ici, huit anciens premiers ministres décédés ont été commémorés; la commémoration des six autres en est encore à l'étape de la planification. Tous les anciens premiers ministres canadiens décédés seront commémorés.

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Parcs Canada contribue à la protection du patrimoine international par le rôle prédominant qu'il joue dans ce domaine dans le cadre de conventions, d'ententes, de programmes et d'organismes internationaux.

Parcs Canada représente le gouvernement du Canada pour ce qui est de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial). Parcs Canada représente aussi le Canada auprès de l'Union mondiale pour la nature (UICN), et de concert avec l'Institut canadien de conservation, auprès du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Au Canada, Parcs Canada contribue à la mise en œuvre :

- du programme de l'UNESCO sur les réserves de la biosphère;
- de la Convention sur la biodiversité;
- de la Stratégie de protection de l'environnement arctique;
- de la Convention de la Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé;
- de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels;
- de divers programmes sous la direction du Conseil de l'Arctique.

POUVOIRS

L'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* a fait de l'Agence Parcs Canada un « établissement public », et la partie II de l'annexe 1 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* en a fait un employeur distinct. Cela signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte relevant du ministre du Patrimoine canadien, destiné à exécuter les programmes énoncés dans les lois et textes stratégiques de l'Agence. Le ministre demeure la personne responsable de l'orientation globale de l'Agence.

L'Agence Parcs Canada exerce de nouveaux pouvoirs dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de l'administration et des finances; ces pouvoirs lui donnent plus de flexibilité. Mentionnons que l'Agence :

a) jouit maintenant du statut d'employeur distinct qui lui permet de se doter d'un cadre de gestion des ressources humaines mieux adapté à ses exigences opérationnelles particulières et aux conditions dans lesquelles ses employés travaillent;

b) peut garder la totalité de ses recettes et les utiliser pour financer ses services;

c) a un budget roulant couvrant une période de deux ans qui l'aide à investir judicieusement les fonds publics et qui lui permet de financer des avances;

d) a un compte permanent destiné à la création de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation.

On peut ajouter que l'Agence Parcs Canada dispose aujourd'hui de nouveaux pouvoirs en matière d'exécution de programmes d'immobilisations, de passation de marché et d'administration de biens immobiliers grâce auxquels elle peut rationaliser ses processus administratifs et son travail de bureau, en tenant compte de l'obligation imposée au ministre et au Parlement de surveiller ses activités.

INSTRUMENTS DE RESPONSABILITÉ

Le cadre de responsabilité de Parcs Canada repose sur les textes législatifs et stratégiques régissant les programmes nationaux. Ces textes sont développés en détail dans les **Principes directeurs et politiques de gestion** de Parcs Canada, qui sont approuvés par le ministre et déposés au Parlement.

Les **plans des réseaux** jettent les bases de la création de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de lieux historiques nationaux. Approuvés par le ministre et déposés au Parlement, ces plans sont permanents et ne nécessitent pas de fréquentes mises à jour.

Les **plans directeurs** sont préparés en consultation avec les Canadiens pour chaque lieu patrimonial administré par Parcs Canada. Bien qu'ils constituent des avant-projets à long terme pour la conservation, la mise en valeur, l'aménagement et les activités, ils sont examinés tous les cinq ans à la lumière des changements apportés à la politique gouvernementale et à l'environnement externe. Les plans directeurs définissent les objectifs des programmes de protection des ressources et de mise en valeur du patrimoine ayant trait à l'intégrité écologique et commémorative ainsi que le type, le caractère et l'emplacement des services aux visiteurs et des installations. Ils sont approuvés par le ministre et déposés au Parlement.

Le **Rapport sur les plans et priorités** et le **Plan d'entreprise** de l'Agence Parcs Canada sont préparés chaque année et exposent les objectifs, les résultats, les principales activités, les mesures du rendement ainsi que les plans financiers pour l'exercice à venir comportant des périodes de trois ans et de cinq ans respectivement. Le Plan d'entreprise est approuvé par le Conseil du Trésor. Le Rapport sur les plans et priorités et le sommaire du Plan d'entreprise sont déposés au Parlement.

Le **Rapport ministériel sur le rendement** et le **Rapport annuel** exposent les réalisations et l'utilisation des ressources financières par rapport aux objectifs de gestion, aux résultats et aux objectifs de rendement énoncés dans le Rapport sur les plans et priorités et dans le Plan d'entreprise. Ces rapports annuels sont approuvés par le ministre et déposés au Parlement.

Tous les deux ans, un **rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées** évalue l'intégrité écologique et commémorative des lieux patrimoniaux du Canada, les services offerts aux visiteurs et les progrès dans la création de nouveaux lieux patrimoniaux. Il est approuvé par le ministre et déposé au Parlement. Ce rapport peut aussi faire l'objet de discussions à l'occasion de la **table ronde biennale** du ministre avec des groupes et des particuliers qui s'intéressent aux programmes et aux activités de Parcs Canada.

Le **rapport sur la gestion des ressources humaines** constitue le dernier élément du cadre de responsabilité. Préparé au moins tous les cinq ans et mis à la disposition du public, il fournit une évaluation indépendante qui indique dans quelle mesure Parcs Canada respecte les valeurs et les principes directeurs régissant la gestion des ressources humaines.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

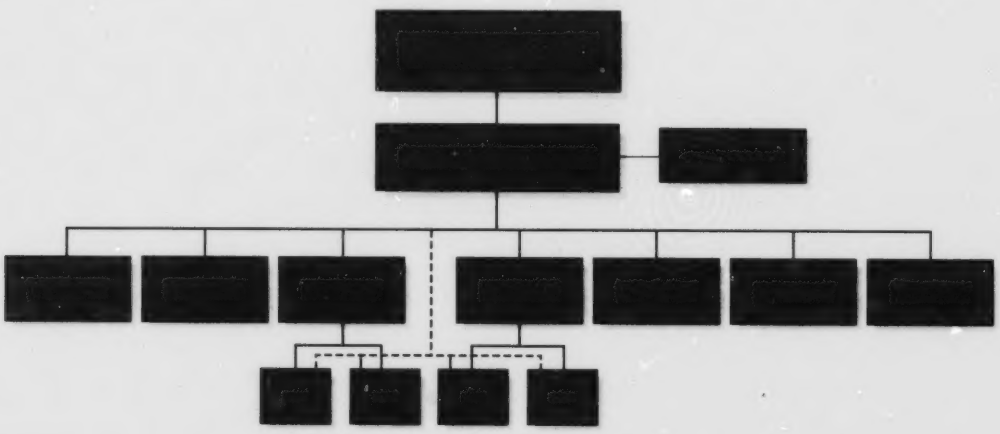

La structure de l'Agence Parcs Canada repose sur les principes de simplicité organisationnelle et d'efficacité administrative. Il existe deux niveaux de direction : le Bureau national et les unités de gestion, épaulés par les centres de services.

Le ministre est responsable devant le Parlement de toutes les activités de Parcs Canada. Le directeur général de l'Agence relève du ministre. Le Secrétariat des affaires autochtones est chargé de la coordination des affaires autochtones à Parcs Canada (excepté les questions relatives aux revendications territoriales); il relève directement du directeur général. La Direction générale des parcs nationaux et celle des lieux historiques nationaux élaborent l'orientation des programmes et la politique opérationnelle pour les programmes du patrimoine naturel et culturel de Parcs Canada respectivement. La Direction générale de la stratégie et des plans assure des services d'affaires, immobiliers et financiers, par l'intermédiaire de l'administrateur principal. Les directeurs généraux de l'Est, et de l'Ouest et du Nord du Canada donnent des orientations stratégiques aux unités de gestion et aux centres de services. La Direction des communications apporte à l'Agence un soutien stratégique en matière de communication. Enfin, le chef, Ressources humaines, assure la prestation de divers services relatifs aux ressources humaines en plus d'assumer ses responsabilités d'employeur.

L'exécution des programmes, y compris la prestation de services sur place aux visiteurs, relève des 32 unités de gestion de Parcs Canada. Les unités de gestion regroupent des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation qui se trouvent généralement à proximité les uns des autres, ce qui leur permet de partager certaines ressources de gestion et d'administration. Les directeurs des unités de gestion rendent compte de leurs activités au directeur général par le truchement des plans d'affaires annuels. Ils relèvent des directeurs généraux de l'Est, et de l'Ouest et du Nord du Canada, qui leur fournissent des avis et des directives sur les programmes.

Il existe également quatre centres de services situés à Halifax, Québec, Cornwall/Ottawa et Winnipeg, et de plus petits bureaux situés à Calgary et à Vancouver, qui appuient l'organisation dans diverses disciplines professionnelles et techniques (biologie, histoire, etc.). Les centres de services rendent compte de leurs activités au directeur général par le truchement de leur plan d'affaires annuel. Ils relèvent des directeurs généraux de l'Est, et de l'Ouest et du Nord du Canada, qui leur fournissent des avis et des directives sur les programmes.

CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif de Parcs Canada est composé du directeur général de l'Agence, des quatre directeurs généraux, du dirigeant principal administratif, des directeurs exécutifs des unités de gestion des parcs du Québec et des Rocheuses, du directeur exécutif de l'intégrité écologique, du chef des ressources humaines, de l'agent principal des finances, du directeur des communications et du conseiller juridique principal. En tant que principal organisme décisionnaire, le Conseil exécutif est avant tout chargé d'établir l'orientation stratégique à long terme et les priorités de l'organisation. Le Conseil approuve également les allocations de ressources, les nouvelles initiatives et les innovations en matière de services proposées chaque année dans les plans d'affaires du Bureau national, des unités de gestion et des centres de services.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Nous présentons dans cette section divers facteurs, dont bon nombre sont extérieurs au contexte de fonctionnement de Parcs Canada, mais qui ont été pris en compte lors de l'élaboration du présent plan et de la prise de décisions concernant les priorités d'investissement.

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a donné des directives propres à Parcs Canada en conformité avec « Bâtir notre avenir ensemble » (1997), le plan d'action du Parti libéral du Canada pour le présent mandat du gouvernement fédéral, notamment de :

- préserver l'intégrité écologique à long terme des parcs nationaux;
- travailler à l'achèvement du réseau des parcs nationaux;
- continuer à créer des aires marines nationales de conservation et à élaborer des lois et des politiques connexes.

Parcs Canada peut également contribuer dans une large mesure à la directive plus générale donnée à tous les ministères et organismes dans le Discours du trône de 1999, notamment de :

- nouer des liens avec les peuples autochtones;
- faire connaître la culture du Canada au pays et à l'étranger;
- poursuivre l'expansion du réseau des parcs nationaux du Canada;
- faire du Canada une destination touristique de premier choix.

Dans le budget présenté en février 2000, le gouvernement fédéral a annoncé l'allocation de nouveaux fonds pour les infrastructures fédérales. Parcs Canada cherchera à obtenir des ressources financières pour la réfection de ses infrastructures. On n'a pas prévu de nouveaux fonds pour les routes gérées par Parcs Canada. On n'a pas alloué de nouveaux fonds non plus pour la création de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou de lieux historiques nationaux. Parcs Canada continuera de chercher à obtenir de nouveaux fonds pour créer des parcs nationaux, acquérir de nouveaux lieux historiques nationaux ou établir des ententes à frais partagés avec des partenaires dans le but d'assurer l'intégrité commémorative de lieux historiques nationaux.

Le budget présenté en février 2000 contenait un certain nombre d'annonces intéressant particulièrement Parcs Canada. Le gouvernement s'est déclaré prêt à mettre en œuvre des mesures pour aider à la restauration et à la préservation du patrimoine bâti du Canada. Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien en vue de créer un registre national et des normes de conservation ayant trait aux biens patrimoniaux. Le gouvernement a annoncé qu'il consacrera de l'argent aux espèces en péril et s'est engagé à élaborer des textes législatifs et des

programmes d'intendance. Une aide fiscale pour gains en capital sera fournie pour les dons de terres écosensibles. Le gouvernement a aussi annoncé qu'il présentera en ligne les services du gouvernement fédéral ainsi que les ressources culturelles canadiennes (on numérisera des collections et des expositions d'institutions fédérales en vue de les rendre accessibles au moyen du réseau Internet); un musée virtuel sera créé et liera entre elles les collections de plus d'un millier de musées. Parcs Canada continuera d'enrichir ces collections de documents historiques, de photographies et d'artefacts.

COMMISSION SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CANADA

L'un des plus importants engagements du gouvernement fédéral, inscrit dans le Livre rouge de 1997, prévoyait la formation d'un groupe d'experts qui serait chargé de donner des avis au sujet du maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. En novembre 1998, la ministre a créé la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, un organisme indépendant chargé d'examiner la situation relative à l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du point de vue scientifique et de trouver des stratégies de remise en état applicables à l'ensemble du réseau des parcs nationaux. La Commission est formée de spécialistes scientifiques indépendants qui ont passé 12 mois à visiter certains parcs nationaux représentatifs du réseau national, à rencontrer les employés et d'autres intervenants intéressés ainsi qu'à étudier les nombreux enjeux dont les parcs doivent tenir compte.

Les préoccupations relatives à l'intégrité écologique des parcs nationaux canadiens découlent en partie de l'histoire du réseau des parcs. Le réseau date maintenant de 115 ans, le premier parc ayant été créé à Banff en 1885, et les concepts relatifs aux idéaux poursuivis par les parcs nationaux ont changé au cours de cette longue période. À une certaine époque, les parcs étaient considérés principalement comme des ressources récréatives et touristiques. Depuis une dizaine d'années, on constate la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'évaluation des effets cumulatifs d'une utilisation et d'un aménagement plus intensifs. Phénomène assez nouveau, les pressions les plus importantes qui s'exercent sur les écosystèmes des parcs sont attribuables à des menaces externes qui ne cessent de prendre de l'importance. Pendant la dernière décennie, la législation et les politiques (*Loi sur les parcs nationaux*, document de politique de Parcs Canada, etc.) ont mis la priorité sur la protection de l'intégrité écologique.

Le rapport de la Commission évalue la nature et la portée du concept et de la définition de l'intégrité écologique, telle qu'elle est appliquée par Parcs Canada; en outre, il définit et évalue les enjeux liés au maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. Le rapport répertorie les menaces pour l'intégrité écologique et les défis qui se posent à cet égard. Il conclut que les parcs nationaux sont exposés à de graves menaces qui ont pris naissance à l'extérieur et à l'intérieur de leurs limites (disparation et fragmentation d'habitats, perte de gros carnivores, pollution de l'air, pesticides, espèces exotiques et surutilisation). Le rapport évalue l'approche, les méthodes et les programmes élaborés par Parcs Canada en fonction de leurs effets réels sur le maintien de l'intégrité écologique et, au besoin, fait des recommandations concernant l'adoption d'approches et de méthodes nouvelles, additionnelles ou de remplacement pouvant améliorer la performance de Parcs Canada et garantir le maintien ou la restauration à long terme de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

Ainsi, le rapport de la Commission examine les questions clés suivantes :

- Comment peut-on améliorer les programmes administratifs et scientifiques existants afin de garantir l'intégrité écologique des parcs nationaux?
- Comment peut-on utiliser au mieux les connaissances scientifiques et les technologies disponibles?
- Comment Parcs Canada peut-il améliorer ses processus décisionnels et ses outils de gestion afin d'intégrer la gestion des parcs nationaux dans le contexte régional tout en veillant à la préservation de l'intégrité écologique de ces parcs?
- Comment peut-il améliorer l'intégration de ses activités de recherche et de gestion des écosystèmes à celles des organisations des secteurs public et privé dont les activités sont axées sur la recherche et la gestion des ressources?
- Comment peut-il tirer parti des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et les intégrer à la gestion des écosystèmes des parcs?
- Comment Parcs Canada peut-il accroître sa capacité de gestion écosystémique et améliorer ses relations avec les organisations de gestion des terres adjacentes, d'autres intervenants, les Premières Nations et les universités afin d'atteindre cet objectif?

La Commission sur l'intégrité écologique juge que de graves menaces d'origine interne et externe pèsent sur les parcs nationaux et que les ressources de ces parcs continueront de se détériorer dans tout le réseau si l'on n'agit pas immédiatement. Dans son important rapport, elle incite Parcs Canada à prendre des mesures et tous les Canadiens à assumer leur responsabilité collective en matière de protection des parcs nationaux et d'agrandissement du réseau des parcs nationaux.

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Selon le dernier recensement, environ cinq millions de Canadiens seraient des immigrants récents et ces citoyens formeraient un peu plus de 16 p. 100 de la population. Bon nombre d'entre eux n'ont pas entendu parler des explorateurs et des bâtisseurs de notre pays dans leur enfance ou dans leur jeunesse; un grand nombre d'entre eux ne connaissent pratiquement que les aspects urbains du Canada. On peut en dire autant d'une grande partie des jeunes Canadiens.

La transformation de la population du Canada amène Parcs Canada à concevoir des programmes capables d'atteindre plus de Canadiens et de faire apprécier et comprendre l'essence des places patrimoniales nationales. Pour les nouveaux Canadiens, de même que pour leurs parents et amis vivant à l'étranger, ces places peuvent de plus en plus devenir des destinations importantes et un moyen d'acquérir des connaissances sur l'histoire naturelle et humaine du Canada.

TENDANCES ENVIRONNEMENTALES

La population de la terre est presque cinq fois plus nombreuse aujourd'hui qu'aux premiers temps du XX^{e} siècle. Depuis à peu près le début de ce dernier, l'économie mondiale s'est développée considérablement : ses dimensions caractéristiques se sont accrues de 20 fois, la consommation de combustibles fossiles a été multipliée par 30, la production industrielle par 50. Les activités humaines modifient le rythme des transformations écologiques et transforment considérablement les écosystèmes de la planète.

La Commission nord-américaine de coopération environnementale, formée en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), s'est dite préoccupée par la dégradation en Amérique du Nord de la qualité de l'air, des écosystèmes dulçaquicoles, des réserves d'eaux douces, des milieux humides, des terrains forestiers et des habitats fauniques. Le long des côtes nord-américaines, les perturbations anthropiques (modification des sols, récolte de ressources renouvelables ou non renouvelables, etc.) affectent les écosystèmes marins. Ces effets ont abouti à la dégradation d'habitats, de même qu'à la disparition ou au dépérissement de quelques stocks de poissons. À cause de ces facteurs, il est difficile de maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Le Canada possède beaucoup de ressources naturelles, on le sait. Au cours des 10 dernières années, cependant, la diminution de la qualité de ses écosystèmes est devenue plus évidente. La baisse de l'importance des forêts anciennes et la fragmentation des paysages naturels ont eu des effets négatifs sur des espèces qui ont besoin d'un habitat vaste et ininterrompu. Des stocks de poissons commerciaux ont baissé considérablement. De plus, les pressions attribuables au développement dans le Sud et la récolte des ressources dans le Nord ont rendu urgente la mise en réserve de terres à des fins de conservation.

Mais on constate aussi des changements encourageants dans la gestion des écosystèmes. Par exemple, les gouvernements nord-américains font des actions pour protéger de plus grandes étendues de régions marines et terrestres représentatives, pour encourager la création de partenariats entre les secteurs public et privé (afin d'harmoniser les pratiques en matière d'utilisation des terres) et pour favoriser le développement durable.

TENDANCES DU MARCHÉ

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation sont des éléments importants du réseau canadien des attraits patrimoniaux qui intéressent les voyageurs canadiens et étrangers. Aujourd'hui, le revenu disponible des Canadiens est généralement plus élevé qu'il ne l'était autrefois, mais le coût des voyages à l'étranger, surtout aux États-Unis, a augmenté lui aussi. Au cours des prochaines années, le Canada pourrait donc voir s'accroître le nombre des voyageurs d'agrément qui le visitent étant donné que la probabilité que les gens voyagent augmente avec leur scolarité et que les enfants du baby-boom, vieillissants, sont plus instruits que leurs parents.

Le taux de change du dollar canadien et l'ouverture plus grande des espaces aériens devraient attirer au Canada encore plus de visiteurs des États-Unis et du Royaume-Uni. On s'attend aussi à ce que l'Amérique centrale devienne un marché touristique plus intéressant pour le Canada. Par contre, on ne prévoit pas que le nombre des visiteurs de l'Asie, de l'Allemagne, de la France et des autres pays européens augmentera d'une manière importante.

Les places patrimoniales jouent un rôle important dans les efforts que déploie le gouvernement fédéral pour faire du Canada une destination touristique plus populaire. Les personnes qu'intéresse le tourisme patrimonial aiment l'aventure, désirent acquérir des connaissances et sont avides d'authenticité; elles recherchent les environnements naturels ou culturels; elles savent qu'il est important de protéger les places patrimoniales. Ces personnes ont tendance à faire des déplacements et des séjours plus longs que les autres vacanciers, de même qu'à dépenser plus d'argent. Mais comme les voyageurs semblent fuir les foules des saisons de pointe, le tourisme patrimonial pourrait voir augmenter la demande pendant les saisons intermédiaires et creuses, dans les endroits éloignés, ce qui augmenterait la pression exercée sur les animaux pendant deux saisons importantes pour eux : celles de l'accouplement et de la parturition. Dans certains parcs nationaux, le maintien de l'intégrité écologique posera des défis à cause

des pressions du tourisme. Parcs Canada devra trouver des moyens innovateurs de gérer la demande du marché s'il veut préserver l'intégrité écologique et commémorative du réseau des places patrimoniales protégées. Mais en planifiant bien les activités publicitaires, il pourrait parvenir à attirer un nombre de visiteurs correspondant à la capacité d'accueil des sites.

Au cours des cinq prochaines années, le tourisme autochtone pourrait devenir une activité importante. Selon des tendances observées, il y a en effet un plus grand nombre de touristes bien informés qui recherchent des activités authentiques et stimulantes pour l'esprit, des activités que pourrait leur offrir le tourisme autochtone. Les possibilités de tourisme chez les Autochtones sont nombreuses et Parcs Canada pourra travailler avec les collectivités autochtones afin de concrétiser ces possibilités.

ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DU CANADA

Les Canadiens attachent beaucoup d'importance à la préservation de leur patrimoine national. Selon un rapport établi par la maison Goldfarb en 1998, 93 p. 100 des Canadiens jugent important de protéger le patrimoine du pays et 90 p. 100 considèrent que la sauvegarde de traces du passé est essentielle à la promotion de la fierté nationale. Ces attitudes côtoient un grand intérêt pour l'histoire nationale, ce qui n'a rien d'étonnant. Cependant, plus de 80 p. 100 des répondants ont déclaré être d'avis que les Canadiens, dans l'ensemble, ne sont pas assez fiers de leur patrimoine et de leur histoire. En outre, plus de 80 p. 100 pensent que l'unité nationale serait mieux protégée si les Canadiens connaissaient davantage leur patrimoine et leur histoire. Les lieux historiques nationaux ne sont pas perçus uniquement comme des symboles nationaux importants : pour près de 55 p. 100 des Canadiens, ce sont aussi d'importantes sources de renseignements sur le Canada et ses habitants. Par ailleurs, en choisissant une destination, les activités culturelles se placent parmi les trois principaux facteurs qui stimulent les vacanciers (les deux autres sont les installations de loisir et les lieux de magasinage). Parcs Canada peut satisfaire ce désir d'apprendre, aider les Canadiens à devenir plus fiers d'être des citoyens du Canada et contribuer à faire mieux connaître le Canada aux visiteurs, et ce, par des activités de communication stratégique.

L'augmentation de l'importance qu'attache Parcs Canada à la coopération avec les autres propriétaires de lieux historiques nationaux et avec les organisations fédérales responsables d'édifices du patrimoine et de ressources archéologiques, devient elle aussi un phénomène appréciable. Depuis les années 1970, plus de 20 p. 100 des places historiques du Canada ont disparu. Aujourd'hui, les places historiques du Canada sont encore plus menacées qu'autrefois parce que la transformation importante de l'économie pourrait conduire à l'abandon ou à la marginalisation de biens commerciaux, industriels, religieux, résidentiels ou publics qui ont une valeur patrimoniale importante. Ce phénomène augmentera la pression qui s'exerce sur les organisations vouées à la protection du patrimoine (Parcs Canada, par exemple) pour qu'elles aident les propriétaires de ces biens à trouver de nouvelles façons de les utiliser et de les protéger.

COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

Parcs Canada collabore de plus en plus avec les peuples autochtones pour la création et la gestion des places patrimoniales. Il lui arrive de contribuer au règlement d'une revendication territoriale globale quand la création d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation soulève des questions relatives à la réclamation de terres. Dans le cadre du programme à

frais partagés exécuté pour les lieux historiques nationaux, Parcs Canada joint ses efforts à ceux des collectivités autochtones pour protéger et mettre en valeur le patrimoine autochtone. On peut ajouter qu'environ le tiers des 39 parcs nationaux sont dotés d'un conseil de cogestion. Par ailleurs, les collectivités autochtones sont des fournisseurs de services importants pour les visiteurs. Des stratégies de développement touristique élaborées ensemble par Parcs Canada et les Autochtones permettent de promouvoir auprès des vacanciers les séjours dans des cadres authentiques. Ces activités conjointes peuvent aider à diversifier et à développer les économies locales.

En 1999, Parcs Canada a mis sur pied le Secrétariat des affaires autochtones dans le cadre de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Ce service assure, au niveau national, soutien et direction au sein de Parcs Canada pour ce qui est des questions relatives aux peuples autochtones du Canada. Le Secrétariat encourage la consultation avec les Autochtones au sujet des programmes d'interprétation et d'éducation populaire afin de rendre hommage au patrimoine autochtone dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux partout au Canada; il cerne les possibilités économiques associées aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation dont pourraient bénéficier les collectivités autochtones et Parcs Canada; enfin, il favorise le dialogue avec les peuples autochtones aux niveaux national et local, afin de contribuer à la mise en place de mécanismes permettant d'établir une relation de confiance et de surmonter les difficultés.

Le Secrétariat forme un réseau national composé d'environ 40 personnes réparties dans tout le pays; huit de ces personnes travaillent exclusivement auprès des Autochtones et se consacrent à régler des problèmes ou à contribuer au développement économique. Le réseau représente toutes les unités opérationnelles de Parcs Canada; il a été créé pour favoriser les relations entre l'Agence et les collectivités des Premières Nations qui vivent à proximité des places historiques nationales.

PARTICIPATION DES INTERVENANTS

Parcs Canada compte sur le soutien et l'intérêt des membres du public – les « intervenants » des réseaux de places patrimoniales du Canada. Il s'agit notamment :

- de conseils consultatifs et de conseils municipaux;
- de partenaires d'affaires, y compris des chambres de commerce;
- des Partenaires des parcs canadiens (PPC) et des associations coopérantes;
- de groupes communautaires;
- des organisations non gouvernementales responsables du patrimoine culturel et de l'environnement;
- d'organisations fédérales, provinciales, territoriales et municipales;
- d'autres propriétaires de lieux historiques nationaux;
- d'associations professionnelles;
- de partenaires du secteur du tourisme;
- d'universités et de collèges;
- de bénévoles.

Ces divers groupes ont tous en commun le désir d'influencer et de favoriser la création, la désignation, la commémoration et l'exploitation de lieux patrimoniaux du Canada. Les exemples qui suivent illustrent l'importance des intervenants.

Les Partenaires des parcs canadiens et les associations coopérantes

Les Partenaires des parcs canadiens sont l'organisation nationale représentant 48 associations coopérantes actives dans 62 parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation dans chaque province. Les quelque 15 000 membres des associations coopérantes font participer la collectivité à la gestion et aux activités. Ces partenaires sans but lucratif coordonnent également des programmes spéciaux, tels que la Journée des parcs et Fais une randonnée, qui font mieux connaître au public les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada. Les recettes perçues par chaque association coopérante sont réinvesties dans l'exploitation de ces lieux.

Autres propriétaires de lieux historiques nationaux

Plus de 650 lieux historiques nationaux du Canada appartiennent à des organisations gouvernementales non fédérales, aux secteurs à but lucratif et non lucratif ou à des particuliers. Pour assurer l'intégrité commémorative de ces lieux, il est capital que les propriétaires et Parcs Canada travaillent en étroite collaboration.

Partenaires du secteur du tourisme

La Commission canadienne du tourisme (CCT) s'est avérée un atout de taille pour le tourisme canadien. En faisant connaître le milieu naturel et la culture en tant que principaux produits touristiques du pays, la CCT joint ses efforts à ceux que fait Parcs Canada pour attirer l'attention sur les places spéciales du Canada. Mais ces activités de promotion doivent être ciblées et gérées soigneusement si l'on veut assurer la protection de l'intégrité écologique et commémorative des lieux historiques nationaux et des parcs nationaux du pays.

Bénévoles

Depuis une vingtaine d'années, les bénévoles appuient le mandat de Parcs Canada. En 1997-1998, quelque 3 400 bénévoles ont consacré plus de 90 000 heures à créer des reconstitutions historiques, à concevoir des expositions, à étudier la faune à des fins de recherche, à présenter des programmes archéologiques et à fournir une aide pour les programmes destinés aux campeurs.

En septembre 1999, le programme des bénévoles de Parcs Canada a été soumis à un examen dont le but était de découvrir ses points forts et ses faiblesses.

Il a été déterminé que certains éléments du programme devaient être améliorés. Par exemple, malgré le fait que le programme de bénévoles, dans la plupart des parcs et lieux historiques, existe depuis plus de cinq ans, la moitié des personnes qui assument la responsabilité de ce programme y jouent un rôle depuis moins de deux ans. On a aussi fait des constatations heureuses : on a déjà mis en place des politiques et des procédures, en particulier pour ce qui concerne les situations comportant des risques et les rôles des employés rémunérés et des bénévoles; on consulte régulièrement les employés au sujet de l'utilisation des bénévoles; le Bureau national (coordonnateur national des bénévoles) est disposé à agir quand on demande son aide.

OBJECTIFS, RÉSULTATS DU RENDEMENT ET STRATÉGIES

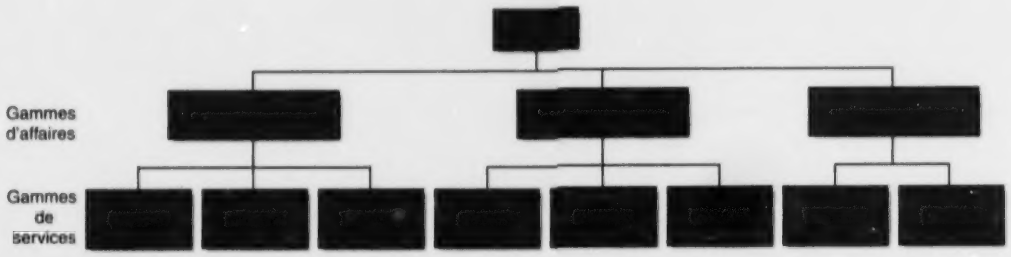

Le mandat de Parcs Canada consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada ainsi qu'à en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en maintenir l'intégrité écologique et commémorative et à le léguer intact aux générations à venir.

Le plan de Parcs Canada a été élaboré en fonction des gammes d'affaires et des gammes de services de l'organisation. Les gammes d'affaires et les gammes de services sont basées sur le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR), qui est le cadre de la planification et de la consignation de l'information à présenter au Conseil du Trésor et au Parlement. Au niveau le plus élevé, trois gammes d'affaires englobent des groupes d'activités axés sur les résultats et décrivent de manière générale la nature des activités de Parcs Canada. Les gammes d'affaires réalisent les objectifs les plus importants énoncés dans le plan d'entreprise. Ces gammes d'affaires offrent huit gammes de services qui fournissent un niveau approprié de détail en vue d'établir des responsabilités particulières pour les résultats. Par conséquent, les gammes de services sont les composantes du plan d'entreprise et des plans d'affaires des unités de gestion, des centres de services et du Bureau national, qui appuient le plan d'entreprise.

À chaque gamme de services correspondent des objectifs stratégiques, des résultats prévus, un instrument de mesure du rendement et des stratégies clés. Les **objectifs stratégiques** sont des objectifs à long terme (5-10 ans) qui définissent l'orientation à suivre pour réaliser le mandat de l'organisation. Ces nouveaux objectifs stratégiques sont une consolidation des « résultats voulus » et des « orientations stratégiques » du plan d'entreprise de 1999-2000. Les **résultats prévus** sont les

réalisations auxquelles l'organisation aspire pendant la période de planification de cinq ans. Ce qu'on appelait « priorités de la période de planification » en 1999-2000 porte maintenant le nom de « résultats prévus »; on a fait ce changement pour se conformer à la terminologie employée dans le Rapport sur les plans et priorités de Parcs Canada remis au Parlement le 30 mars 2000. Les instruments de **mesure du rendement** sont des **indicateurs** qui servent à évaluer les progrès réalisés dans la poursuite des résultats voulus; ce sont aussi des **objectifs** qui sont des engagements temporels mesurables. Les **stratégies clés** sont des opérations élaborées pour qu'on aborde les questions; elles décrivent les activités principales à exercer pour atteindre les résultats prévus. Les objectifs stratégiques, les résultats prévus et les indicateurs du rendement de Parcs Canada sont résumés dans les annexes 1 et 2. Les dépenses prévues de Parcs Canada sont présentées dans le tableau 4 (page 50).

INTENDANCE DES PLACES PATRIMONIALES NATIONALES

Cette gamme d'affaires a pour objet la création, la protection et la mise en valeur des places patrimoniales. Assurer l'intendance de ces places, c'est identifier et établir des places patrimoniales nationales; gérer et protéger les ressources naturelles et culturelles des places patrimoniales du Canada; transmettre les messages clés sur l'importance nationale et offrir des possibilités d'apprentissage. Parcs Canada collabore avec les intervenants nationaux et internationaux pour encourager et prôner la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Comme on l'explique dans le CPRR, les objectifs de Parcs Canada en matière d'intendance des places patrimoniales nationales sont les suivants : protéger et mettre en valeur les places patrimoniales nationales et favoriser la compréhension et le respect de ces symboles nationaux; amener les Canadiens à reconnaître et à apprécier les places patrimoniales nationales en tant qu'éléments essentiels de leur identité et de leur sentiment d'appartenance au Canada; jouer, directement et indirectement, un rôle de leader dans la protection et la mise en valeur des places patrimoniales.

Le résultat clé de cette gamme d'affaires est la création, la protection et la mise en valeur de places patrimoniales naturelles ou culturelles importantes. La gamme d'affaires comporte trois gammes de services : la création de places patrimoniales nationales, la protection des ressources patrimoniales et la mise en valeur du patrimoine.

Création de places patrimoniales nationales

Description

Cette gamme de services englobe la planification des réseaux, à savoir cerner les thèmes pour des lieux du patrimoine national et déterminer comment les présenter, négocier avec les intervenants leur inclusion dans les réseaux nationaux, préparer les documents requis aux fins d'approbation ministérielle, de leur inclusion dans les réseaux, et effectuer tout le travail voulu pour assurer la mise en exploitation des nouveaux lieux patrimoniaux.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	• Nombre de régions naturelles représentées par des parcs nationaux. • Nombre de régions marines. représentées par des aires marines nationales de conservation.
	Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, personnages ou événements d'importance historique nationale, en particulier dans les régions prioritaires sous-représentées.	• Nombre de nouveaux lieux, personnages et événements désignés. • Nombre de désignations relatives à des priorités stratégiques. • Nombre de lieux historiques nationaux améliorés grâce à des ententes à frais partagés.

Mesure du rendement

Parcs Canada gère 39 parcs nationaux et réserves de parc national représentant 25 des 39 régions naturelles du Canada (64 p. 100 des régions sont donc représentées). Parcs Canada ajoutera trois autres régions au réseau au cours des trois prochaines années, s'il obtient les fonds requis.

Il y a actuellement trois aires marines nationales de conservation et une réserve de parc représentant cinq des 29 régions marines du Canada. Parcs Canada ajoutera deux régions au réseau au cours des trois prochaines années, s'il obtient les fonds requis.

L'objectif visé est de désigner 135 nouveaux lieux, personnages ou événements au cours des cinq prochaines années; 55 d'entre eux auront trait à des priorités stratégiques relatives à l'histoire des Autochtones, des communautés ethno-culturelles et des femmes. Jusqu'ici, on a procédé à 251 désignations relatives à l'histoire des Autochtones, des communautés ethno-culturelles et des femmes; ces désignations représentent 14,4 p. 100 des 1 745 lieux, personnages et événements désignés; on veut qu'elles représentent 16,3 p. 100 du nombre total des désignations d'ici à la fin de la période de planification de cinq ans.

Depuis 1988, 53 ententes à frais partagés ont été conclues pour des lieux historiques; 15 sont encore actives. On vise à établir des ententes semblables pour 43 lieux historiques nationaux admissibles sur les 63 qui figurent sur la liste d'attente, au cours des cinq prochaines années, si les fonds requis sont disponibles. On cherchera aussi à conclure des ententes pour 32 nouveaux sites dans le cadre du nouveau programme à frais partagés pour les lieux historiques nationaux.

Objectifs de création d'ententes à frais partagés pour des lieux historiques nationaux

Ententes à frais partagés	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Déjà approuvées	14	13	8	6	2
Nouvelles	0	5	5	10	12

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'établissement du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Création de parcs nationaux et d'autres mesures nationales de conservation dans des régions non représentées.	• Nombre de régions naturelles représentées par des parcs nationaux. • Nombre de régions marines représentées par des aires marines nationales de conservation.
	Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, personnages et événements d'importance historique nationale, en particulier dans les régions peu ou mal représentées.	• Nombre de nouveaux lieux, personnages et événements désignés. • Nombre de désignations relatives à des priorités stratégiques. • Nombre de lieux historiques nationaux améliorés grâce à des ententes à frais partagés.

Mesure du rendement

Parcs Canada gère 39 parcs nationaux et réserves de parc national représentant 25 des 39 régions naturelles du Canada (64 p. 100 des régions sont donc représentées). Parcs Canada ajoutera trois autres régions au réseau au cours des trois prochaines années, s'il obtient les fonds requis.

Il y a actuellement trois aires marines nationales de conservation et une réserve de parc représentant cinq des 29 régions marines du Canada. Parcs Canada ajoutera deux régions au réseau au cours des trois prochaines années, s'il obtient les fonds requis.

L'objectif visé est de désigner 135 nouveaux lieux, personnages ou événements au cours des cinq prochaines années; 55 d'entre eux auront trait à des priorités stratégiques relatives à l'histoire des Autochtones, des communautés ethno-culturelles et des femmes. Jusqu'ici, on a procédé à 251 désignations relatives à l'histoire des Autochtones, des communautés ethno-culturelles et des femmes; ces désignations représentent 14,4 p. 100 des 1 745 lieux, personnages et événements désignés; on veut qu'elles représentent 16,3 p. 100 du nombre total des désignations d'ici à la fin de la période de planification de cinq ans.

Depuis 1988, 53 ententes à frais partagés ont été conclues pour des lieux historiques; 15 sont encore actives. On vise à établir des ententes semblables pour 43 lieux historiques nationaux admissibles sur les 63 qui figurent sur la liste d'attente, au cours des cinq prochaines années, si les fonds requis sont disponibles. On cherchera aussi à conclure des ententes pour 32 nouveaux sites dans le cadre du nouveau programme à frais partagés pour les lieux historiques nationaux.

Objectifs de création d'ententes à frais partagés pour des lieux historiques nationaux

Ententes à frais partagés	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Déjà approuvées	7	13	8	6	2
Nouvelles	6	5	5	10	12

Stratégies clés

Création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans les régions non représentées

Les Canadiens se préoccupent de plus en plus de la qualité de l'environnement qu'ils légueront à leurs enfants. De son côté, le gouvernement canadien est toujours déterminé à protéger et à mettre en valeur des exemples importants du patrimoine naturel et culturel du pays. Le Canada est divisé en 39 régions naturelles; chacune a ses caractéristiques propres (végétation, physiographie, état de l'environnement, etc.). Parcs Canada doit voir, à long terme, à ce que chacune de ces régions soit représentée dans son réseau par au moins un parc national. En mars 2000, on a apporté à la *Loi sur les parcs nationaux* des modifications qui ont eu pour effet de créer officiellement sept parcs nationaux et une réserve de parc et de rationaliser le processus de création de parcs nationaux. Actuellement, 14 régions naturelles ne sont pas représentées par un parc national. Aujourd'hui, 25 régions terrestres sont représentées par 39 parcs nationaux; en outre, des terres ont été mises de côté dans trois autres régions terrestres en vue de la création de parcs nationaux.

L'élargissement du réseau des aires marines nationales de conservation repose lui aussi sur un plan de réseau national, qui cerne 29 régions naturelles marines. Des ententes ont été conclues afin de représenter cinq de ces régions. En 2000-2001, Parcs Canada investira 3,8 M$ (dépenses en immobilisations et dépenses d'exploitation) dans le développement des parcs marins du Saguenay - Saint-Laurent et Gwaii Haanas.

En 2000-2001, Parcs Canada investira 4,1 M$ dans le développement des trois parcs créés depuis 1996 (Wapusk, Tuktut Nogait, Sirmilik) pour assurer l'atteinte des niveaux opérationnels minimaux. De plus, il consacrera 680 K$ à des projets pour lesquels on a entrepris des études de faisabilité ou des négociations pour quatre parcs nationaux : îles Gulf, Interlake (Basses-Terres-du-Manitoba), monts Torngat (Labrador) et Ukkusiksalik (Baie-Wager), ainsi que pour deux aires marines nationales de conservation : Gwaii Haanas et lac Supérieur. Des fonds additionnels sont à être confirmés pour une étude de faisabilité pour les monts Mealy (Labrador). L'établissement de trois des nouveaux parcs nationaux proposés (îles Gulf, Interlake et Ukkusiksalik) ainsi que les deux aires marines nationales de conservation devrait se réaliser au cours des trois prochaines années. Parcs Canada ne passera pas à l'étape suivante du processus de création avant que les fonds requis n'aient été attribués.

Parcs Canada ne dispose pas de fonds actuellement pour continuer d'élargir ses réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Il ne s'occupera donc plus des nouvelles propositions énumérées ci-après tant que ne seront pas disponibles les fonds nécessaires pour les activités de planification, de négociation, d'aménagement et de fonctionnement. Les études de faisabilité et les négociations en cours seront ensuite menées à terme pour les propositions suivantes : PN du Lac-des-Loups (Yukon), PN Nahanni, AMNC de la partie sud du détroit de Georgia (C.-B.), AMNC du lac Ontario (Ontario). Le coût de la création ou du développement des huit parcs nationaux et des quatre aires marines nationales de conservation pour lesquels des études de faisabilité ou des négociations sont prévues ou ont été entreprises s'élève à 224 M$ de fonds de démarrage et à 15 M$ de frais d'exploitation annuels (à l'exclusion du coût de la réfection des biens). Une fois ces projets réalisés, 33 des 39 régions naturelles terrestres et neuf des 29 régions naturelles marines du pays seront représentées.

Désignation de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnages et d'événements d'importance historique nationale

Les lieux historiques nationaux favorisent le rapprochement entre les Canadiens et expriment notre grande histoire et notre riche patrimoine. Parcs Canada est responsable du programme national de commémoration de sites, de personnages et d'événements d'importance historique nationale.

Ces commémorations portent sur de nombreux aspects de l'histoire du Canada. Au cours des dernières décennies du XX^{e} siècle, notre perception de l'histoire s'est modifiée; aux objets traditionnels de l'historien nous avons en effet ajouté les affaires et l'industrie, les modes de développement rural et urbain, le passé des Autochtones et de nombreux aspects de notre histoire sociale. Le plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada, qui doit être approuvé en 2000 par la ministre du Patrimoine canadien, fixe des priorités et définit un cadre thématique pour la commémoration nationale de sites, de personnages et d'événements appartenant au nouveau territoire de l'historien canadien. L'objectif visé est le suivant : représenter tous les aspects de l'histoire du Canada et illustrer la diversité de cette histoire au moyen d'un réseau présentant des sites, des personnages et des événements importants pour le pays.

L'histoire des Autochtones, de même que celles des communautés ethno-culturelles et des femmes, sont les trois aspects de la réalité du Canada dont il faut s'occuper en priorité pour améliorer le réseau canadien des lieux historiques nationaux. Par histoire des Autochtones, nous entendons toute la gamme des faits relatifs à la présence et aux activités des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada. Parcs Canada vise à faire en sorte que son programme de commémoration soit plus complet et illustre mieux la grande diversité de l'histoire des communautés ethno-culturelles du pays. Les projets relatifs à l'histoire des femmes ont pour but, pour leur part, d'améliorer la représentation des femmes partout dans le réseau grâce à des désignations qui montreront clairement l'importance de l'apport des femmes à la société canadienne.

En 1999-2000, on a procédé à trois désignations relatives à l'histoire des Autochtones, à cinq désignations relatives à l'histoire des communautés ethno-culturelles et à une désignation relative à l'histoire des femmes. Parcs Canada a effectué des consultations et des études de planification pour améliorer le réseau des lieux historiques nationaux. Parcs Canada a aussi investi dans des commémorations thématiques (construction navale au Nouveau-Brunswick et chemin de fer clandestin). En 2000-2001, on dépensera, prévoit-on, 750 K$ pour des consultations, des études de planification et des commémorations thématiques. D'autres investissements destinés à améliorer le réseau ont été reportés à plus tard en attente d'allocations des fonds requis.

Les lieux historiques nationaux du Canada n'ont pas un propriétaire et un régime de gestion uniques. Parmi les 864 qui existent aujourd'hui, 720 ne sont pas administrés par Parcs Canada. Bon nombre de nos lieux historiques nationaux de cette famille agrandie sont menacés actuellement et il faut faire des actions pour qu'ils puissent être légués aux prochaines générations de Canadiens. Parcs Canada travaille avec les propriétaires et les exploitants de ces lieux historiques nationaux pour les aider à assurer l'intégrité commémorative des ressources qui leur ont été confiées.

Le programme à frais partagés de Parcs Canada relatif aux lieux historiques nationaux est un outil essentiel qu'utilise le gouvernement fédéral pour amener les Canadiens à contribuer à assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du pays, et ce, en allouant des fonds pour la réalisation de projets relatifs aux activités de planification, d'acquisition, de conservation et de

mise en valeur de ces places d'importance historique nationale. En 2000-2001, Parcs Canada consacrera 2,6 M$ aux 15 ententes actives à frais partagés; il dépensera 3,3 M$ additionnels au cours de la période de planification de cinq ans pour que soient menées à terme ces ententes. Parcs Canada ne conclura de nouvelles ententes et n'acceptera de nouvelles candidatures au programme à frais partagés que lorsque de nouveaux fonds auront été prévus à cet effet. Actuellement, il y a 63 lieux historiques nationaux qui ont été admis au programme à frais partagés, mais avec lesquels on ne peut conclure une entente parce que les fonds disponibles sont insuffisants. On cherchera à obtenir 30 M$ pour les lieux historiques nationaux qui sont admissibles au programme à frais partagés et qui figurent sur la liste d'attente.

On prévoit que les nouvelles modalités de participation au programme à frais partagés relatif aux lieux historiques nationaux seront approuvées en 2000-2001; l'adoption de ces modalités nécessitera la modification de la *Politique sur les lieux historiques nationaux*. Les changements visent entre autres à améliorer le programme en encourageant la présentation d'une plus vaste gamme de types de projets et en alignant les approbations sur la somme d'argent disponible chaque année. Si de nouveaux fonds sont attribués, le coût de la mise en œuvre des 32 nouvelles ententes à frais partagés en conformité avec les modalités du nouveau programme à frais partagés relatif aux lieux historiques nationaux sera de 15 M$ pour la période de cinq ans. Les ententes auront comme but principal d'atténuer les menaces qui pèsent depuis peu sur les lieux historiques nationaux et de favoriser la commémoration d'aspects des trois thèmes prioritaires suivants : l'histoire des Autochtones, l'histoire des communautés ethno-culturelles et l'histoire des femmes. Améliorer le réseau des lieux historiques nationaux comme on prévoit le faire au cours des cinq prochaines années nécessitera des fonds additionnels : 12 M$ pour l'acquisition de terres, et le développement ainsi qu'un appui supplémentaire pour des activités de préparation, de conservation et d'interprétation destinées à agrandir les publics du programme.

Si Parcs Canada ne reçoit pas de nouvelles ressources financières, il ne pourra satisfaire aux exigences de financement relatives à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux, ce qui aura pour effet, entre autres, d'entraîner la disparition irréversible d'éléments historiques du pays parce que la famille de nos lieux historiques nationaux aura perdu à jamais une partie de ses ressources culturelles. De plus, on ne pourra profiter de possibilités de présenter des messages d'importance historique nationale, et des thèmes prioritaires de l'histoire des Autochtones, des communautés ethno-culturelles et des femmes demeureront sous-représentés dans le réseau.

Parcs Canada contribue aussi à la protection du patrimoine international par le rôle prédominant qu'il joue dans ce domaine dans le cadre de conventions, d'ententes, de programmes et d'organismes internationaux. Il participe à plusieurs initiatives bilatérales et multilatérales. Ainsi, en vertu d'une entente de coopération signée en mai 1998 avec le National Park Service des ÉtatsUnis, les chefs des organismes se rencontrent annuellement pour discuter des activités exercées en vertu du protocole d'entente élaboré en 1988 et pour déterminer quels sont les nouveaux secteurs prioritaires de coopération.

Protection des ressources patrimoniales

Description

Cette gamme de services a trait au maintien de l'intégrité écologique et à la protection de l'intégrité commémorative dans les lieux patrimoniaux gérés ou influencés par l'Agence Parcs Canada. Parcs Canada soumet les écosystèmes à des activités de recherche et de surveillance qui servent à constituer

une base de données permettant de suivre de près les tendances et l'évolution de l'état des ressources dans le but d'améliorer notre connaissance du fonctionnement et de l'état désiré des écosystèmes. La gestion et la protection des écosystèmes comprennent la prévention des incendies, la gestion des infestations par les insectes, la lutte contre les inondations ou les avalanches, la réalisation d'études, l'exécution du processus d'évaluation environnementale et l'établissement de relations pour influer sur les actions faites sur des terres voisines. La recherche et la surveillance des ressources culturelles nécessitent la définition d'un état de base et de l'état désiré pour chaque place patrimoniale protégée ainsi que la tenue d'une base de données servant à suivre de près les tendances et l'évolution des biens au fil des ans. Les interventions sur des ressources culturelles destinées à les gérer et à les protéger comprennent l'élaboration de plans et de mesures d'urgence, l'établissement de relations pour influer sur les actions faites sur des terres voisines, la réalisation d'études et l'exécution du processus d'évaluation environnementale.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Assurer le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, de même que l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	**Amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux.**	• **Évaluation de la détérioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux.**
	Amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	• **Évaluation de l'état des ressources culturelles, communication au public et pratiques de gestion respectueuses de l'intégrité commémorative.**
	Protection par des dispositions législatives des places historiques placées sous la responsabilité du gouvernement fédéral et outils destinés à aider les intendants n'appartenant pas au gouvernement fédéral à protéger les lieux historiques qui leur sont confiés.	• **Quand on étendra le programme, l'indicateur sera le nombre de nouvelles places patrimoniales protégées.**

Mesure du rendement

Mesure de l'intégrité écologique

L'intégrité écologique comporte l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. Dans le cas des parcs nationaux, il existe des facteurs d'agression externes (pollution, changement climatique, introduction d'espèces exotiques, etc.) et internes (infrastructure, utilisations par les visiteurs) qui influent sur les écosystèmes. Dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, et Parcs Canada a transmis des données sur les effets cumulatifs de tous les facteurs d'agression influant sur chacun des écosystèmes de ses parcs (nous avons mis à jour ces données pour qu'elles reflètent aussi la situation dans les deux nouveaux parcs nationaux du Nord). Pour consigner les effets sur les écosystèmes, une échelle allant de un (absence de détérioration de l'écosystème) à cinq (détérioration grave de l'écosystème) a été employée; voici quel est le pourcentage des parcs classés dans chacune des cinq catégories. Voir la figure 1 sur la page suivante.

une base de données permettant de suivre de près les tendances et l'évolution de l'état des ressources dans le but d'améliorer notre connaissance du fonctionnement et de l'état désiré des écosystèmes. La gestion et la protection des écosystèmes comprennent la prévention des incendies, la gestion des infestations par les insectes, la lutte contre les inondations ou les avalanches, la réalisation d'études, l'exécution du processus d'évaluation environnementale et l'établissement de relations pour influer sur les actions faites sur des terres voisines. La recherche et la surveillance des ressources culturelles nécessitent la définition d'un état de base et de l'état désiré pour chaque place patrimoniale protégée ainsi que la tenue d'une base de données servant à suivre de près les tendances et l'évolution des biens au fil des ans. Les interventions sur des ressources culturelles destinées à les gérer et à les protéger comprennent l'élaboration de plans et de mesures d'urgence, l'établissement de relations pour influer sur les actions faites sur des terres voisines, la réalisation d'études et l'exécution du processus d'évaluation environnementale.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mesure du rendement

Mesure de l'intégrité écologique

L'intégrité écologique comporte l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. Dans le cas des parcs nationaux, il existe des facteurs d'agression externes (pollution, changement climatique, introduction d'espèces exotiques, etc.) et internes (infrastructure, utilisations par les visiteurs) qui influent sur les écosystèmes. Dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, et Parcs Canada a transmis des données sur les effets cumulatifs de tous les facteurs d'agression influant sur chacun des écosystèmes de ses parcs (nous avons mis à jour ces données pour qu'elles reflètent aussi la situation dans les deux nouveaux parcs nationaux du Nord). Pour consigner les effets sur les écosystèmes, une échelle allant de un (absence de détérioration de l'écosystème) à cinq (détérioration grave de l'écosystème) a été employée; voici quel est le pourcentage des parcs classés dans chacune des cinq catégories. Voir la figure 1 sur la page suivante.

Figure 1 : Pourcentage des parcs nationaux classés selon la gravité de la détérioration de leur environnement

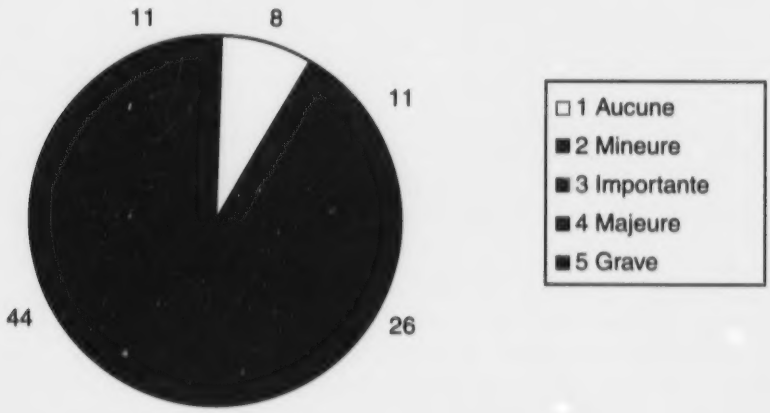

Les changements positifs ou négatifs de l'état d'un écosystème se manifestent sur une période de plusieurs années. On s'attend à ce qu'il se produise quelques changements positifs au cours des cinq prochaines années. On prévoit aussi que les effets négatifs de facteurs d'agression internes (pratiques de gestion, installations et utilisations par les visiteurs) deviendront moins importants pendant la même période.

Mesure de l'intégrité commémorative

Le terme intégrité commémorative désigne l'état ou le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative : lorsque les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance sont intactes ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public, lorsque la valeur patrimoniale du lieu est respectée par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu. Quand on mesure l'intégrité commémorative d'un endroit, on évalue séparément les trois aspects suivants : l'état de ses ressources, la qualité de l'explication de son importance et les pratiques de gestion des responsables de l'endroit.

Les biens culturels sont au cœur du mandat de Parcs Canada, qui est responsable de leur protection pour les générations futures. Le tableau sur la page suivante fait voir les notations sur l'état des ressources; ces notations correspondent au risque auquel sont exposés, dans les lieux historiques nationaux, les bâtiments et les ouvrages culturels, c'est-à-dire les constructions, les ponts, les fortifications, les ouvrages maritimes et les terres (n'entrent pas dans cette catégorie les monuments, les plaques, les collections et les ressources archéologiques sur place). Sont évaluées les menaces qui pèsent sur les composantes des ressources aussi bien que la détérioration grave des ressources considérées dans leur entièreté. Les biens dont l'état est « acceptable » pourraient devoir être restaurés au cours des cinq prochaines années, mais sont conformes aux exigences du service. Les biens jugés en « mauvais état » pourraient devoir être restaurés au cours de la prochaine année ou des trois prochaines années; ils ne sont pas entièrement conformes aux exigences du service ou sont peu sûrs. Les biens dits « fermés » sont dangereux, instables ou inutilisables et leur réfection immédiate s'impose.

Évaluation de l'état des ressources culturelles bâties des lieux historiques nationaux

Année	État des ressources culturelles - Proportion des biens de chaque catégorie par rapport au nombre total des ressources (en %)			
	Bon	Acceptable	Mauvais	Fermé
Rapport sur l'état des parcs de 1997 (nombre de biens : 950)	33	50	14	3
1999-2000 (nombre de biens : 1 200)	35	41	20	4

Si ce nombre est passé de 950 à 1 200 au cours des trois dernières années, c'est parce que des progrès ont été réalisés dans le processus de désignation de Gestion des ressources culturelles (niveaux I et II); ce n'est pas parce qu'on a acheté des biens. Le tableau fait également voir une augmentation du nombre des ressources jugées en mauvais état entre 1997 et 1999. Parcs Canada prévoit que le nombre des biens culturels bâtis en mauvais état augmentera pendant la période de planification. Cette prévision est basée sur les données relatives aux dépenses prévues.

La notation de la communication des messages importants et des pratiques de gestion est terminée pour 12 des 145 sites gérés par Parcs Canada. Ces examens ont été effectués par des équipes composées d'employés de Parcs Canada et d'experts locaux. L'évaluation de la communication des messages importants mesure jusqu'à quel point :

- on fait connaître efficacement l'importance nationale du site;
- on fait connaître la variété et la complexité des points de vue historiques;
- le site transmet les valeurs générales du programme des lieux historiques nationaux.

L'évaluation des pratiques de gestion sert à estimer jusqu'à quel point les actions et les décisions aident à assurer l'intégrité commémorative. Elle comprend une évaluation des inventaires et des ressources culturelles, de la participation à la prise de décision, des programmes de maintenance, des dossiers ainsi que de la surveillance et les mesures correctives prises pour corriger des défauts. On vise à augmenter le pourcentage dans la colonne « Bon » pour la communication des messages importants et les pratiques de gestion.

Notation des aspects de l'intégrité commémorative concernant la communication et la gestion de 12 lieux historiques nationaux examinés

Aspect de l'intégrité commémorative	Bon	Acceptable	Mauvais
Communication des messages importants (nombre de lieux : 12)	33 %	33 %	33 %
Pratiques de gestion (nombre de lieux : 12)	58 %	42 %	-

Évaluation de l'état des ressources culturelles bâties des lieux historiques nationaux

Année	État des ressources culturelles - Proportion des biens de chaque catégorie par rapport au nombre total des ressources (en %)			
	Bon	Acceptable	Mauvais	Fermé
Rapport sur l'état des parcs de 1997 (nombre de biens : 950)	33	50	14	3
1999-2000 (nombre de biens : 1 200)	35	41	20	4

Si ce nombre est passé de 950 à 1 200 au cours des trois dernières années, c'est parce que des progrès ont été réalisés dans le processus de désignation de Gestion des ressources culturelles (niveaux I et II); ce n'est pas parce qu'on a acheté des biens. Le tableau fait également voir une augmentation du nombre des ressources jugées en mauvais état entre 1997 et 1999. Parcs Canada prévoit que le nombre des biens culturels bâtis en mauvais état augmentera pendant la période de planification. Cette prévision est basée sur les données relatives aux dépenses prévues.

La notation de la communication des messages importants et des pratiques de gestion est terminée pour 12 des 145 sites gérés par Parcs Canada. Ces examens ont été effectués par des équipes composées d'employés de Parcs Canada et d'experts locaux. L'évaluation de la communication des messages importants mesure jusqu'à quel point :

- on fait connaître efficacement l'importance nationale du site;
- on fait connaître la variété et la complexité des points de vue historiques;
- le site transmet les valeurs générales du programme des lieux historiques nationaux.

L'évaluation des pratiques de gestion sert à estimer jusqu'à quel point les actions et les décisions aident à assurer l'intégrité commémorative. Elle comprend une évaluation des inventaires et des ressources culturelles, de la participation à la prise de décision, des programmes de maintenance, des dossiers ainsi que de la surveillance et les mesures correctives prises pour corriger des défauts. On vise à augmenter le pourcentage dans la colonne « Bon » pour la communication des messages importants et les pratiques de gestion.

Notation des aspects de l'intégrité commémorative concernant la communication et la gestion de 12 lieux historiques nationaux examinés

Aspect de l'intégrité commémorative	Bon	Acceptable	Mauvais
Communication des messages importants (nombre de lieux : 12)	33 %	33 %	33 %
Pratiques de gestion (nombre de lieux : 12)	58 %	42 %	-

Stratégies clés

Intégrité écologique des parcs nationaux

Les parcs nationaux protègent des milieux naturels représentatifs du patrimoine naturel du Canada et contribuent directement à la conservation de la diversité biologique. La protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux est au cœur du mandat de Parcs Canada. Reconnaissant que les parcs ont une capacité restreinte de résister au développement et à l'utilisation humaine, Parcs Canada cherchera à s'assurer que les parcs demeurent représentatifs de leur région naturelle, notamment quant au type et à l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques que l'on observe dans chacun des parcs nationaux.

L'une des priorités clés à court terme de Parcs Canada est d'exécuter le Plan d'action du ministre du Patrimoine canadien destiné à restaurer ou à maintenir les écosystèmes et l'intégrité écologique des parcs nationaux. Le gouvernement a déjà fait des actions vigoureuses relatives à l'intégrité écologique. En réponse au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique, la ministre a annoncé la mise en œuvre de diverses mesures, soit : placer l'intégrité écologique des parcs nationaux au centre des textes législatifs et des politiques, créer des partenariats pour restaurer ou maintenir l'intégrité écologique, planifier en veillant à protéger l'intégrité écologique et renouveler l'Agence Parcs Canada dans le but d'aider à la réalisation des aspects de son mandat relatifs à l'intégrité écologique. Le directeur général de l'Agence Parcs Canada fera un compte rendu, lors de la table ronde qu'organisera Parcs Canada avant la fin de 2000, sur la réponse de son organisation au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique.

Le 1er mars 2000, l'Agence a proposé des amendements à la *Loi sur les parcs nationaux* dans le but de réaffirmer que le maintien de l'intégrité écologique est sa priorité la plus importante relativement aux parcs nationaux. En conformité avec l'article 16 (1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, l'Agence élaborera une charte s'appuyant sur le concept d'intégrité écologique et commémorative; à cette fin, elle formera un groupe de travail et consultera le personnel et les intervenants. La charte sera soumise à l'examen des participants de la table ronde de Parcs Canada, en 2000. Par ailleurs, Parcs Canada accélérera le processus de désignation de réserves intégrales dans les parcs nationaux à la grandeur du réseau. Par exemple, la désignation de réserves intégrales dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho et Kootenay devraient être chose faite d'ici à l'automne 2000.

Parcs Canada continuera de conclure avec des organismes des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones des ententes avantageuses pour toutes les parties; elle travaillera en étroite collaboration avec ceux-ci pour créer des partenariats destinés à aider à assurer l'efficacité de la gestion écosystémique des sites, et ce, en participant à des initiatives régionales relatives aux processus de planification, aux réserves de la biosphère, aux forêts modèles et au Patrimoine mondial. Ces initiatives comprendront des activités de recherche, de surveillance et d'éducation du public qui serviront à maintenir l'intégrité écologique dans chaque parc national. Le personnel de Parcs Canada va expliquer plus activement les valeurs des parcs en prenant part aux processus locaux et régionaux qui influent sur l'intégrité écologique des parcs nationaux et en établissant des partenariats et des ententes de coopération respectueuses des autorités auxquelles sont soumises les terres à l'extérieur des limites des parcs.

Parcs Canada améliorera ses relations et ses activités de coopération avec les Autochtones, en particulier au niveau local. Il trouvera de nouvelles façons de travailler avec les Autochtones à la réalisation d'objectifs communs dans les domaines de la conservation, de l'éducation et du développement économique. Grâce à des efforts soutenus, on pense jeter les bases sur lesquelles reposeront des initiatives actuelles et futures, telles que l'intégration accrue des connaissances traditionnelles dans la gestion des écosystèmes.

On révisera le *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs* de Parcs Canada de façon à faire voir clairement que la notion d'intégrité écologique est l'élément central des plans directeurs des parcs nationaux. Le nouveau processus de planification prévoira la production pour chacun des parcs nationaux d'un rapport quinquennal sur l'état des parcs, de même que l'établissement d'un rapport annuel sur la mise en œuvre des plans directeurs.

Parcs canada s'assurera que ceux qui commercialisent et utilisent les parcs nationaux comprennent sa mission dans le domaine de la protection de l'intégrité écologique. L'organisation cherchera ainsi à faire en sorte que les parcs nationaux attirent les visiteurs dans les endroits appropriés, au moment qui convient, en nombre raisonnable et avec les attentes souhaitées. On examinera le caractère approprié des activités au cours du processus de planification de la gestion des parcs, pendant lequel on consultera le public, pour s'assurer que les Canadiens continueront de visiter et d'apprécier leurs parcs nationaux et d'en tirer du plaisir d'une manière qui permettra de les laisser intacts pour les générations futures. On ne projette pas de supprimer des utilisations anciennes comme celles des terrains de golf et des pentes de ski déjà aménagés, ces installations seront l'objet d'une gestion attentive afin d'en atténuer et d'en réduire les incidences.

Parcs Canada s'assurera que le maintien de l'intégrité écologique est la principale considération dans son évaluation du montant à réinvestir dans des installations, des lieux d'hébergement et des infrastructures qui lui appartiennent ou qui appartiennent à des exploitants privés.

Parcs Canada a élaboré un programme de surveillance de l'intégrité écologique qui sera entièrement intégré au cadre de responsabilité en matière de gestion. On définira les responsabilités relatives à la mise en œuvre du programme de surveillance et aux résultats obtenus grâce à ce processus de surveillance. La surveillance servira donc d'outil pour la gestion adaptative des parcs nationaux. Une stratégie de gestion active complète sera mise en œuvre en vue de restaurer l'intégrité des écosystèmes et de limiter les répercussions négatives des pressions découlant des activités humaines.

Des mesures seront prises pour renouveler l'Agence afin de nous assurer qu'on lui soumet des avis scientifiques utiles pour la prise de décision à tous les niveaux de gestion. Parcs Canada renforcera les responsabilités et l'obligation de rendre compte des gestionnaires de Parcs Canada au chapitre de l'intégrité écologique. Tous ses employés nationaux devront suivre au cours des 24 prochains mois un programme national de formation et d'orientation sur l'intégrité écologique.

Selon le rapport de la Commission, Parcs Canada a besoin de fonds supplémentaires importants pour remplir son mandat en ce qui a trait à l'intégrité écologique. Parcs Canada collaborera avec les organismes centraux afin d'élaborer une stratégie de financement. En 2000-2001, Parcs Canada va évaluer les recommandations de la Commission et définir des stratégies à long terme ainsi que les exigences de financement connexes. Ce travail, dont il soumettra le fruit à l'examen du gouvernement, comprendra l'élaboration d'une stratégie scientifique nationale qui sera axée principalement sur les exigences organisationnelles et les besoins en dotation de l'Agence ainsi que sur l'établissement de liens formels avec les universités et les organisations scientifiques. Ces nouvelles initiatives seront mises en œuvre quand de nouveaux fonds sont alloués.

Les pratiques de gestion des parcs nationaux, ainsi que les pratiques de gestion des périmètres urbains gérés par Parcs Canada, ont des effets sur les écosystèmes des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des terres qui les entourent. Pour pouvoir mesurer et réduire les effets dont il est responsable, Parcs Canada révisera son système de gestion de l'environnement de même que les indicateurs de rendement connexes, en 2000-2001. On élaborera des plans d'action locaux et

nationaux comportant des objectifs et des calendriers d'exécution précis, une claire définition des rôles, des responsabilités et de l'obligation de rendre compte, ainsi que des dispositions concernant la tenue annuelle d'activités de surveillance subséquente et l'établissement chaque année d'un rapport d'étape.

Intégrité commémorative des lieux historiques nationaux

Les lieux historiques nationaux canadiens sont parmi nos plus importants symboles et points de repère. Ils représentent des milliers d'années de l'histoire humaine et des centaines d'années de l'histoire de l'édification de notre pays. Le terme intégrité commémorative désigne l'état ou le caractère global d'un lieu. Pour qu'un lieu possède une intégrité commémorative, il ne suffit pas d'y exercer les activités de protection et de conservation requises; il faut aussi y assurer la communication de sa valeur historique et de sa signification. Les énoncés d'intégrité commémorative établissent un cadre de référence pour l'intégrité commémorative des lieux nationaux historiques.

L'achèvement des énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux permet d'avoir un indicateur des progrès réalisés dans l'établissement des plans d'action au moyen desquels les questions seront abordées. Aujourd'hui, la moitié des 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada ont terminé leur énoncé d'intégrité écologique. Parcs Canada aura terminé l'énoncé d'intégrité commémorative de 85 p. 100 des lieux historiques nationaux qu'il administre d'ici à la fin de 2000-2001, 93 p. 100 d'ici à 2002-2003 et 100 p. 100 d'ici à 2003-2004. Pendant la période de planification, on indiquera dans les plans directeurs des lieux historiques nationaux jusqu'à quel point l'intégrité commémorative des sites est maintenue et on énumérera les mesures correctives qui devraient être prises. Les ressources culturelles menacées (c'est-à-dire celles dont l'état est « acceptable » ou qui sont jugées en « mauvais état ») feront l'objet de mesures dans le cadre du plan directeur des sites, si les fonds requis sont disponibles. Pendant la période de planification, on traitera dans les plans directeurs des parcs nationaux, dans la mesure où les fonds requis auront été alloués, des mesures correctives que nécessitent les ressources culturelles menacées des parcs. Parcs Canada cherchera à obtenir des fonds du programme des infrastructures du gouvernement du Canada pour les cinq prochaines années. Il les utiliserait pour améliorer l'état de ses ressources culturelles les plus gravement menacées.

L'Agence Parcs Canada donne des avis professionnels et techniques et apporte son assistance aux lieux historiques nationaux administrés par d'autres, par l'intermédiaire de ses unités de gestion, de ses centres de services et de son Bureau national. En 2000-2001, Parcs Canada étudiera les services demandés de même que les ressources dépensées. On élaborera une offre de services pour tous les lieux historiques nationaux. Les années suivantes, on offrira aux lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada un menu plus élaboré de services pour les aider à assurer l'intégrité commémorative de leurs ressources.

Protection des places historiques

Dans le budget qu'il a présenté en février 2000, le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer des initiatives pour aider à restaurer et à préserver le patrimoine bâti du Canada. Parcs Canada contribuera à la création d'un registre national et à la création de normes de conservation ayant trait aux biens patrimoniaux. Ces outils aideront considérablement à mesurer la nécessité d'injecter des fonds pour assurer la préservation du patrimoine bâti du Canada, notamment celle des lieux historiques nationaux et des épaves patrimoniales dont le gouvernement fédéral est responsable, des édifices fédéraux à valeur patrimoniale et des biens archéologiques situés sur des terres fédérales ainsi que des places administrées par des intendants non fédéraux.

Mise en valeur du patrimoine

Description

Cette gamme de services englobe des activités visant à faire mieux connaître au public le patrimoine naturel et culturel du Canada, à lui faire apprécier les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada et à susciter son appui à ces richesses. Les activités de mise en valeur du patrimoine comprennent la préparation, dans les sites et en dehors des sites, d'expositions, de publications, de communiqués et d'autres médias électroniques qui permettent de faire connaître davantage l'importance des aires protégées nationales ainsi que le rôle de Parcs Canada. Les moyens de communication, d'expositions et de présentations offerts dans les centres d'accueil renseignent les visiteurs sur l'importance nationale des aires patrimoniales protégées.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Renseigner les visiteurs canadiens et étrangers sur le patrimoine du Canada et leur permettre de mieux savoir ce que sont l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative ainsi que de mieux apprécier les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.	**Amélioration de la mise en valeur du patrimoine dans les places patrimoniales confiées à Parcs Canada.**	• **État des biens de mise en valeur du patrimoine.** • **Pourcentage des visiteurs utilisant les programmes de mise en valeur du patrimoine.** • **Pourcentage des visiteurs satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine.** • **Pourcentage des visiteurs capables de reconnaître les messages d'importance nationale.**
	Augmentation du nombre des Canadiens sensibilisés et amélioration de la connaissance des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.	• **Nombre des bénéficiaires des programmes de diffusion externe/éducation.** • **Pourcentage des visiteurs satisfaits des programmes de diffusion externe/éducation.**

Mesure du rendement

Les biens de mise en valeur du patrimoine sont les produits matériels, les outils et les lieux qui servent à renseigner les visiteurs sur l'importance de Parcs Canada et du patrimoine naturel et culturel du pays. Au nombre de ces biens, il y a les expositions, les panneaux d'interprétation, les documents audiovisuels et l'équipement. L'état des biens de mise en valeur du patrimoine est un élément important du renouvellement de la fonction de mise en valeur du patrimoine. Le tableau suivant fait voir l'état de ces biens. On n'a pas déterminé d'objectifs à atteindre dans les années à venir.

Notation globale de l'état des biens de mise en valeur du patrimoine

Aspect de la mise en valeur du patrimoine	Bon	Acceptable	Mauvais	Fermé
Biens de mise en valeur du patrimoine (nombre de biens : 1023)	27 %	45 %	25 %	2 %

Mise en valeur du patrimoine

Description

Cette gamme de services englobe des activités visant à faire mieux connaître au public le patrimoine naturel et culturel du Canada, à lui faire apprécier les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada et à susciter son appui à ces richesses.
Les activités de mise en valeur du patrimoine comprennent la préparation, dans les sites et en dehors des sites, d'expositions, de publications, de communiqués et d'autres médias électroniques qui permettent de faire connaître davantage l'importance des aires protégées nationales ainsi que le rôle de Parcs Canada. Les moyens de communication, d'expositions et de présentations offerts dans les centres d'accueil renseignent les visiteurs sur l'importance nationale des aires patrimoniales protégées.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement

Mesure du rendement

Les biens de mise en valeur du patrimoine sont les produits matériels, les outils et les lieux qui servent à renseigner les visiteurs sur l'importance de Parcs Canada et du patrimoine naturel et culturel du pays. Au nombre de ces biens, il y a les expositions, les panneaux d'interprétation, les documents audiovisuels et l'équipement. L'état des biens de mise en valeur du patrimoine est un élément important du renouvellement de la fonction de mise en valeur du patrimoine. Le tableau suivant fait voir l'état de ces biens. On n'a pas déterminé d'objectifs à atteindre dans les années à venir.

Notation globale de l'état des biens de mise en valeur du patrimoine

Aspect de la mise en valeur du patrimoine				
Biens de mise en valeur du patrimoine (nombre de biens : [illegible])				

En 2000-2001, Parcs Canada commencera à recueillir, dans un échantillon de parcs et de lieux historiques, des données standardisées relatives aux indicateurs servant à évaluer la qualité de la mise en valeur du patrimoine. À plus long terme, il va rassembler des données sur le nombre des bénéficiaires des programmes de diffusion externe/éducation hors site et sur la satisfaction à l'égard de ces programmes.

Stratégies clés

La mise en valeur du patrimoine à Parcs Canada

Les programmes de mise en valeur du patrimoine font connaître à leurs destinataires les ressources patrimoniales des sites, et ce, à la fois dans les sites et par l'entremise de programmes de diffusion externe. Par ses activités de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada donne la possibilité de tirer du plaisir des biens patrimoniaux, d'augmenter les connaissances sur ces biens par des moyens d'apprentissage actif, de comprendre l'importance nationale des sites et d'apprendre à respecter les valeurs patrimoniales.

Selon une étude, il faudrait que la fonction de mise en valeur du patrimoine à Parcs Canada soit remaniée et modernisée. Quand les fonds requis seront disponibles, Parcs Canada continuera de renouveler ses programmes en exécutant son plan d'action pour le renouvellement des programmes de mise en valeur du patrimoine (1999). Les six thèmes dont traite ce plan sont les suivants :

- l'exécution des programmes d'interprétation et de diffusion externe;
- la réfection des biens;
- l'investissement dans de nouveaux biens importants;
- la diffusion externe (sur l'ensemble des réseaux);
- les outils, la recherche et la formation;
- l'innovation de programmes.

Pour favoriser la prestation des services de manière professionnelle, Parcs Canada consacrera plus d'argent à l'amélioration de la compétence et à la formation de son personnel ainsi qu'à la conception d'un programme d'activités internes de perfectionnement professionnel et d'apprentissage. Pour renouveler ses programmes de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada améliorera sa fonction de planification, financera des programmes innovateurs et continuera d'essayer d'augmenter l'importance des ressources allouées pour la conception et l'exécution des programmes. Pendant la durée de vie de ce plan, Parcs Canada suivra de près la participation aux programmes de mise en valeur du patrimoine ainsi que l'efficacité de ces programmes comme moyens de transmettre les messages voulus. Pour ce faire, Parcs Canada utilisera un outil connu : les enquêtes sur la satisfaction des visiteurs, ainsi que de nouveaux outils d'évaluation, qu'il mettra au point.

Agrandir les publics

Plus les Canadiens sont renseignés sur leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation, plus ils peuvent collaborer efficacement avec Parcs Canada. Des citoyens mieux informés connaissent et comprennent mieux leur patrimoine et sont plus prêts à jouer un rôle dans la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine. Atteindre les Canadiens sera l'objectif prioritaire pour ce qui est de la mise en valeur du patrimoine. Des fonds stratégiques seront consacrés à la réalisation de cet objectif.

Pour mieux atteindre les publics urbains, les jeunes et les minorités ethno-culturelles, Parcs Canada se fixera comme objectif à long terme de mettre sur pied des centres d'interprétation urbains dans toutes les régions du pays. En 2000-2001, Parcs Canada mettra sur pied un réseau de centres de découverte, certains dans des agglomérations urbaines, comme le Centre de découverte canadien à Hamilton, et d'autres dans des installations existantes de Parcs Canada. Les centres d'interprétation dans les parcs et dans les lieux existants seront réaménagés selon ce modèle lorsque leur réfection sera nécessaire. Le site Web de Parcs Canada sera amélioré et enrichi régulièrement. Des séries télévisées continueront d'être utilisées chaque fois que cela sera possible. L'Agence poursuivra l'intégration des messages de Parcs Canada dans les programmes d'enseignement du pays. Elle mettra aussi sur pied et suivra de près un certain nombre de projets pilotes conçus pour les milieux urbains et destinés à découvrir quel est le moyen le plus efficace d'atteindre les publics cibles. Elle collaborera avec des associations coopérantes, des bénévoles et des entreprises dans le but d'augmenter le nombre des personnes qu'elle touche et pour faire mieux connaître les valeurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des autres programmes qu'il met en œuvre.

UTILISATION ET APPRÉCIATION PAR LES CANADIENS

Cette gamme d'affaires a trait à l'accès aux places patrimoniales. Ses objectifs sont d'offrir des possibilités de loisirs, des produits et des services, d'exercer des activités de commercialisation et d'établir des relations mutuellement profitables avec les clients et les intervenants. La gamme vise aussi à amener les Canadiens à participer aux activités et à s'engager comme bénévoles ou partisans actifs. Parcs Canada s'efforce de faire mieux connaître les valeurs et les avantages liés à l'écologie et à la commémoration.

L'objectif de Parcs Canada pour la gamme d'affaires Utilisation et appréciation par les Canadiens est d'aider les Canadiens à contribuer au réseau des places patrimoniales nationales, à l'utiliser et à en profiter. Le résultat clé de la gamme sera d'offrir aux Canadiens l'occasion d'utiliser et d'apprécier les places patrimoniales nationales et, en même temps, de soutenir la conservation du patrimoine du pays et d'y contribuer. Les activités de la gamme sont regroupées dans trois gammes de services, notamment : les services aux visiteurs, les périmètres urbains et les routes de transit.

Services aux visiteurs

Description

Cette gamme de services englobe les activités requises pour assurer l'accès, les possibilités de loisirs, la sécurité du public, l'accueil des visiteurs, l'orientation et l'information, ainsi que les services connexes d'application de la loi.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Offrir aux visiteurs, dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, des services de qualité leur permettant d'utiliser et d'apprécier les places patrimoniales, en minimisant à un niveau acceptable les perturbations connexes.	**Les utilisations et les attentes des visiteurs sont gérées de manière à réduire au minimum leurs effets sur les ressources et à s'assurer que les visiteurs seront satisfaits des installations, des programmes et des services offerts.**	• **Nombre des visiteurs accueillis dans les parcs et les lieux historiques.** • **Pourcentage des visiteurs des parcs et des lieux historiques qui sont satisfaits.**

Pour mieux atteindre les publics urbains, les jeunes et les minorités ethno-culturelles, Parcs Canada se fixera comme objectif à long terme de mettre sur pied des centres d'interprétation urbains dans toutes les régions du pays. En 2000-2001, Parcs Canada mettra sur pied un réseau de centres de découverte, certains dans des agglomérations urbaines, comme le Centre de découverte canadien à Hamilton, et d'autres dans des installations existantes de Parcs Canada. Les centres d'interprétation dans les parcs et dans les lieux existants seront réaménagés selon ce modèle lorsque leur réfection sera nécessaire. Le site Web de Parcs Canada sera amélioré et enrichi régulièrement. Des séries télévisées continueront d'être utilisées chaque fois que cela sera possible. L'Agence poursuivra l'intégration des messages de Parcs Canada dans les programmes d'enseignement du pays. Elle mettra aussi sur pied et suivra de près un certain nombre de projets pilotes conçus pour les milieux urbains et destinés à découvrir quel est le moyen le plus efficace d'atteindre les publics cibles. Elle collaborera avec des associations coopérantes, des bénévoles et des entreprises dans le but d'augmenter le nombre des personnes qu'elle touche et pour faire mieux connaître les valeurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des autres programmes qu'il met en œuvre.

UTILISATION ET APPRÉCIATION PAR LES CANADIENS

Cette gamme d'affaires a trait à l'accès aux places patrimoniales. Ses objectifs sont d'offrir des possibilités de loisirs, des produits et des services, d'exercer des activités de commercialisation et d'établir des relations mutuellement profitables avec les clients et les intervenants. La gamme vise aussi à amener les Canadiens à participer aux activités et à s'engager comme bénévoles ou partisans actifs. Parcs Canada s'efforce de faire mieux connaître les valeurs et les avantages liés à l'écologie et à la commémoration.

L'objectif de Parcs Canada pour la gamme d'affaires Utilisation et appréciation par les Canadiens est d'aider les Canadiens à contribuer au réseau des places patrimoniales nationales, à l'utiliser et à en profiter. Le résultat clé de la gamme sera d'offrir aux Canadiens l'occasion d'utiliser et d'apprécier les places patrimoniales nationales et, en même temps, de soutenir la conservation du patrimoine du pays et d'y contribuer. Les activités de la gamme sont regroupées dans trois gammes de services, notamment : les services aux visiteurs, les périmètres urbains et les routes de transit.

Services aux visiteurs

Description

Cette gamme de services englobe les activités requises pour assurer l'accès, les possibilités de loisirs, la sécurité du public, l'accueil des visiteurs, l'orientation et l'information, ainsi que les services connexes d'application de la loi.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mesure du rendement

Depuis 1994-1995, le nombre des visites a oscillé entre 24,2 millions et 25,7 millions. En 1998-1999, le nombre des visiteurs s'est élevé à 24,9 millions. On n'a pas fixé d'objectifs pour ce qui est du nombre global des visiteurs.

Parcs Canada s'est fixé l'objectif suivant pour chacun de ses parcs nationaux et ses lieux historiques nationaux : faire en sorte qu'au moins 85 p. 100 des visiteurs jugent satisfaisante ou entièrement satisfaisante leur visite. Au cours de la période 1997-1999 (d'une durée de trois ans), Parcs Canada a effectué 105 enquêtes sur la satisfaction de ses visiteurs (ces sondages ont été faits dans 71 lieux historiques nationaux, 20 parcs nationaux et 14 campings); les pourcentages des visiteurs satisfaits ont varié entre 79 et 99 p. 100; les résultats des enquêtes démontrent que l'objectif de 85 p. 100 a été atteint ou est dépassé dans 98 sites (ou 93 p. 100 des sites).

Fréquentation annuelle des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux

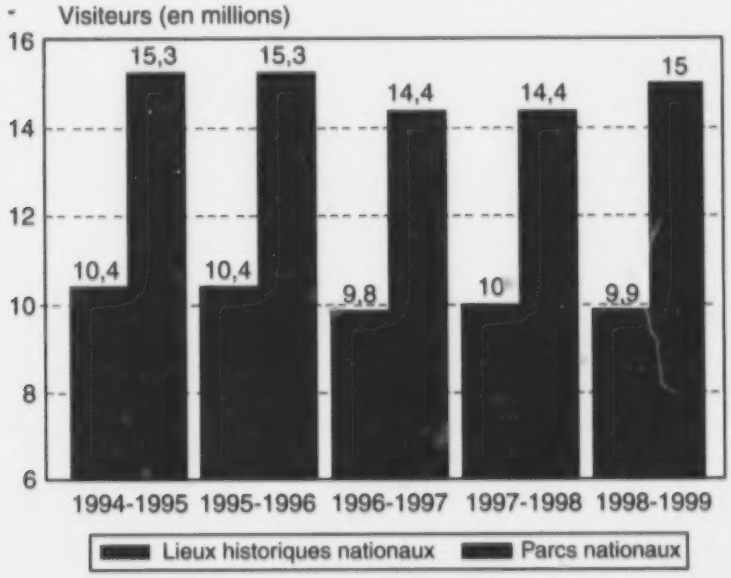

Stratégies clés

Gestion des attentes des visiteurs et de leur utilisation des sites

Il incombe à Parcs Canada de gérer l'utilisation de ses sites par les visiteurs, ainsi que les activités touristiques, afin d'assurer le maintien de l'intégrité écologique et commémorative des ressources et de rendre possible des visites de qualité dans les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux. Ces sites appartiennent à tous les Canadiens, qui sont d'ailleurs encouragés à les visiter et à les utiliser tout en les laissant intacts pour notre génération et les générations à venir. Les réseaux des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, qui attirent des visiteurs du pays et de l'étranger, sont des ressources clés pour l'industrie touristique canadienne.

Étant donné que la protection des places patrimoniales nationales revêt une importance primordiale au Canada, Parcs Canada doit inciter les visiteurs à protéger ces endroits spéciaux. Il est donc prioritaire de réinvestir dans la recherche en sciences sociales et d'appliquer les informations obtenues à la prise de décisions et à une mise en marché novatrice. En Ontario, un projet pilote vise la tenue à jour d'une base de données complète sur les visiteurs réguliers des parcs et des lieux historiques. Cette initiative permettra de recueillir des renseignements précieux sur les attentes et les intérêts des visiteurs, permettant ainsi à l'Agence de cibler ses communications et de travailler à attirer un nombre approprié de visiteurs. Les parcs et les lieux historiques investissent aussi dans le domaine de la gestion de la demande des visiteurs, en déterminant les pressions exercées par les visiteurs et en adaptant les programmes et les outils de communication de façon à réduire au minimum les répercussions sur les ressources. De plus, l'Agence continuera de collaborer avec la Commission canadienne du tourisme et d'autres organismes nationaux afin de connaître et d'appliquer les résultats des recherches sur la motivation et les attentes des voyageurs.

Parcs Canada tiendra compte de la capacité limitée et dynamique des écosystèmes dans la planification des parcs de manière à s'assurer que les utilisations humaines et les activités d'aménagement (types, moment et intensité) sont compatibles avec cette capacité. Le *Rapport de la Commission sur les zones commerciales périphériques* dans les montagnes Rocheuses et les *Lignes directrices sur les zones de ski* seront rendus publics. Il s'agit là d'exemples des efforts que fait l'Agence pour offrir des services de qualité qui tiennent compte de la capacité des écosystèmes de supporter les utilisations humaines.

En 2000-2001, la Stratégie nationale en matière de communications, révisée, permettra une meilleure coordination et une orientation améliorée des activités de commercialisation et de communication, qui viseront à influer sur les attentes des visiteurs. Basée sur le niveau approprié d'utilisation, cette stratégie aidera à structurer les initiatives de commercialisation qui influeront sur la fréquentation des visiteurs au lieu de la promouvoir. Les visiteurs planifieront leur voyage en étant bien au fait de problèmes comme la densité des visiteurs, les répercussions sur les ressources et les pressions exercées sur les écosystèmes.

Les messages sont transmis de façon directe aux visiteurs éventuels grâce aux publications de Parcs Canada, aux documents produits dans le cadre de partenariats avec d'autres organisations comme la Commission canadienne du tourisme, et aux documents produits par des intermédiaires. Les trois principaux types d'intermédiaires sont les organisations de promotion de destinations touristiques, les voyagistes et les médias consacrés aux voyages. Parcs Canada s'efforcera d'inciter ces intermédiaires à modifier leurs messages et leurs activités. Étant donné que les messages et les impressions véhiculés à propos des parcs et des lieux historiques proviennent en majeure partie de ces trois types d'intervenants ayant une influence sur les voyageurs, il est hautement prioritaire d'établir des relations avec eux. Pour réussir à influencer les visiteurs éventuels, l'Agence doit s'efforcer de modifier le ton et le contenu des messages de ces tierces parties afin qu'ils soient plus conformes aux besoins et aux objectifs de Parcs Canada.

Un examen des droits demandés aux utilisateurs démontre que bon nombre des droits fixés pour les services correspondent parfaitement ou presque aux prix du marché. En 1999-2000, Parcs Canada a modifié sa stratégie concernant les recettes dans le but de faire en sorte que le plus grand nombre possible des autres droits qu'il demande pour ses services atteignent leur niveau de maturité au cours des trois prochaines années, en tenant compte des conditions des marchés locaux. La stratégie ne propose pas une augmentation générale importante des droits d'entrée ou d'utilisation des services aux visiteurs.

Satisfaction des visiteurs

Depuis longtemps, Parcs Canada exerce une surveillance sur l'utilisation des services et des installations par les visiteurs et suit de près la satisfaction de ces derniers à l'égard de ces services et ces installations. Ces activités donnent de bons résultats pour un parc ou un lieu historique donné, mais il est difficile d'évaluer la satisfaction générale des visiteurs par rapport à l'ensemble du programme. En 2000-2001, l'Agence instaurera un système révisé d'information sur les visiteurs, conçu pour recueillir les réponses des visiteurs dans chaque parc national et lieu historique national selon un cycle de trois ans. Ce système permettra la collecte des renseignements sur les caractéristiques démographiques des visiteurs, la durée de leur séjour, leur connaissance de l'importance historique du parc ou du lieu historique visité et sur d'autres sujets propres à l'endroit visité. Ces renseignements, combinés à ceux que fournissent les rapports sur la fréquentation des visiteurs, permettront de dégager des indicateurs essentiels pour la gestion de la demande et le tourisme durable.

En 1999-2000, Parcs Canada a inauguré une ligne téléphonique accessible sans frais (1 888 773-8888) en Amérique du Nord aux fins de la diffusion de renseignements pour la planification d'un voyage; ces renseignements sont présentés sous forme de guides touristiques de Parcs Canada publiés pour chaque province et territoire. En 2000, ceux qui utiliseront le nouveau service d'information national offert sans frais par Parcs Canada seront interrogés sur les voyages effectués en 1999 dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux et sur le niveau de service obtenu grâce à la ligne sans frais. Les résultats de ce sondage aideront à améliorer le service sans frais. En outre, on a entrepris une étude visant à examiner la faisabilité de la mise en réseau du nouveau service national sans frais et des services régionaux sans frais existants, au moyen d'un seul numéro sans frais.

Périmètres urbains

Description

Cette gamme de services englobe toutes les activités liées à la gestion, par l'Agence Parcs Canada, des collectivités installées dans les parcs nationaux. Parcs Canada est responsable de six périmètres urbains, notamment : Field, Jasper, Lake Louise, Wasagaming, Waskesiu et Waterton Lakes.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
En tant que modèles de durabilité, assurer une direction et une administration efficaces aux collectivités situées dans un parc national.	Mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales et de gestion dans les collectivités situées dans un parc national.	• Les pratiques de gestion visant l'environnement des périmètres urbains. • L'appui de Parcs Canada aux finances des périmètres urbains.

Mesure du rendement

Des travaux sont en cours en vue de déterminer les exigences nécessaires à rendre les collectivités de parcs des modèles d'excellence en environnement. Ces efforts aideront à déterminer les mesures de rendement appropriées aux futurs plans d'entreprise.

L'objectif de Parcs Canada est de générer, d'ici à 2003-2004, assez de recettes provenant de divers sources, pour payer la plus grande partie des frais d'exploitation des périmetres urbains. Les objectifs seront établis en 2000-2001.

Satisfaction des visiteurs

Depuis longtemps, Parcs Canada exerce une surveillance sur l'utilisation des services et des installations par les visiteurs et suit de près la satisfaction de ces derniers à l'égard de ces services et ces installations. Ces activités donnent de bons résultats pour un parc ou un lieu historique donné, mais il est difficile d'évaluer la satisfaction générale des visiteurs par rapport à l'ensemble du programme. En 2000-2001, l'Agence instaurera un système révisé d'information sur les visiteurs, conçu pour recueillir les réponses des visiteurs dans chaque parc national et lieu historique national selon un cycle de trois ans. Ce système permettra la collecte des renseignements sur les caractéristiques démographiques des visiteurs, la durée de leur séjour, leur connaissance de l'importance historique du parc ou du lieu historique visité et sur d'autres sujets propres à l'endroit visité. Ces renseignements, combinés à ceux que fournissent les rapports sur la fréquentation des visiteurs, permettront de dégager des indicateurs essentiels pour la gestion de la demande et le tourisme durable.

En 1999-2000, Parcs Canada a inauguré une ligne téléphonique accessible sans frais (1 888 773-8888) en Amérique du Nord aux fins de la diffusion de renseignements pour la planification d'un voyage; ces renseignements sont présentés sous forme de guides touristiques de Parcs Canada publiés pour chaque province et territoire. En 2000, ceux qui utiliseront le nouveau service d'information national offert sans frais par Parcs Canada seront interrogés sur les voyages effectués en 1999 dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux et sur le niveau de service obtenu grâce à la ligne sans frais. Les résultats de ce sondage aideront à améliorer le service sans frais. En outre, on a entrepris une étude visant à examiner la faisabilité de la mise en réseau du nouveau service national sans frais et des services régionaux sans frais existants, au moyen d'un seul numéro sans frais.

Périmètres urbains

Description

Cette gamme de services englobe toutes les activités liées à la gestion, par l'Agence Parcs Canada, des collectivités installées dans les parcs nationaux. Parcs Canada est responsable de six périmètres urbains, notamment : Field, Jasper, Lake Louise, Wasagaming, Waskesiu et Waterton Lakes.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
En tant que modèles de durabilité, assurer une direction et une administration efficaces aux collectivités situées dans un parc national.	**Mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales et de gestion dans les collectivités situées dans un parc national.**	• **Les pratiques de gestion visant l'environnement des périmètres urbains.** • **L'apport de Parcs Canada aux finances des périmètres urbains.**

Mesure du rendement

Des travaux sont en cours en vue de déterminer les exigences nécessaires à rendre les collectivités de parcs des modèles d'excellence en environnement. Ces efforts aideront à déterminer les mesures de rendement appropriées aux futurs plans d'entreprise.

L'objectif de Parcs Canada est de générer, d'ici à 2003-2004, assez de recettes provenant de divers sources, pour payer la plus grande partie des frais d'exploitation des périmetres urbains. Les objectifs seront établis en 2000-2001.

Stratégies clés

Pratiques de gestion des collectivités

L'objectif premier de Parcs Canada relativement aux parcs nationaux est toujours d'assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux ainsi que de protéger ces endroits pour qu'ils puissent être utilisés par les citoyens d'aujourd'hui et ceux de demain. C'est en ayant cet objectif à l'esprit qu'on a élaboré les principes destinés à régir la planification dans les collectivités. Des plans d'aménagement ont déjà été préparés selon ces principes et incluent : aucun impact environnemental négatif; des lignes directrices sur l'utilisation appropriée des ressources; des stratégies responsables de gestion de la croissance; et un leadership en matière d'intendance et de conservation du patrimoine. Des lignes directrices concernant l'utilisation appropriée des ressources sont en train d'être élaborées et mises en œuvre dans les parcs et les périmètres urbains.

Parcs Canada fournira aux collectivités situées dans un parc national une infrastructure municipale appropriée pour assurer la prestation de services adéquats aux résidants et aux visiteurs. On a entrepris de créer des modèles d'administration modernes, qu'on commencera à utiliser en 2000-2001. On a aussi créé de nouveaux processus d'utilisation des terres et d'examen de la planification qu'on a commencé à utiliser dans un certain nombre de périmètres urbains et de parcs de l'Ouest. Les niveaux appropriés de financement de l'infrastructure et des services municipaux sont gérés au moyen du fonds renouvelable des périmètres urbains.

Seuls les coûts des services municipaux (eau, égouts et ordures) seront recouvrés; les autres dépenses municipales seront assumées par Parcs Canada. Il n'est pas prévu de percevoir des taxes municipales.

On définira une formule d'établissement du loyer foncier compatible avec les règlements et les modalités de chaque marché conclu. Le processus d'examen des loyers tient compte de l'engagement du gouvernement d'offrir un rendement convenable aux Canadiens, de même que la situation particulière de chaque détenteur d'un contrat dans un parc national. La plus-value importante des terres a entraîné l'élaboration d'une gamme d'options, selon un processus de consultation permanente, pour s'assurer que les loyers rajustés seront abordables, comparables et prévisibles. En attente des résultats de la révision des loyers fonciers, ces derniers ont été bloqués selon les montants établis en 1999.

En 2000-2001, Parcs Canada entreprendra un examen de ses fonds renouvelables relatifs aux périmètres urbains et élaborera des stratégies à long terme en tenant compte de la décision du gouvernement de ne pas procéder à la perception généralisée de taxes municipales. Parcs Canada, en collaboration avec des partenaires fédéraux et autres, élaborera des stratégies afin que les communautés de parcs deviennent les dirigeants de l'intendance de l'environnement.

Routes de transit

Description

Cette gamme de services englobe l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui minimisent les impacts sur les écosystèmes.	**Les routes peuvent continuer de servir au trafic de passage.**	• État des routes de transit.

Mesure du rendement

Les routes qui sont dans un état « acceptable » devront être remplacées ou réparées au cours des trois, quatre ou cinq prochaines années si l'on veut éviter une défaillance d'un élément important des sites; celles qui sont jugées en « mauvais » état devront être réparées au cours des deux prochaines années. Parcs Canada prévoit que le pourcentage des biens dont l'état est acceptable ou mauvais augmentera pendant la période de planification. Aucune route ne sera fermée.

État des routes

Bien	Bon	Acceptable	Mauvais
État des routes	29 %	40 %	31 %

Stratégies clés

Routes qui traversent les parcs nationaux

Des tronçons de 21 routes et de six chemins régionaux traversent 16 parcs nationaux et un lieu historique national. Ils s'étendent sur une distance de près de 900 kilomètres. Des tronçons de deux de ces voies, la transcanadienne et la route de Yellowhead, traversent six parcs nationaux et font partie du Réseau routier national. Le coût de remplacement des routes gérées par Parcs Canada est de plus de 1,0 milliard de dollars, ce qui représente 14 p. 100 du portefeuille d'actifs total de Parcs Canada. Les routes de transit occupent donc la deuxième place en importance dans les catégories d'actifs, immédiatement après les ouvrages maritimes.

Parcs Canada n'a jamais eu de niveau de référence des dépenses en capital à long terme pour l'ensemble de ses routes. Par surcroît, Parcs Canada n'assumait pas l'entière responsabilité des programmes d'immobilisation relatifs à ses routes jusqu'en 1993, année où Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fait abroger la *Loi sur la route transcanadienne* et pris la décision de faire assumer cette responsabilité par Parcs Canada. C'est pourquoi Parcs Canada a bénéficié de programmes de financement supplémentaires périodiques pilotés par Transports Canada. Plus récemment, de 1993-1994 à 1997-1998, Parcs Canada s'est vu allouer 95 M$ dans le cadre du Programme stratégique d'amélioration des routes. Si l'on ajoute ce montant aux crédits provenant de Parcs Canada, la valeur annuelle moyenne du capital investi dans les routes pendant cette période de cinq ans se chiffre à 24 M$, ce qui a contribué à améliorer considérablement les notations générales sur l'état des routes.

Depuis la temporisation du Programme stratégique d'amélioration des routes, Parcs Canada a dû transférer des capitaux pour les routes; ces capitaux auraient pu être utilisés pour les biens patrimoniaux. Étant donné que les routes de transit sont des biens contemporains du secteur des transports, la responsabilité que Parcs Canada assume à leur égard n'a rien à voir avec son mandat principal, qui est de protéger et de mettre en valeur des ressources du patrimoine national. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'obtenir une part des ressources restreintes, les routes ne sont pas toujours en position concurrentielle par rapport aux projets liés au mandat de Parcs Canada.

Parcs Canada prendra de 2 à 4 M$ par année dans son budget d'immobilisation afin de s'occuper des réparations importantes qu'il presse le plus de faire pour assurer la sécurité des voyageurs. On prévoit qu'il en coûtera 150 M$ pour réparer les routes de transit sur une période de cinq ans. À titre

Stratégies clés

Pratiques de gestion des collectivités

L'objectif premier de Parcs Canada relativement aux parcs nationaux est toujours d'assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux ainsi que de protéger ces endroits pour qu'ils puissent être utilisés par les citoyens d'aujourd'hui et ceux de demain. C'est en ayant cet objectif à l'esprit qu'on a élaboré les principes destinés à régir la planification dans les collectivités. Des plans d'aménagement ont déjà été préparés selon ces principes et incluent : aucun impact environnemental négatif; des lignes directrices sur l'utilisation appropriée des ressources; des stratégies responsables de gestion de la croissance; et un leadership en matière d'intendance et de conservation du patrimoine. Des lignes directrices concernant l'utilisation appropriée des ressources sont en train d'être élaborées et mises en œuvre dans les parcs et les périmètres urbains.

Parcs Canada fournira aux collectivités situées dans un parc national une infrastructure municipale appropriée pour assurer la prestation de services adéquats aux résidants et aux visiteurs. On a entrepris de créer des modèles d'administration modernes, qu'on commencera à utiliser en 2000-2001. On a aussi créé de nouveaux processus d'utilisation des terres et d'examen de la planification qu'on a commencé à utiliser dans un certain nombre de périmètres urbains et de parcs de l'Ouest. Les niveaux appropriés de financement de l'infrastructure et des services municipaux sont gérés au moyen du fonds renouvelable des périmètres urbains.

Seuls les coûts des services municipaux (eau, égouts et ordures) seront recouvrés; les autres dépenses municipales seront assumées par Parcs Canada. Il n'est pas prévu de percevoir des taxes municipales.

On définira une formule d'établissement du loyer foncier compatible avec les règlements et les modalités de chaque marché conclu. Le processus d'examen des loyers tient compte de l'engagement du gouvernement d'offrir un rendement convenable aux Canadiens, de même que la situation particulière de chaque détenteur d'un contrat dans un parc national. La plus-value importante des terres a entraîné l'élaboration d'une gamme d'options, selon un processus de consultation permanente, pour s'assurer que les loyers rajustés seront abordables, comparables et prévisibles. En attente des résultats de la révision des loyers fonciers, ces derniers ont été bloqués selon les montants établis en 1999.

En 2000-2001, Parcs Canada entreprendra un examen de ses fonds renouvelables relatifs aux périmètres urbains et élaborera des stratégies à long terme en tenant compte de la décision du gouvernement de ne pas procéder à la perception généralisée de taxes municipales. Parcs Canada, en collaboration avec des partenaires fédéraux et autres, élaborera des stratégies afin que les communautés de parcs deviennent les dirigeants de l'intendance de l'environnement.

Routes de transit

Description

Cette gamme de services englobe l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement

Mesure du rendement

Les routes qui sont dans un état « acceptable » devront être remplacées ou réparées au cours des trois, quatre ou cinq prochaines années si l'on veut éviter une défaillance d'un élément important des sites; celles qui sont jugées en « mauvais » état devront être réparées au cours des deux prochaines années. Parcs Canada prévoit que le pourcentage des biens dont l'état est acceptable ou mauvais augmentera pendant la période de planification. Aucune route ne sera fermée.

État des routes

Bien	Bon	Acceptable	Mauvais
État des routes	29 %	40 %	31 %

Stratégies clés

Routes qui traversent les parcs nationaux

Des tronçons de 21 routes et de six chemins régionaux traversent 16 parcs nationaux et un lieu historique national. Ils s'étendent sur une distance de près de 900 kilomètres. Des tronçons de deux de ces voies, la transcanadienne et la route de Yellowhead, traversent six parcs nationaux et font partie du Réseau routier national. Le coût de remplacement des routes gérées par Parcs Canada est de plus de 1,0 milliard de dollars, ce qui représente 14 p. 100 du portefeuille d'actifs total de Parcs Canada. Les routes de transit occupent donc la deuxième place en importance dans les catégories d'actifs, immédiatement après les ouvrages maritimes.

Parcs Canada n'a jamais eu de niveau de référence des dépenses en capital à long terme pour l'ensemble de ses routes. Par surcroît, Parcs Canada n'assumait pas l'entière responsabilité des programmes d'immobilisation relatifs à ses routes jusqu'en 1993, année où Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fait abroger la *Loi sur la route transcanadienne* et pris la décision de faire assumer cette responsabilité par Parcs Canada. C'est pourquoi Parcs Canada a bénéficié de programmes de financement supplémentaires périodiques pilotés par Transports Canada. Plus récemment, de 1993-1994 à 1997-1998, Parcs Canada s'est vu allouer 95 M$ dans le cadre du Programme stratégique d'amélioration des routes. Si l'on ajoute ce montant aux crédits provenant de Parcs Canada, la valeur annuelle moyenne du capital investi dans les routes pendant cette période de cinq ans se chiffre à 24 M$, ce qui a contribué à améliorer considérablement les notations générales sur l'état des routes.

Depuis la temporisation du Programme stratégique d'amélioration des routes, Parcs Canada a dû transférer des capitaux pour les routes; ces capitaux auraient pu être utilisés pour les biens patrimoniaux. Étant donné que les routes de transit sont des biens contemporains du secteur des transports, la responsabilité que Parcs Canada assume à leur égard n'a rien à voir avec son mandat principal, qui est de protéger et de mettre en valeur des ressources du patrimoine national. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'obtenir une part des ressources restreintes, les routes ne sont pas toujours en position concurrentielle par rapport aux projets liés au mandat de Parcs Canada.

Parcs Canada prendra de 2 à 4 M$ par année dans son budget d'immobilisation afin de s'occuper des réparations importantes qu'il presse le plus de faire pour assurer la sécurité des voyageurs. On prévoit qu'il en coûtera 150 M$ pour réparer les routes de transit sur une période de cinq ans. À titre

d'exemples de projets financés en 2000-2001, mentionnons les interventions prioritaires sur les ponts des parcs nationaux de la région de l'Atlantique, des travaux d'asphaltage destinés à corriger d'importantes déformations de la chaussée dans un certain nombre de parcs, l'élargissement de routes et la correction de lacunes dans la ligne de visée sur l'autoroute 240 dans le parc national de Prince-Albert de même que l'achèvement des pare-avalanches sur la route transcanadienne dans le parc national des Glaciers.

Parcs Canada continuera de collaborer avec Transports Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'élaboration d'une stratégie nationale d'amélioration des routes. L'adoption d'une stratégie de ce genre est essentielle si l'on veut régler les lacunes en matière de sécurité sur les 21 routes qui traversent des parcs nationaux. À long terme, Parcs Canada tentera d'obtenir des nouveaux fonds applicables à l'exploitation et à la réfection des routes de transit.

SERVICES MINISTÉRIELS

Cette gamme d'affaires a trait à la gestion générale de Parcs Canada. Les activités englobent l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes, de systèmes, d'outils et de pratiques novatrices dans les domaines des finances et des ressources humaines. Parcs Canada prépare également des analyses et des plans pour appuyer la prise de décisions, ainsi que des présentations et des documents destinés aux organismes centraux et au Parlement.

Les objectifs de Parcs canada relatifs aux services ministériels sont de fournir l'orientation et les services de soutien nécessaires pour assurer la prestation efficace et efficiente des programmes et des services destinés au public et aux clients, et d'assurer le leadership dans la création d'un cadre de politique appuyant la prestation du programme et permettant à l'Agence Parcs Canada de remplir son mandat et d'assumer ses responsabilités.

Le résultat clé de la gamme d'affaires Services ministériels est de permettre à Parcs Canada de jouer un rôle prédominant, directement et indirectement, dans le domaine de la gestion efficiente et efficace de ses ressources et, de cette façon, de protéger et de mettre en valeur les places patrimoniales.
La gamme d'affaires comporte deux gammes de services, notamment la gestion de Parcs Canada et la gestion des ressources humaines.

Gestion de Parcs Canada

Description

Cette gamme de services englobe la gestion supérieure, financière et immobilière, les services d'affaires, la gestion de la technologie de l'information et des données, l'élaboration de lois et de politiques, la planification pour guider l'Agence et l'établissement de liens efficaces avec les clients et les intervenants.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Améliorer la gestion de Parcs Canada, en mettant l'accent en particulier sur l'utilisation d'un processus décisionnel efficace et sur la création de relations productives avec les collectivités associées.	Qualité améliorée des immeubles et des ouvrages.	• État des biens contemporains
	Amélioration de l'exploitation des établissements.	• Indicateurs à venir.
	Utilisation améliorée de la technologie de l'information.	• Nombre des visiteurs ayant par les sites des réseaux Internet et Intranet.
	Relations améliorées avec les Associations.	• Nombre de partenariats/ initiatives conjointes avec des Associations.
	Relations améliorées avec les intervenants.	• Rapport établi au regard d'autres résultats prévus.

Mesure du rendement

Les biens contemporains sont des biens utilisés pour exécuter les programmes et offrir les services aux visiteurs et au public. Ce sont par exemple des campings, des centres d'accueil, des routes, des ponts, des écluses, des barrages, des canalisations d'eau et des égouts, des installations administratives, des logements pour le personnel, des aires de service, des véhicules et du matériel lourd. Soixante-quinze pour cent des biens de Parcs Canada sont des biens contemporains. L'état des biens est le meilleur indicateur de rendement pour ce qui est de la gestion des biens. Parcs Canada exécute un programme complet de notation de l'état de ses biens; ce programme est basé sur les éléments suivants : les risques auxquels sont exposés les biens, la santé et la sécurité, le niveau de service et l'état général des biens.

Notation générale de l'état des biens contemporains

Type de biens	Bon	Acceptable	Mauvais	Périmé
Biens contemporains (nombre : 15 233)	30 %	39 %	29 %	2 %

Un examen terminé en février 2000 a abouti à ce résultat : les deux tiers des biens sont dans un état « acceptable » ou pire. Compte tenu des niveaux de financement prévus, il est réaliste de prévoir que la détérioration de l'état des biens contemporains s'accélérera au cours des cinq prochaines années. On prévoit en fait que des biens d'une valeur de 570 M$ se détérioreront probablement d'une manière importante au cours des cinq prochaines années, si les fonds prévus ne sont pas augmentés.

En 1999-2000, le site Web de Parcs Canada a reçu 1,5 million de visites. On s'attend à ce que ce nombre double annuellement.

Stratégies clés

Gestion des immeubles et des ouvrages

Parcs Canada, l'un des principaux organismes ayant la garde de biens immobiliers au sein du gouvernement canadien, possède un actif considérable en biens immobiliers très divers. La valeur de remplacement actuelle de cet actif s'élève à 7,1 milliards de dollars.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Améliorer la gestion de Parcs Canada, en mettant l'accent en particulier sur l'utilisation d'un processus décisionnel efficace et sur la création de relations productives avec les collectivités autochtones.	Gestion efficace des immeubles et des ouvrages.	• État des biens contemporains.
	Amélioration de l'évaluation des investissements.	• Indicateurs à usage interne.
	Utilisation améliorée de la technologie de l'information.	• Nombre des visiteurs reçus par les sites des réseaux Internet et Intranet.
	Relations meilleures avec les Autochtones.	• Nombre de partenariats/ initiatives conjointes avec les Autochtones.
	Relations meilleures avec les intervenants.	• Rendement évalué au regard d'autres résultats prévus.

Mesure du rendement

Les biens contemporains sont des biens utilisés pour exécuter les programmes et offrir les services aux visiteurs et au public. Ce sont par exemple des campings, des centres d'accueil, des routes, des ponts, des écluses, des barrages, des canalisations d'eau et des égouts, des installations administratives, des logements pour le personnel, des aires de service, des véhicules et du matériel lourd. Soixante-quinze pour cent des biens de Parcs Canada sont des biens contemporains. L'état des biens est le meilleur indicateur de rendement pour ce qui est de la gestion des biens. Parcs Canada exécute un programme complet de notation de l'état de ses biens; ce programme est basé sur les éléments suivants : les risques auxquels sont exposés les biens, la santé et la sécurité, le niveau de service et l'état général des biens.

Notation générale de l'état des biens contemporains

Type de biens	Bon	Acceptable	Mauvais	Fermé
Biens contemporains (nombre : 15 233)	30 %	39 %	29 %	2 %

Un examen terminé en février 2000 a abouti à ce résultat : les deux tiers des biens sont dans un état « acceptable » ou pire. Compte tenu des niveaux de financement prévus, il est réaliste de prévoir que la détérioration de l'état des biens contemporains s'accélérera au cours des cinq prochaines années. On prévoit en fait que des biens d'une valeur de 570 M$ se détérioreront probablement d'une manière importante au cours des cinq prochaines années, si les fonds prévus ne sont pas augmentés.

En 1999-2000, le site Web de Parcs Canada a reçu 1,5 million de visites. On s'attend à ce que ce nombre double annuellement.

Stratégies clés

Gestion des immeubles et des ouvrages

Parcs Canada, l'un des principaux organismes ayant la garde de biens immobiliers au sein du gouvernement canadien, possède un actif considérable en biens immobiliers très divers. La valeur de remplacement actuelle de cet actif s'élève à 7,1 milliards de dollars.

L'inventaire des actifs de l'Agence est unique du point de vue de sa diversité. Il se compose aussi bien de bâtiments modernes à commandes numériques que de barrages et déversoirs datant de 1832, de routes et de ponts construits dans les Rocheuses que de ressources archéologiques conservées dans des sites. Ces actifs sont dispersés d'un océan à l'autre, dans tous les types de milieux que présente notre pays. La gestion d'un inventaire aussi varié requiert toutes sortes de compétences et de ressources dont les autres ministères ayant la garde de biens immobiliers n'ont habituellement pas besoin. Cette réalité est une cause de pressions additionnelles sur les ressources restreintes du programme.

Les fonds disponibles pour gérer les biens clés de Parcs Canada représentent environ le tiers des fonds néeessaires pour soutenir le portefeuille d'actifs, d'où la nécessité de consacrer 475 M$ à des travaux de réfection au cours des cinq prochaines années. L'insuffisance de fonds est d'autant plus grave qu'une partie considérable des infrastructures de Parcs Canada ont été mises en place dans les années 1960 et 1970 et atteindront bientôt la fin de leur durée utile prévue. Malgré les efforts importants faits par les personnes responsables de leur entretien, les biens qui prennent de l'âge et se détériorent rapidement n'ont pas été réparés adéquatement. Parcs Canada investira 241 M$ (une somme bien inférieure à celle qu'exige les besoins) pour les infrastructures au cours des cinq prochaines années. Faute d'avoir assez d'argent pour s'occuper de son portefeuille d'actifs, Parcs Canada n'a d'autre choix que de commencer à cesser d'utiliser des biens ou à se défaire de biens. Cela signifie la fin des services que les biens inutilisés ou disparus permettaient d'offrir ou, dans le cas des biens culturels, la perte permanente possible de trésors nationaux et l'incapacité de remplir une partie clé du mandat de l'Agence. Un certain nombre de rapports récents, dont celui de la Commission sur l'intégrité écologique, ont confirmé l'effet négatif de l'infrastructure relative à quelques actifs sur l'intégrité écologique. Cette situation nuira à la capacité de Parcs Canada de communiquer aux Canadiens ses principaux messages sur l'écologie et l'histoire ainsi qu'à la qualité des services offerts aux visiteurs dans les parcs et les lieux historiques.

Les options et la flexibilité dont l'Agence dispose pour relever pleinement les défis relatifs à la détérioration des biens sont limitées. L'Agence exécutera énergiquement les stratégies suivantes afin de redresser la situation : réduire le portefeuille d'actifs; repenser l'offre de service pour qu'elle tienne davantage compte de l'aspect écologique des choses; aligner la stratégie d'investissement sur les principales priorités; chercher à obtenir de nouveaux fonds; gérer le risque; mieux gérer la demande et explorer la possibilité de créer d'autres partenariats.

Analyse des investissements

En 1999-2000, Parcs Canada a mis en place une structure améliorée pour la production de rapports et la planification, un puissant système de gestion financière et administrative ainsi que des politiques et des procédures améliorées visant à garantir une répartition cohérente des coûts par gammes de services et activités. Ces mesures amélioreront l'information financière et augmenteront la capacité de production de rapports sur cette information de façon à permettre la prise de décisions judicieuses. On prévoit que d'autres améliorations pourront être constatées une fois que les rapports de fin d'exercice auront été analysés et que les unités de gestion auront utilisé plus longuement le nouveau système.

La mise en œuvre de la « Stratégie d'information financière » en 2000-2001 augmentera les capacités de production de rapports, parallèlement à la mise en place d'une comptabilité d'exercice. Cette dernière fournira des données plus précises sur le rapprochement entre les dépenses et les recettes, de l'information sur l'amortissement des coûts d'immobilisations pendant la durée de vie utile des biens contemporains, de même que des états financiers facilement comparables à ceux du secteur privé.

Utilisation de la technologie de l'information

À Parcs Canada, l'information et la technologie sont des actifs importants à l'échelle de l'Agence et visent à appuyer la mise en œuvre efficace des stratégies et des objectifs d'affaires de l'Agence. L'infrastructure technologique facilite la gestion et l'échange de l'information à tous les niveaux : la direction, le personnel, le public et les partenaires d'affaires. Parcs Canada continuera de mettre l'accent sur l'utilisation stratégique et intégrée de ses actifs en matière d'information et de technologie afin d'assurer une gestion et une exécution efficaces et efficientes du programme.

Parcs Canada amorcera des initiatives pour relever le défi que s'est donné le gouvernement fédéral dans le Discours du trône d'octobre 1999 : être le gouvernement qui communique le plus avec les citoyens et avec lequel les citoyens communiquent le plus. Au cours des trois prochaines années, des initiatives clés en matière de gestion de l'information permettront à Parcs Canada d'augmenter ses échanges avec les citoyens (par exemple en augmentant les possibilités de faire des visites virtuelles ou des réservations en direct). Parcs Canada poursuivra la mise en place de l'infrastructure, des politiques, des procédures, des lignes directrices et des normes nécessaires à la gestion efficace de l'échange de l'information au sein de l'organisation, avec les visiteurs et avec l'ensemble des citoyens canadiens. Le rythme de mise en œuvre dépendra de la disponibilité des fonds, comme c'est le cas avec toutes les grandes réalisations.

On lancera ensuite d'autres initiatives qui amélioreront la capacité de Parcs Canada de gérer les ressources qu'il est chargé de protéger. Ces initiatives viseront principalement à enrichir les banques et les systèmes nationaux d'information en géomatique que possède Parcs Canada et qui ont trait aux ressources écologiques, commémoratives et foncières.

En 2000-2001, Parcs Canada révisera ses pratiques et ses politiques de gestion de l'information et mettra en place un cadre de gestion afin de s'assurer que les biens liés à l'information et à la technologie sont gérés conformément aux pratiques de gestion optimales.

Relations avec les peuples autochtones

La plupart des sites de Parcs Canada sont concernés à des degrés variés par des questions autochtones. Il est par ailleurs admis actuellement que les partenariats et les relations de travail avec les peuples autochtones font partie de la vie normale de Parcs Canada et que les gestionnaires de ce dernier devraient s'efforcer d'intégrer ces rapports à leurs activités quotidiennes. Parcs Canada pourra être plus proactif s'il incorpore les questions autochtones à son travail de chaque jour.

Comme il est précisé dans la réponse de la ministre au Rapport de la Commission sur l'intégrité des parcs nationaux du Canada, Parcs Canada continuera d'explorer les possibilités de travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour réaliser une vaste gamme d'initiatives, y compris des initiatives dans les domaines de la culture, des écosystèmes et de la présentation de messages d'interprétation au public. Chaque fois que cela conviendra, Parcs Canada conclura des ententes de cogestion ou des protocoles.

Guidé par sa stratégie concernant l'embauche d'Autochtones (1999), Parcs Canada continuera de mettre l'accent sur l'augmentation de la proportion d'employés autochtones dans tous ses secteurs d'activités. Il continuera de s'occuper en priorité de la formation et du perfectionnement professionnel de ses employés autochtones, en particulier de ceux qui travaillent dans les secteurs d'activités pour lesquels des engagements précis ont été pris dans le cadre de revendications territoriales ou d'ententes de création de parc.

Parcs Canada continuera de s'efforcer de faire profiter davantage les peuples autochtones des possibilités de développement économique liées aux initiatives touristiques compatibles avec les valeurs des parcs nationaux ou des lieux historiques nationaux. Dans une perspective plus large, Parcs Canada continuera aussi d'ouvrir de nouvelles avenues de développement économique pour les Autochtones en leur offrant des possibilités de travail comme employés ou entrepreneurs.

Relations avec les groupes d'intervenants

Parcs Canada a besoin de l'appui et de l'intérêt du public, qu'il invite d'ailleurs à collaborer avec lui, à l'échelle nationale, régionale ou locale, en lui faisant connaître ses points de vue et en lui faisant profiter de ses connaissances générales ou spécialisées. Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation tirent avantage de la participation active des communautés qui les environnent.

Conscient de la valeur de l'apport des intervenants, Parcs Canada est prêt à établir et à maintenir des relations avec ces derniers par le biais de ses activités de planification et de consultation. L'Agence fait progresser ses orientations stratégiques en s'occupant activement de la création de rapports et de la réalisation d'ententes de collaboration avec les groupes d'intervenants influents. Les relations dont on parle ici peuvent prendre diverses formes : la participation aux travaux de comités chargés de fixer des orientations stratégiques (Alliance des lieux historiques de l'Ontario, National Tour Association des États-Unis, etc.), la collaboration à des partenariats de commercialisation comme ceux mis sur pied par la Commission canadienne du tourisme, et la coopération avec les organismes de conservation comme la Société pour la conservation de la nature. L'Agence travaille aussi en partenariat avec beaucoup de membres de l'industrie du tourisme, entre autres avec des voyagistes et l'Organisation de marketing des destinations, pour influer sur eux et pour profiter de leurs activités de commercialisation des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

En conformité avec la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, la première table ronde biennale aura lieu à l'automne 2000; elle servira à examiner le rendement de l'Agence et à discuter de ses futures priorités. Le choix de la disposition en table ronde est destiné à créer un environnement propice à une profonde réflexion et à l'éclosion d'un esprit de collaboration et de célébration chez les personnes réunies. La table ronde permettra aux Canadiens d'aider à déterminer les futures orientations de l'Agence par leurs discussions avec les participants au sujet des réalisations récentes de Parcs Canada et des nouveaux défis auxquels celui-ci fait face.

Gestion des ressources humaines

Description

Cette gamme de services englobe une stratégie holistique de gestion des ressources humaines essentielle au bon fonctionnement de l'Agence. La gestion des ressources humaines englobe les éléments suivants : le recrutement du personnel, la rémunération, la formation, les relations de travail, les programmes de formation en langues officielles, d'équité en emploi et de diversité, la négociation des marchés et la gestion des données pour comprendre les ressources humaines du programme.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Gérer efficacement les ressources humaines afin que Parcs Canada soit doté d'un personnel compétent, représentatif de la population du pays et jouissant d'un environnement de travail positif et dynamique.	Nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines.	• Nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines et nouvelles politiques.
	Équité en emploi et diversité.	• Pourcentage de l'effectif appartenant aux groupes visés par l'équité en emploi.

Mesure du rendement

Les dates cibles d'achèvement des politiques sur les ressources humaines seront fixées en 2000-2001. C'est dans le cadre du processus de planification des ressources humaines, au niveau local, que seront fixés les objectifs relatifs à l'équité en emploi et que seront élaborées les stratégies destinées à assurer le respect des engagements pris. Ces objectifs et ces stratégies seront revus annuellement en tenant compte de la disponibilité dans la population active. Parcs Canada sera en mesure d'indiquer plus abondamment et avec plus de précision quels sont ses objectifs après la réalisation d'une analyse de ses effectifs et l'achèvement des plans des ressources humaines de ses unités de gestion. Comme le fait voir le tableau suivant, des progrès ont été réalisés au cours de la dernière période.

Pourcentage des effectifs selon divers groupes

Groupes visés par l'équité en emploi	Pourcentage des effectifs		
	Disponibilité sur le marché du travail (Statistique Canada, 1996)	Parcs Canada (à compter du 31 mars 1999)	Parcs Canada (à compter du 31 mars 2000)
Femmes	46,4	37,2	39,0
Autochtones	2,1	3,9	4,8
Personnes handicapées	6,5	2,4	3,2
Minorités visibles	10,3	0,8	1,0

Stratégies clés

Nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines

En tant qu'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, Parcs Canada assume les responsabilités autrefois assumées par le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique. En vertu de la loi habilitante de l'Agence, le directeur général est investi de pouvoirs, en particulier en ce qui a trait à la dotation, à la classification et aux relations de travail, y compris dans le domaine de la négociation collective. L'Agence doit cependant assumer d'autres responsabilités imposées par la loi telles que l'équité en emploi et les langues officielles, par exemple; elle doit également s'occuper de questions courantes relatives aux ressources humaines telles que la planification de la relève et le perfectionnement professionnel.

Le cadre de responsabilité de l'organisation, dont l'élaboration doit se terminer au cours de l'exercice 2000-2001, indiquera les principaux résultats dont le directeur général de l'Agence sera responsable. Les indicateurs de rendement connexes seront définis pendant la période de planification tout comme les mécanismes de responsabilité liés aux secteurs de résultats de l'organisation.

Objectifs, résultats prévus et indicateurs du rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Indicateurs du rendement
Gérer efficacement les ressources humaines afin que Parcs Canada soit doté d'un personnel compétent, représentatif de la population du pays et jouissant d'un environnement de travail positif et dynamique.	Nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines.	• Nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines et nouvelles politiques.
	Équité en emploi et diversité.	• Pourcentage de l'effectif appartenant aux groupes visés par l'équité en emploi.

Mesure du rendement

Les dates cibles d'achèvement des politiques sur les ressources humaines seront fixées en 2000-2001. C'est dans le cadre du processus de planification des ressources humaines, au niveau local, que seront fixés les objectifs relatifs à l'équité en emploi et que seront élaborées les stratégies destinées à assurer le respect des engagements pris. Ces objectifs et ces stratégies seront revus annuellement en tenant compte de la disponibilité dans la population active. Parcs Canada sera en mesure d'indiquer plus abondamment et avec plus de précision quels sont ses objectifs après la réalisation d'une analyse de ses effectifs et l'achèvement des plans des ressources humaines de ses unités de gestion. Comme le fait voir le tableau suivant, des progrès ont été réalisés au cours de la dernière période.

Pourcentage des effectifs selon divers groupes

Groupes visés par l'équité en emploi	Pourcentage des effectifs		
	Disponibilité sur le marché du travail (Statistique Canada, 1996)	Parcs Canada (à compter du 31 mars 1999)	Parcs Canada (à compter du 31 mars 2000)
Femmes	46,4	37,2	39,0
Autochtones	2,1	3,9	4,8
Personnes handicapées	6,5	2,4	3,2
Minorités visibles	10,3	0,8	1,0

Stratégies clés

Nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines

En tant qu'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, Parcs Canada assume les responsabilités autrefois assumées par le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique. En vertu de la loi habilitante de l'Agence, le directeur général est investi de pouvoirs, en particulier en ce qui a trait à la dotation, à la classification et aux relations de travail, y compris dans le domaine de la négociation collective. L'Agence doit cependant assumer d'autres responsabilités imposées par la loi telles que l'équité en emploi et les langues officielles, par exemple; elle doit également s'occuper de questions courantes relatives aux ressources humaines telles que la planification de la relève et le perfectionnement professionnel.

Le cadre de responsabilité de l'organisation, dont l'élaboration doit se terminer au cours de l'exercice 2000-2001, indiquera les principaux résultats dont le directeur général de l'Agence sera responsable. Les indicateurs de rendement connexes seront définis pendant la période de planification tout comme les mécanismes de responsabilité liés aux secteurs de résultats de l'organisation.

En 2001-2002, on élaborera des mécanismes pour mesurer le rendement en gestion des ressources humaines. On concevra aussi des systèmes de présentation de rapports au Parlement. Il est prévu d'effectuer une enquête auprès des employés en 2001-2002. Le premier compte rendu sur la cohérence du régime de gestion des ressources humaines sera fait en 2003-2004, en conformité avec la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* qui prévoit l'exécution d'une telle action tous les cinq ans. Il s'appuiera sur un examen indépendant de la gestion des ressources humaines de l'Agence, basé sur les valeurs et les principes de cette dernière.

Des éléments essentiels du nouveau cadre de gestion des ressources humaines seront développés davantage en conformité avec les valeurs et les principes de gestion de l'Agence. On élaborera une stratégie globale de rémunération liée à des programmes des ressources humaines tels que la classification et les relations de travail. Le cadre sera conçu de manière à résumer tous les éléments clés de la gestion des ressources humaines, à les ordonner et à faire voir les liens qui existent entre eux. Les relations entre les syndicats et la direction continueront d'évoluer. Quand les nouvelles unités de négociation auront été identifiées, les syndicats seront accrédités et pourront représenter les employés de Parcs Canada.

Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada augmentera sa capacité de suivre de près l'évolution de sa population de travailleurs afin de toujours avoir une connaissance suffisante de ses caractéristiques et des tendances qui se manifestent chez elle. La mise en place de PeopleSoft et les améliorations qu'il est prévu d'apporter au système contribueront à répondre aux besoins en planification de la relève.

L'étude de la démographie des différents groupes ou catégories de Parcs Canada indique que la planification de la relève est en train de devenir un problème important tout comme le maintien du savoir-faire de l'organisation et le développement de nouvelles compétences.

Équité en emploi et diversité

Parcs Canada continuera de faire des efforts pour que tous les groupes visés par l'équité en emploi soient représentés adéquatement en son sein. À cette fin, il adoptera des pratiques de recrutement innovatrices. Le plan d'équité en matière d'emploi accorde une attention particulière aux engagements spéciaux pris à l'égard des Autochtones pour ce qui est des revendications territoriales, des ententes sur la création de parcs nationaux et d'autres règlements avec la Commission canadienne des droits de la personne.

INFORMATION FINANCIÈRE

CONTEXTE

Au cours des dernières années, Parcs Canada a honoré son obligation de contribuer à l'objectif de réduction du déficit fédéral. Au total, le budget de Parcs Canada a été amputé en fonds alloués de 104 M$ ou de 25 p. 100. Cette baisse, comparativement à l'effort exigé d'autres ministères, n'était pas exceptionnelle. Toutefois, elle s'est produite à une époque où le gouvernement s'était engagé à achever les réseaux des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation sans attribuer de nouveaux fonds à l'Agence Parcs Canada. Cette dernière a réussi à réorienter des crédits et à les utiliser pour l'élargissement des réseaux jusqu'à l'exercice 1999-2000. Actuellement, les sommes que requiert le fonctionnement des places patrimoniales sont si élevées que l'Agence ne peut qu'avancer très lentement dans la voie de l'élargissement des réseaux.

DONNÉES IMPORTANTES

Six états financiers ont été préparés aux fins du présent plan.

Le tableau 1 présente le revenu total de Parcs Canada pendant la période de planification.

Le tableau 2 présente le revenu qui sera déposé dans le compte des nouveaux parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

Le tableau 3 présente des prévisions de recettes provenant de toutes les sources. Il faut noter qu'on a entrepris de soumettre à un examen les fonds renouvelables des périmètres urbains et d'élaborer un plan d'affaires pour décrire dans leurs grandes lignes les stratégies à long terme. Des subventions continueront de compenser les frais d'exploitation des périmètres urbains.

Le tableau 4 fournit une estimation initiale des fonds alloués aux huit gammes de services de Parcs Canada. Ces données seront peaufinées grâce à l'analyse de plans d'affaires ultérieurs (pour les unités de gestion, les centres de services et les directions générales du Bureau national). On constate en général une stabilité des dépenses prévues par gamme de services, pour les cinq prochaines années. Cependant, pour atteindre une certaine souplesse budgétaire générale, on réduira les dépenses dans plusieurs gammes de services, mais surtout dans la gamme des services aux visiteurs; les fonds récupérés seront alloués aux gammes de services qui reflètent les priorités de Parcs Canada telles que l'intégrité écologique et commémorative et la mise en valeur du patrimoine.

Le tableau 5 présente le financement par type de dépense. Il convient de porter particulièrement attention au niveau modeste du financement des immobilisations disponible pour créer de nouveaux lieux patrimoniaux et réparer l'ensemble actuel d'immeubles et d'ouvrages de 7 milliards de dollars. Parcs Canada a modifié la définition du terme immobilisation pour qu'il soit plus conforme aux principes comptables généralement reconnus. Ce terme ne désigne plus que les dépenses relatives à l'aménagement, à l'acquisition, à la construction ou à l'amélioration de biens, pour lesquelles le seuil est de 10 K$.

Le tableau 6 présente les projets d'investissement dépassant 2 M$ et les grands programmes de développement. Ces données sont importantes car elles montrent que tous les fonds disponibles pour les projets d'expansion des réseaux (voir le Compte des nouveaux parcs et des lieux historiques) sont déjà tous engagés pendant la période de planification.

Nota :

On a mis à jour certains tableaux à la lumière du Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2003 pour que soient prises en compte les modifications apportées au plan d'immobilisations à long terme ainsi que les décisions définitives correspondant aux stratégies clés indiquées dans le présent plan d'entreprise.

TABLEAU 1 — REVENU : CRÉDITS ALLOUÉS PRÉVUS ET RECETTES NETTES EN VERTU D'UN CRÉDIT (en M$)

	Prévisions 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Crédits alloués						
Crédit pour dépenses du programme	285,2	255,1	259,0	247,6	250,6	242,6
Versement au compte des nouveaux parcs nationaux et des nouveaux lieux historiques nationaux	12,0	11,1	6,5	5,1	5,1	5,1
(L)*Dépenses équivalant aux recettes d'exploitation	62,0	62,3	63,5	63,9	63,9	63,9
(L) Fonds renouvelable des unités de gestion de Parcs Canada	(0,5)	(1,7)	(1,7)	(1,7)	(1,7)	(1,7)
(L) Fonds renouvelable des périmètres urbains	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	29,4	30,6	30,6	30,6	30,6	30,6
Total des crédits alloués	**388,5**	**357,8**	**358,3**	**345,9**	**348,9**	**340,9**
Recettes nettes en vertu d'un crédit						
Fonds renouvelable des unités de gestion de Parcs Canada	5,0	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3
Fonds renouvelable des périmètres urbains	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
Recettes nettes totales en vertu d'un crédit	**15,1**	**15,4**	**15,4**	**15,4**	**15,4**	**15,4**
REVENU TOTAL	**403,6**	**373,2**	**373,7**	**361,3**	**364,3**	**356,3**

*(L) Législatif

TABLEAU 2 — REVENU : COMPTE PRÉVU DES NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET DES NOUVEAUX LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX (en M$)

	Prévisions 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Paiement provenant des crédits alloués	12,0	11,1	6,5	5,1	5,1	5,1
Recettes versées sur le compte des nouveaux parcs nationaux et des lieux historiques nationaux						
Vente de terrains et d'immeubles	0,1	1,7	3,3	1,5	2,0	0,5
Total des recettes versées sur le compte des nouveaux parcs nationaux et des lieux historiques nationaux	0,1	1,7	3,3	1,5	2,0	0,5
REVENU TOTAL	**12,1**	**12,8**	**9,8**	**6,6**	**7,1**	**5,6**

TABLEAU 3 — RECETTES PRÉVUES (en M$)

	Prévisions 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Recettes d'exploitation						
Droits d'entrée	28,0	27,9	28,4	28,5	28,5	28,5
Droits pour les activités de loisirs	18,0	18,4	19,1	19,4	19,4	19,4
Loyers tirés de terres, d'immeubles et de concessions	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Total des recettes d'exploitation	**62,0**	**62,3**	**63,5**	**63,9**	**63,9**	**63,9**
Fonds renouvelable des périmètres urbains						
Frais municipaux	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Subsides	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2
Total du fonds renouvelable des périmètres urbains	**10,1**	**10,1**	**10,1**	**10,1**	**10,1**	**10,1**
Fonds renouvelable des unités de gestion						
Recettes tirées des sources thermales	4,2	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Recettes tirées des terrains de golf	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Total du fonds renouvelable des unités de gestion	**5,0**	**5,3**	**5,3**	**5,3**	**5,3**	**5,3**
SOUS-TOTAL	**77,1**	**77,7**	**78,9**	**79,3**	**79,3**	**79,3**
COMPTE DES NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET DES NOUVEAUX LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX						
Vente de terres et d'immeubles	0,1	1,7	3,3	1,5	2,0	0,5
TOTAL DU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET DES NOUVEAUX LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX	0,1	1,7	3,3	1,5	2,0	0,5
RECETTES BRUTES	77,2	79,4	82,2	80,8	81,3	79,8
RECETTES MOINS LES SUBSIDES DU FONDS RENOUVELABLE	**71,0**	**73,2**	**76,0**	**74,6**	**75,1**	**73,6**

TABLEAU 4 — UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR GAMME D'AFFAIRES ET GAMME DE SERVICES (en M$)

	Prévisions 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Intendance des places patrimoniales nationales						
Création de places patrimoniales nationales	31,7	22,9	23,2	16,6	17,6	14,7
Protection des ressources patrimoniales	90,0	87,0	87,0	87,0	87,0	87,0
Mise en valeur du patrimoine	42,0	42,6	43,6	41,6	41,9	40,8
Sous-total	**163,7**	**152,5**	**153,8**	**145,2**	**146,5**	**142,5**
Utilisation et appréciation par les Canadiens						
Services aux visiteurs	133,6	121,8	114,2	117,9	119,3	116,0
Périmètres urbains	11,0	10,7	19,8	11,3	11,5	11,2
Routes de transit	9,2	10,3	10,9	11,9	12,0	11,6
Sous-total	**153,8**	**142,8**	**144,9**	**141,1**	**142,8**	**138,8**
Services ministériels						
Gestion de Parcs Canada	68,6	64,9	62,4	62,4	62,4	62,4
Gestion des ressources humaines	17,5	13,0	12,6	12,6	12,6	12,6
Sous-total	**86,1**	**77,9**	**75,0**	**75,0**	**75,0**	**75,0**
TOTAL	**403,6**	**373,2**	**373,7**	**361,3**	**364,3**	**356,3**

TABLEAU 5 — UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR TYPE DE DÉPENSE (en M$)

	Prévisions 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Type de dépense						
Traitements et salaires	174,1	161,7	161,7	161,7	161,7	161,7
Régimes d'avantages sociaux des employés	30,1	31,3	31,3	31,3	31,3	31,3
Biens et services d'exploitation	138,3	124,4	118,7	116,6	117,5	118,1
Investissement	55,0	53,0	60,0	50,0	53,0	45,0
Subventions et contributions	6,1	2,8	2,0	1,7	0,8	0,2
TOTAL *	**403,6**	**373,2**	**373,7**	**361,3**	**364,3**	**356,3**

COMPTE DES NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET DES NOUVEAUX LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Type de dépense						
Immobilisations	6,0	6,0	5,0	3,0	3,0	3,0
Planification - Négociation (nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux)	4,2	4,2	3,0	2,1	2,5	2,6
Contributions (à frais partagés)	1,9	2,6	1,8	1,5	0,6	0,0
TOTAL	**12,1**	**12,8**	**9,8**	**6,6**	**7,1**	**5,6**

* Les totaux comprennent les dépenses faites à partir du compte des nouveaux parcs nationaux et des nouveaux lieux historiques nationaux.

TABLEAU 6 — GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATION PRÉVUS SUPÉRIEURS À 2 M$ ET PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT PRÉVUS (en M$)

GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATION						
Parcs nationaux						
Gros Morne - Centre de découverte	5,3	4,6	0,7	-	-	-
Lieux historiques nationaux						
Forteresse-de-Louisbourg – remplacement du système d'extincteurs à eau	7,2	3,6	0,9	0,9	0,8	1,0
Citadelle de Halifax - stabilisation de l'île George	3,9	3,2	0,7	-	-	-
Fortifications de Québec - Nouvelles casernes	12,1	9,9	1,6	0,3	0,3	-
Fort-Témiscamingue - mise en œuvre	3,1	2,9	0,2	-	-	-
Centre d'accueil de Grand-Pré	2,0	-	0,2	1,0	0,8	-
Gulf of Georgia Cannery - restauration et développement	6,6	6,1	0,5	-	-	-
Canaux historiques						
Canal-de-Lachine - Amélioration commémoration du patrimoine	8,2	1,9	1,8	3,2	1,3	
ouverture des écluses et déblaiement des ponts	20,8	11,8	2,0	6,5	0,5	-
Voie-navigable - Trent-Severn - réfection de Big Chute	5,2	1,8	3,4	-	-	-
PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT **(compte des nouveaux parcs nationaux et des nouveaux lieux historiques nationaux)**						
Contributions à frais partagés						
Lieux historiques nationaux	n.d.	n.d.	2,6	1,8	1,5	n.d.
Parcs nationaux						
Wapusk -						
aménagement	4,0	2,8	0,4	0,4	0,4	-
centre d'accueil	3,5	-	0,4	1,0	0,8	1,3
Sirmilik - Aménagement	4,0	0,3	0,1	0,2	0,2	3,2

TABLEAU 6 — GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATION PRÉVUS SUPÉRIEURS À 2 M$ ET PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT PRÉVUS *(suite)*

Tuktut Nogait Ouest - Aménagement	6,3	2,3	1,2	0,3	0,1	2,4
Aires marines nationales de conservation						
Saguenay - Saint-Laurent - Aménagement	28,3	24,2	1,1	0,6	1,0	1,4
Gwaii Haanas - Aménagement	20,0	16,9	-	-	-	-
Lieux historiques nationaux						
Grosse-Île et le Mémorial des Irlandais - Aménagement du site	22,6	17,6	1,0	0,5	0,5	3,0

ANNEXE 1 : SOMMAIRE - PLAN DE PARCS CANADA POUR 2000-2005

Mandat

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière qu'il soit légué intact aux générations présentes et à venir.

Gamme d'affaires 1 : Intendance des places patrimoniales nationales
Résultat clé de la gamme d'affaires : Création, protection et mise en valeur des ressources naturelles ou culturelles de places patrimoniales importantes

Gamme de services	Objectifs stratégiques	Résultats prévus	Vérifiés clés

ANNEXE 1 : SOMMAIRE - PLAN DE PARCS CANADA POUR 2000-2005

Mandat

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière qu'il soit légué intact aux générations présentes et à venir.

Gamme d'affaires 1 : Intendance des places patrimoniales nationales
Résultat clé de la gamme d'affaires : Création, protection et mise en valeur des ressources naturelles ou culturelles de places patrimoniales importantes

Gamme de services	Objectifs stratégiques	Résultats prévus	Activités clés
1 : CRÉATION DE PLACES PATRIMONIALES NATIONALES	Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées (à condition d'obtenir de nouveaux fonds).	• Créer au cours des trois prochaines années (à condition d'obtenir de nouveaux fonds) : trois parcs nationaux dans des régions non représentées (îles Gulf, Interlac et Ukkusiksalik) et deux aires marines nationales de conservation (lac Supérieur et Gwaii Haanas). • Achever au cours des cinq prochaines années : les études de faisabilité et/ou négociations relatives à quatre parcs nationaux et à deux aires marines nationales de conservation. • Opérer des progrès dans la création de parcs nationaux. À cette fin, choisir des terres pouvant être utilisées pour former un parc national, effectuer des études de faisabilité, négocier des ententes de création de parc et acquérir/rassembler des terres.
		Désignation et commémoration de nouveaux lieux, personnages ou événements d'importance historique nationale particulièrement dans les régions prioritaires sous-représentées.	• Consulter et aider à la recherche en vue de trouver et de désigner 135 lieux, personnages et événements au cours des cinq prochaines années. Célébrer l'histoire des Autochtones, des femmes et des communautés ethno-culturelles de 55 de ces lieux, personnages et événements. • Publier un plan du réseau des lieux historiques nationaux et élaborer une stratégie de mise en œuvre. • Investir dans 57 lieux historiques nationaux en conformité avec des ententes conclues dans le cadre du programme national à frais partagés au cours des cinq prochaines années (à condition d'obtenir de nouveaux fonds).

DE 2000-2001 A 2004-2005

Gamme d'affaires 1 (suite) : Intendance des places patrimoniales nationales			
Gamme de services	Objectifs stratégiques	Résultats prévus	Activités clés
2 : PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES	Assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux, la viabilité des aires marines nationales de conservation, de même que l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	Amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux.	• Évaluer les recommandations du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique et exécuter le plan d'action de la ministre (certaines décisions du plan d'action sont conditionnelles à l'obtention de nouveaux fonds). • Faire une plus grande place à la science et à la surveillance et les intégrer davantage au processus décisionnel interne. • Suivre de près le processus de proposition de textes législatifs destinés à améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. • Exécuter un programme de formation sur l'intégrité écologique destiné au personnel de Parcs Canada. • Améliorer les actions destinées à réduire l'importance des facteurs de stress dans les parcs nationaux. • Continuer de négocier des ententes mutuellement profitables avec les provinces de façon que les besoins de chaque aire protégée soient comblés.
		Amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	• Mettre en œuvre des mesures correctives dans les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada dont l'état est « acceptable » ou qui sont « en mauvais état » selon le Rapport sur l'état des parcs. • Permettre à la famille des lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada d'utiliser les services professionnels et techniques de ce dernier.
		Protection par des dispositions législatives des places historiques placées sous la responsabilité du gouvernement fédéral et création d'outils destinés à aider les intendants n'appartenant pas au gouvernement fédéral à protéger les places historiques qui leur sont confiées.	• Exécuter les orientations ministérielles destinées : à assurer la protection par des dispositions législatives des lieux historiques nationaux et des épaves patrimoniales dont le gouvernement fédéral est responsable, des édifices fédéraux à valeur patrimoniale et des biens archéologiques situés sur des terres fédérales; à permettre aux intendants non fédéraux de mieux préserver les places historiques qui leur sont confiées. • Créer des lois et des règlements, un registre des places historiques, des normes de conservation et un processus d'agrément.

Gamme d'affaires 1 (suite) : Intendance des places patrimoniales nationales			
Gamme de services	**Objectifs stratégiques**	**Résultats prévus**	**Activités clés**
3 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	**Renseigner les visiteurs canadiens et étrangers sur le patrimoine du Canada et leur permettre de mieux savoir ce que sont l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative, ainsi que de mieux apprécier les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.**	**Amélioration de la mise en valeur du patrimoine dans toutes les places patrimoniales de Parcs Canada.**	• **Prêter attention à la participation aux programmes de mise en valeur du patrimoine exécutés sur place et à l'efficacité de ces programmes comme outils servant à faire connaître l'importance nationale des ressources et le mandat de Parcs Canada.** • **Raviver la capacité du personnel et des tiers exécutant des programmes d'assurer la mise en valeur du patrimoine.** • **Renouveler les produits de mise en valeur du patrimoine.**
		Augmentation du nombre des Canadiens sensibilisés et amélioration de la connaissance des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.	• **Consacrer au moins 5 p. 100 du budget aux communications.** • **Exécuter des programmes de diffusion externe s'adressant aux jeunes, aux milieux urbains et aux communautés ethno-culturelles.** • **Lancer des programmes d'interprétation et de diffusion externe.** • **Établir des partenariats pour faire connaître davantage la valeur des réseaux des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux ou celle de parcs ou d'autres lieux donnés.**
Gamme d'affaires 2 : Utilisation et appréciation par les Canadiens Résultat de la gamme d'affaires : Les Canadiens ont l'occasion d'utiliser et d'apprécier les places patrimoniales nationales et, en même temps, de soutenir la conservation du patrimoine du pays et d'y contribuer.			
4 : SERVICES AUX VISITEURS	**Offrir aux visiteurs, dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, des services de qualité leur permettant d'utiliser et d'apprécier les places patrimoniales, en minimisant à un niveau acceptable les perturbations connexes.**	**Les utilisations et les attentes des visiteurs sont gérées de manière à réduire au minimum l'effet sur les ressources sans diminuer la satisfaction des visiteurs à l'égard des installations, des programmes et des services.**	• **Élaborer des stratégies pour influer sur les attentes des visiteurs et sur leur façon d'utiliser les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.** • **Réaliser des études de marché pour mieux connaître les besoins et les comportements des visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.** • **Mesurer la satisfaction des clients au moyen d'enquêtes effectuées dans les parcs et les lieux historiques.** • **Améliorer les services de renseignements sans frais d'interurbain.**

Gamme d'affaires 2 (suite) : Utilisation et appréciation par les Canadiens
Résultat de la gamme d'affaires : Les Canadiens ont l'occasion d'utiliser et d'apprécier les places patrimoniales nationales et, en même temps, de soutenir la conservation du patrimoine du pays et d'y contribuer.

Gamme de services	Objectifs stratégiques	Résultats prévus	Activités clés
5 : PÉRIMÈTRES URBAINS	En tant que modèles de durabilité, assurer une direction et une administration efficaces aux collectivités situées dans un parc national.	Pratiques écologiques et de gestion des collectivités judicieuses pour les périmètres urbains compris dans un parc national.	• Donner aux périmètres urbains la possibilité d'utiliser des infrastructures et des services municipaux appropriés. • Encourager la bonne intendance de l'environnement et l'absence d'effets négatifs nets sur l'environnement. • Utiliser les périmètres urbains aux fins d'initiatives environnementales. • Exécuter les décisions découlant de l'examen décennal des loyers fonciers.
6 : ROUTES DE TRANSIT	Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui minimisent les impacts sur les écosystèmes.	Les routes de transit demeurent ouvertes.	• Entretenir les routes de transit des parcs nationaux et élaborer une stratégie financière à long terme pour les 21 routes qui traversent des aires protégées.

Gamme d'affaires 3 : Services ministériels
Résultat de la gamme d'affaires : Rôle de leader joué, directement et indirectement, par Parcs Canada dans la gestion efficace et efficiente de ses ressources en vue de la protection et de la mise en valeur des endroits du patrimoine

Gamme de services	Objectifs stratégiques	Résultats prévus	Activités clés
7 : GESTION DE PARCS CANADA	Améliorer la gestion de Parcs Canada, en mettant l'accent en particulier sur l'utilisation d'un processus décisionnel efficace et sur la création de relations productives avec les collectivités autochtones.	Gestion efficace du patrimoine bâti.	• Mettre en œuvre un cadre de gestion des biens : déterminer les principales responsabilités de ceux qui ont la garde des biens, élaborer la politique et voir à ce que la structure organisationnelle et le processus décisionnel permettent d'optimiser la gestion des biens.
		Amélioration de la capacité d'analyser les investissements et, partant, de prendre des décisions judicieuses.	• Introduire la méthode de la comptabilité d'exercice en 2000-2001 pour fournir aux décideurs des renseignements sur les coûts pouvant être étayés. • Mettre en œuvre un système intégré de gestion financière et de gestion des biens.
		Amélioration de l'utilisation de la technologie de l'information.	• Mettre en place un cadre de gestion de l'information et de la technologie de l'information pour que la planification des investissements consacrés au matériel d'information et à la technologie de l'information soit judicieuse. • Élaborer des projets en vue de fournir aux Canadiens des services en ligne en liaison avec les initiatives semblables touchant l'ensemble du gouvernement.

Gamme d'affaires 3 (suite) : Services ministériels			
Gamme de services	Objectifs stratégiques	Résultats prévus	Activités clés
			• Élaborer et exécuter un programme national sur les renseignements basé sur les prescriptions applicables du législateur et sur les meilleures pratiques de gestion.
		Amélioration des relations avec les Autochtones.	• Incorporer les questions autochtones aux affaires courantes de Parcs Canada. • Créer avec les Autochtones des accords de coopération ainsi que des initiatives et des projets conjoints pour des parcs et des lieux historiques. • Améliorer l'emploi, le maintien en fonction et le perfectionnement professionnel pour les employés autochtones. • Améliorer les possibilités de progrès économique qu'offrent le tourisme et les occasions de développement économique connexes pour les Autochtones.
		Amélioration des relations avec les groupes d'intervenants.	• Satisfaire aux dispositions législatives relatives à l'obligation de consulter et d'informer les Canadiens tous les deux ans dans le cadre d'un forum biennal. • Collaborer davantage avec les partenaires de la famille des lieux historiques nationaux pour améliorer l'intégrité commémorative de ces derniers. • Collaborer davantage avec les partenaires des écosystèmes environnants pour améliorer l'intégrité écologique de ces derniers. • Travailler avec l'industrie touristique pour influer sur les messages et les pratiques et, de cette façon, modifier les attentes et les comportements des visiteurs. • Travailler davantage avec les partenaires des milieux de l'éducation et de l'enseignement, en particulier au niveau des gouvernements territoriaux et provinciaux à améliorer la mise en valeur du patrimoine.

Gamme d'affaires 3 (suite) : Services ministériels Résultat de la gamme d'affaires : Rôle de leader joué, directement et indirectement, par Parcs Canada dans la gestion efficace et efficiente de ses ressources en vue de la protection et de la mise en valeur des endroits du patrimoine			
Gamme de services	**Objectifs stratégiques**	**Résultats prévus**	**Activités clés**
8 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	**Gérer efficacement les ressources humaines afin que Parcs Canada soit doté d'un personnel compétent, représentatif de la population du pays et jouissant d'un environnement de travail positif et dynamique.**	**Nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines.**	• **Créer pour l'Agence les principaux éléments du cadre de responsabilité pour la gestion des ressources humaines** • **Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre les autres éléments du nouveau cadre de responsabilité pour la gestion des ressources humaines et donner aux employés la formation nécessaire (la classification, les autres modes de règlement des conflits, la négociation collective).** • **Favoriser l'exécution des programmes des ressources humaines qui ont pour objet les questions relatives à la planification de la relève et au perfectionnement professionnel.** • **Élaborer et exécuter un plan national des ressources humaines basé sur les besoins prévisibles en compétences.**
		Équité en matière d'emploi et diversité.	• **Remplir les engagements pris par l'Agence en matière d'équité d'emploi et de diversité.**

ANNEXE 2 : SOMMAIRE - MESURE DU RENDEMENT - PLAN DE PARCS CANADA POUR 2000-2005

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Données et objectifs
Création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées	Nombre de régions naturelles représentées par des parcs nationaux. Nombre de régions marines représentées par des aires marines nationales de conservation.	Parcs Canada gère 39 parcs nationaux et réserves de parc national représentant 25 des 39 régions naturelles du Canada (64 p. 100 des régions sont donc représentées). Parcs Canada ajoutera trois autres régions au réseau au cours des trois prochaines années, s'il obtient les fonds requis. Il y a actuellement trois aires marines nationales de conservation et une réserve de parc représentant cinq des 29 régions marines du Canada. Parcs Canada ajoutera deux régions au réseau au cours des trois prochaines années, s'il obtient les fonds requis.
Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, personnages ou événements d'importance historique nationale particulièrement dans les régions prioritaires sous-représentées.	Nombre de lieux, personnages et événements désignés. Nombre de désignations relatives à des priorités stratégiques. Nombre de lieux historiques nationaux améliorés grâce à des ententes à frais partagés.	L'objectif est de désigner 135 lieux, personnages ou événements au cours des cinq prochaines années. Jusqu'ici, on a procédé à 251 désignations relatives à des priorités stratégiques; ces désignations représentent 14,4 p. 100 des 1 745 lieux, personnages et événements désignés. On vise à désigner 11 autres lieux, personnages et événements chaque année de manière à obtenir un total de 306 désignations (16,3 p. 100 du nombre total de désignations) d'ici à la fin de la période de planification de cinq ans. Depuis 1988, 53 ententes à frais partagés ont été conclues; 15 sont encore actives. On vise à établir des ententes semblables avec 43 des lieux historiques nationaux admissibles qui figurent sur la liste d'attente ainsi que 32 nouvelles ententes, au cours des cinq prochaines années, si les fonds requis sont disponibles.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Données et objectifs
Amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux.	Évaluation de la détérioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux.	Échelle allant de un (absence de détérioration de l'écosystème) à cinq (détérioration grave de l'écosystème). Parmi les 38 parcs ou réserves de parcs ayant communiqué des données, 8 p. 100 ont dit que leurs écosystèmes ne se sont pas détériorés, 11 p. 100 ont rapporté une détérioration mineure, 26 p. 100 une détérioration importante, 44 p. 100 une détérioration très importante et 11 p. 100 une détérioration grave. On ne prévoit qu'une modification mineure du pourcentage des parcs dans chacune des catégories pendant le présent horizon de planification.
Amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	Évaluation de l'état des ressources culturelles.	État des ressources culturelles : 35 p. 100 en bon état, 41 p. 100 dans un état acceptable, 20 p. 100 en mauvais état, 4 p. 100 fermées. Parcs Canada prévoit que le nombre des biens culturels bâtis en mauvais état augmentera pendant la période de planification. Cette prévision est basée sur les données relatives aux dépenses prévues.
	Évaluation de la communication au public et des pratiques de gestion respectueuses de l'intégrité commémorative.	La communication des messages, après un examen dans 12 sites seulement, a été notée ainsi : bon : 33 p. 100; acceptable : 33 p. 100; mauvais état : 33 p. 100. Les pratiques de gestion, après un examen dans 12 sites seulement, ont été notées ainsi : bon : 58 p. 100; acceptable : 42 p. 100. On vise à augmenter le pourcentage dans la colonne « bon » pour la communication des messages importants et les pratiques de gestion.
Protection par des dispositions législatives des places historiques placées sous la responsabilité du gouvernement fédéral et création d'outils destinés à aider les intendants n'appartenant pas au gouvernement fédéral à protéger les places historiques qui leur sont confiées.	Nombre de nouvelles aires historiques protégées.	Ce programme est en cours d'élaboration.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Données et objectifs
Amélioration de la mise en valeur du patrimoine dans les places patrimoniales confiées à Parcs Canada.	État des biens de mise en valeur du patrimoine. Pourcentage des visiteurs utilisant les programmes de mise en valeur du patrimoine. Pourcentage des visiteurs satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine. Pourcentage des visiteurs capables de reconnaître les messages d'importance nationale.	L'état des biens de mise en valeur du patrimoine a été noté ainsi : bon : 27 p. 100; acceptable : 45 p. 100; mauvais état : 25 p. 100; fermé : 2 p. 100. Les données relatives à ces indicateurs seront recueillies dans un échantillon de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux pendant la saison 2000-2001.
Augmentation du nombre des Canadiens sensibilisés et amélioration de la connaissance des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.	Nombre des bénéficiaires des programmes de diffusion externe/éducation. Pourcentage des visiteurs satisfaits des programmes de diffusion externe/éducation.	On n'a pas encore entrepris d'élaborer une approche normalisée pour mesurer ces indicateurs. En 2001-2002, il est possible que Parcs Canada recueille des données.
Les utilisations et les attentes des visiteurs sont gérées de manière à réduire au minimum l'effet sur les ressources sans diminuer la satisfaction des visiteurs à l'égard des installations, des programmes et des services.	Nombre des visiteurs accueillis dans les parcs et les lieux historiques. Pourcentage des visiteurs satisfaits accueillis par les parcs et les lieux historiques.	Depuis 1994-1995, le nombre des visites a oscillé entre 24,4 millions et 25,7 millions. En 1998-1999, le nombre des visiteurs s'est élevé à 24,9 millions. On n'a pas fixé d'objectif pour le nombre des visiteurs. Au cours de la période 1997-1999 (d'une durée de trois ans), Parcs Canada a effectué 105 enquêtes sur la satisfaction de ses visiteurs. Les résultats de ces enquêtes démontrent que l'objectif de 85 p. 100 a été atteint ou dépassé dans 98 sites (ou 93 p. 100 des sites).
Des pratiques de gestion saines visant l'environnement et les collectivités des périmètres urbains à l'intérieur des parcs nationaux.	L'apport de Parcs Canada aux finances des périmètres urbains. Les pratiques de gestion de l'environnement des périmètres urbains.	L'objectif de Parcs Canada est de générer, d'ici à 2003-2004, assez de recettes provenant de divers sources, pour payer la plus grande partie des frais d'exploitation des périmètres urbains. Les objectifs seront établis en 2000-2001. Les mesures de rendement visant à évaluer les collectivités de parcs en tant que modèles d'excellence en environnement seront élaborées en 2000-2001.
Les routes peuvent continuer de servir au trafic de traversée.	Évaluation de l'état des routes de transit.	Aujourd'hui, 29 p. 100 des routes sont en bon état, 40 p. 100 présentent un état acceptable et 31 p. 100 sont en mauvais état. Parcs Canada prévoit que le pourcentage des biens dans l'état est acceptable ou mauvais augmentera pendant la période de planification. Aucune route ne sera fermée.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Données et objectifs
Gestion efficace des immeubles et des ouvrages.	État des biens contemporains.	Aujourd'hui, 30 p. 100 des biens contemporains sont dans un bon état, 39 p. 100 dans un état acceptable, 29 p. 100 en mauvais état, 2 p. 100 sont fermés. Compte tenu des niveaux de financement prévus, il est réaliste de prévoir que la détérioration de l'état des biens contemporains s'accélérera au cours des cinq prochaines années. On prévoit en fait qu'on perdra 570 M$ en biens, au cours des cinq prochaines années, si les fonds prévus ne sont pas augmentés.
Utilisation de la technologie de l'information.	Nombres des visiteurs reçus dans les sites des réseaux Internet et Intranet.	1,5 million de visites dans Internet en 1999-2000 - l'objectif vise à doubler annuellement ce nombre.
Amélioration des relations avec les Autochtones.	Nombre de partenariats/initiatives conjointes avec les Autochtones.	Objectifs à déterminer.
Nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines.	Mise en place de nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines et de nouvelles politiques.	Les dates cibles d'achèvement des politiques sur les ressources humaines seront fixées en 2000-2001.
Équité en emploi et diversité.	Pourcentage de l'effectif appartenant aux groupes visés par l'équité d'emploi.	Autochtones / Personnes handicapées / Minorités visibles / Femmes Disponibilité (Recensement de 1996) 2,1 % / 7,0 % / 10,3 % / 46,4 % Parcs Canada 4,8 % / 3,2 % / 1,0 % / 39,0 % C'est dans le cadre du processus de planification des ressources humaines, au niveau local, que seront fixés les objectifs relatifs à l'équité d'emploi et que seront élaborées les stratégies concernant l'équité d'emploi; ces objectifs et ces stratégies seront revus annuellement.

ANNEXE 3 : GLOSSAIRE

Biens

Parcs Canada possède et gère 15 233 biens contemporains (75 p. 100 de la valeur du total des biens), 2 398 biens cultuels (24 p. 100) et 1 023 biens de mise en valeur du patrimoine (1 p. 100).

Biens contemporains - Les biens contemporains sont des biens comme des campings, des centres d'accueil, des routes, des ponts, des écluses et des barrages contemporains, des canalisations d'eau et des égouts, qui sont utilisés par les visiteurs et les résidants. Parmi les biens contemporains de Parcs Canada, il y a aussi des installations administratives, des logements pour le personnel, des aires de service, des véhicules et du matériel lourd. Parcs Canada exécute un programme complet de notation de l'état de ses biens. Ce programme est basé sur les éléments suivants : risques auxquels sont exposés les biens, la santé et la sécurité, le niveau de service et l'état général des biens.

Biens culturels - Les biens culturels sont au cœur du mandat de Parcs Canada, qui est responsable de leur protection pour les générations futures. Ils sont divisés en ressources du niveau I et en ressources du niveau II, en fonction de leur valeur historique, et sont situés dans les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux. Au nombre de ces biens, il y a des bâtiments et des ouvrages (les constructions, les ponts, les fortifications, les ouvrages maritimes, les terres, les monuments et les plaques), les collections et les ressources archéologiques sur place.

Biens de mise en valeur du patrimoine - Les biens de mise en valeur du patrimoine sont les produits matériels, les outils et les lieux qui servent à renseigner les visiteurs sur l'importance de Parcs Canada et du patrimoine naturel et culturel du pays. Au nombre de ces biens, il y a les expositions, les panneaux d'interprétation, les documents audiovisuels et l'équipement.

Commémoration

Reconnaissance ministérielle de l'importance nationale de territoires et de plans d'eau spécifiques au moyen d'une acquisition ou d'un accord, ou d'autres moyens jugés appropriés par le ministre, aux fins de la protection et de la mise en valeur d'aires ou de ressources patrimoniales, et par l'érection d'une plaque ou d'un monument.

Intégrité commémorative

Le terme intégrité commémorative désigne l'état ou le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative, c'est-à-dire, lorsque les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance sont intactes ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public, lorsque la valeur patrimoniale du lieu est respectée par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu.

Intégrité écologique

L'intégrité écologique comporte l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques.

N° de catalogue: R61-12/2000-F
ISBN: 0-662-85176-5